


Contrat local
de Santé
de Valence

2019 - 2023



Contrat local de santé :

un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée

Instrument de consolidation du partenariat local, les Contrats Locaux de Santé (CLS) visent à assurer la promotion de la santé des habitants et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Ils identifient les territoires vulnérables et améliorent les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent in fine l'état de santé des populations.

En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, les CLS cherchent à développer l'efficacité des actions définies dans le cadre du Plan Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS) et des projets locaux de santé portés par les collectivités territoriales et leurs partenaires, à destination des publics les plus fragiles.

Dans la perspective de soutenir et d'amplifier les initiatives locales, la loi du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et reprise dans le code de la santé publique, a prévu que la mise en œuvre du PRS puisse faire l'objet de CLS conclus par l'ARS, notamment avec les collectivités locales, ainsi que d'autres signataires, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social (article L 1434-10).

Le projet régional de santé est constitué (extrait de l'article L. 1434-2) :

- D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;
- D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.
- D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies.

Le CLS doit également s'articuler avec le volet santé du Contrat de Ville de Valence Romans Agglo 2015-2020 (pour Valence, sont concernés les quartiers des hauts de Valence, du Polygone, de Valensolles et de la Chamberlière).

Plusieurs conditions de réussite pour infléchir les Inégalités Sociales et Territoriale de Santé (ISTS) et améliorer les parcours de santé ont été identifiées dans la littérature et sur le terrain. Elles se traduisent par un portage volontariste, une coordination solide, une approche partenariale et intersectorielle, la participation des habitants et la prise en compte des déterminants socio-environnementaux.

Historique du second CLS de Valence

> Valence Ville santé OMS

En 2009, la Ville de Valence adhère au Réseau français des Villes-Santé OMS (Organisation Mondiale de la Santé) pour une meilleure prise en compte de la santé dans l'ensemble des politiques menées par la Ville afin d'agir sur les déterminants de la santé.

La définition de la santé ne peut se limiter à l'absence de maladie : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* », définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les villes santé OMS s'appuient sur la charte d'Ottawa, acte fondateur de la promotion de la santé, et ses 5 principes stratégiques :

- élaborer des politiques publiques favorables à la santé
- créer des milieux favorables
- renforcer l'action communautaire
- acquérir des aptitudes individuelles
- réorienter les services de santé.

C'est dans cette philosophie que la ville de Valence développe sa politique en matière de santé publique.

> La Direction Santé publique de la Ville de Valence

La Ville de Valence porte une attention particulière à la santé de ses habitants depuis bientôt 100 ans, avec la création d'un bureau municipal d'hygiène en 1921.

Cette politique de santé volontariste se traduit aujourd'hui par une Direction Santé Publique, composée de plusieurs services de santé qui s'articulent autour de différentes thématiques : santé environnement, santé des jeunes (Point Relais Oxygène, Centre Santé Jeunes, dispositif Adultes Relais), vaccinations, promotion de la santé, accès aux soins, accompagnement de malades chroniques (Maison Relais Santé), médiation santé, santé mentale (Conseil Local de Santé Mentale), soutien aux actions santé des autres directions de la ville...

> CLS1 et évaluation

Signé en 2012, le Contrat local de santé de la ville de Valence a été le 1^{er} CLS de la région Rhône-Alpes. Engagée pendant 5 ans avec 6 autres institutions (ARS, Préfecture, Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie), la ville de Valence, à travers son CLS, a développé des projets novateurs tels que le Centre Santé Jeunes, la Maison Relais Santé, le Conseil Local de Santé Mentale... Elle s'est investie sur des champs nouveaux comme l'accès aux soins en lien avec des professionnels de santé libéraux, une démarche continue d'observation de la santé, une Etude d'Impact en Santé (site de l'Épervière).

Une démarche évaluative, développée tout au long de l'année 2017, copilotée par l'ARS et la Ville, a identifié le CLS comme un outil qui :

- **favorise l'accès aux soins et à la prévention pour tous les valentinois, à travers des dispositifs et démarches** : le Centre Santé Jeunes, la prise en compte des inégalités sociales de santé dans les actions développées, l'accompagnement à l'ouverture de la Maison de santé pluri-professionnelle...
- **facilite la coordination des acteurs locaux** : l'existence de référents thématiques, la mise en place de dispositifs ou services qui structurent le partenariat local (Maison Relais Santé, Conseil Local de Santé Mentale)

> Élaboration du CLS 2

L'année 2018 a été une année de diagnostic et d'élaboration partagés du contrat local de santé 2^e génération. Au-delà d'être un document contractuel fédérateur pour les acteurs de santé du territoire, c'est un vecteur d'actions communes, de connaissance mutuelle et de convergence entre de nombreux acteurs du territoire. Les pratiques communes tout au long des cinq années du CLS 1 ont favorisé et amplifié les échanges menés au cours de l'année 2018, de concertation autour de l'écriture du second CLS pour les années 2019 à 2023.

Le CLS 2 c'est 12 axes stratégiques prioritaires élaborés à partir :

> D'un diagnostic partagé

Un **portrait de territoire** construit par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) avec les données recueillies à partir de Balises, des bilans et rapports d'activités des acteurs du territoire, et autres données régionales disponibles : en 2^e partie.

L'enrichissement de 7 groupes thématiques ayant réuni 58 structures et 123 participants au printemps 2018, sur différentes thématiques : maladies chroniques « Bien vivre avec sa maladie », la santé dès la petite enfance et l'enfance (jusqu'à 16 ans), santé environnement « Bien vivre dans sa ville », parcours de soins, la santé des jeunes (16-25 ans), la santé mentale, la santé des personnes âgées/personnes handicapées.

Liste des structures ayant enrichi le diagnostic partagé : Aide à Domicile, Hygiène et Assistance aux Personnes, Association Départemental pour l'Information sur le Logement, Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche, Association Grenobloise pour la Dialyse des Urémiques Chroniques, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, Agence Régionale de la Santé, Association PARI, ATMO, Caisse d'Allocations Familiales, Centre Communal d'Actions Sociales, Comité Départemental Olympique et Sportif, Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic, Centre hospitalier Drôme Vivarais, Centre hospitalier de Valence, Conseil Local en Santé Mentale, Centre Médico Psycho-Pédagogique MESANGERE, Collectif Sud, Conseil départemental, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Centre Santé Jeunes, Drôme

Ardèche Prévention Cancer, Diaconat Protestant, médecins généralistes libéraux, Education nationale, Fondation Rovaltain, France Alzheimer, France Asso Santé ARA, France Rein, Hôpital Privé Drôme Ardèche, Huntington, Institut Médico Educatif ADAPEI, Instance Régionale d'Education à la Promotion de la Santé, La Ligue contre le cancer, LADAPT, Mission Locale, Maisons Pour Tous, Maisons de Santé Pluriprofessionnelle, Mutualité française, Organisation Drômoise d'Insertion et d'Accompagnement Social, pharmaciens, infirmiers libéraux, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Planning familial, Préfecture , réseau PREO REPPPOP, Roulons En Ville à Vélo, Sauvegarde de l'Enfance, Service d'Equipes Mobiles d'Interventions Sociales et de Soins , SOLIdarité pour l'Habitat (SOLIHA), TEMPO, Union Départementale des Associations Familiales, Union NAtionale de FAMilles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques, UNISCITE, Union Régionale des Professionnels de Santé, Valence Romans Agglo, Valence Romans Habitat...

> **D'un travail de synthèse élaboré par l'équipe projet** (Ville, ARS, ORS), complété par les apports des différents signataires au cours de 2 comités techniques (28 juin et 5 octobre 2018).

> **D'une instance décisionnelle**

Les 10 signataires réunis dans le cadre du comité de pilotage le 30 novembre 2018 ont validé le portrait de territoire et les 12 axes prioritaires présentés.

> **Des principes fondamentaux transversaux :**

- **Développer une politique locale de santé rénovée et mieux intégrée aux politiques publiques** pour faire face à des contraintes financières et humaines de plus en plus fortes et à l'existence de problèmes de santé et de stratégies complexes et multiples pour les résoudre
- **Coordonner et mutualiser les acteurs et les actions** : le partage d'expériences et la co-construction des actions est au centre de la démarche CLS.
- **Agir sur les inégalités sociales et territoriales de santé** : ces inégalités sont les disparités observées entre la santé des populations socio-économiquement favorisées et défavorisées.
- **Développer le pouvoir d'agir des habitants** : la personne étant le principal acteur de sa santé, il est important d'amener chacun à définir ses besoins et à être capable de mobiliser les ressources pour y répondre.

Le contrat local de santé du territoire de Valence

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1434-2, L.1434-17, L.1435-1,
Vu le projet du projet régional de santé 2018-2028, le schéma régional de santé 2018-2023 et le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité (PRAPS) 2018-2023,

Vu le conseil territorial en santé informé

Il est convenu ce qui suit :

I. Champ du contrat

Article 1. Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- La Ville de Valence,
- L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- Le Préfet de la Drôme,
- Le Conseil départemental de la Drôme,
- La Caisse primaire d'assurance maladie,
- La Caisse d'allocations familiales de la Drôme,
- L'Éducation nationale
- Le Centre hospitalier de Valence
- Le Centre hospitalier Drôme-Vivarais
- L'Hôpital privé Drôme-Ardèche

Ce contrat local de santé (CLS), issu d'un travail partenarial, fondé sur un diagnostic de santé territorial partagé est un dispositif cadre dont l'objectif est une meilleure adéquation entre la politique de santé à vocation régionale de l'ARS et la politique de santé locale, mise en œuvre sur la ville de Valence.

Le CLS valorise les actions existantes efficaces et tend à développer les actions de coordination entre acteurs du territoire. C'est un engagement de principe sur des grands axes prioritaires ayant émergé lors du diagnostic posé de manière pluridisciplinaire et concerté.

Article 2 : Périmètre

Le présent contrat local de santé s'applique au territoire de la commune de Valence.

Une attention particulière est portée aux habitants des territoires infra-communaux les plus fragilisés, en tenant compte des typologies de publics en situation de vulnérabilité et notamment ceux issus des Quartiers Politique de la Ville (Les Hauts de Valence, Polygone, Chamberlière, Valensolles).

Certaines actions du contrat local de santé peuvent drainer un public plus large avec des habitants du bassin de vie de Valence, ou de l'agglomération (en particulier certaines actions menées en santé-environnement, conférences du dispositif Adultes relais ou du Conseil Local de Santé Mentale, Maison Relais Santé...).

Article 3 : Les partenaires concourant aux objectifs du CLS

Au-delà des partenaires signataires du présent contrat, seront également associés à la réalisation des actions du contrat local de santé, les acteurs de la santé sur qui repose la réalisation du contrat, des partenaires associés à la démarche soit pour leurs compétences, la mise à disposition de ressources, le partage de méthodologie...), soit en tant que porteurs d'actions :

- Les professionnels de santé libéraux, les maisons de santé pluriprofessionnelles
- Les professionnels et bénévoles d'associations ou structures sanitaires, sociales, médico-sociales, de prévention, d'insertion, associations de malades, seniors, personnes en situation de handicap et/ou de leur entourage, associations de représentants d'usagers, réseaux de santé,
- les bailleurs sociaux, les organismes de tutelles,
- les associations ou organismes œuvrant en santé-environnement,
- les services de Valence Romans Agglo...

II. Objet du contrat et engagements des signataires

Article 4 : Axes stratégiques et objectifs

Le CLS porte sur des champs d'intervention volontairement limités pour répondre à des enjeux identifiés comme prioritaires. Aussi, il n'a pas vocation à être exhaustif au regard des politiques portées en matière de santé par l'ensemble des signataires.

Considérant les travaux d'élaboration du plan municipal de santé, le contexte local et le diagnostic partagé, 12 axes stratégiques ont été identifiés.

> Par thématique transversale :

- Prévention et promotion de la santé tout au long de la vie
- Bien-être psychique
- Politique vaccinale
- Santé-environnement
- Parcours de santé coordonné
- Veille sur les indicateurs de santé

> Par population cible :

- Santé des femmes enceintes et des enfants de 0 à 16 ans
- Santé des jeunes 16 - 25 ans
- Bien vivre avec une maladie chronique
- Aller vers les publics les plus fragiles
- Santé des personnes en situation de handicap
- Santé des aînés

Par cet engagement commun, et par les enjeux convergents de chacun, les signataires confirment leur volonté d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population, dans le respect des compétences propres à chacun.

Article 5 : Engagement des signataires

L'engagement particulier de chaque signataire est détaillé dans chacun des 12 axes développés en troisième partie.

Plus globalement, chaque signataire s'engage à :

- Porter en priorité les actions du CLS qui le concerne, dans le cadre de ses actions propres et dans le cadre collectif établi par le CLS,
- Participer ou se faire représenter aux instances du CLS,
- Réaliser de manière coordonnée des objectifs que chacun a dans son champ de compétence propre,
- Faire connaître et porter auprès de ses partenaires le contenu et l'esprit du CLS,
- Favoriser le suivi et l'évaluation qualitative et quantitative des actions pour lesquelles il s'est engagé.

III. Pilotage et modalités de suivi et d'évaluation

Article 6 : Gouvernance

Le **comité de pilotage (CoPil)** du présent CLS est composé des signataires ou de leurs représentants.

Ses attributions sont les suivantes :

- Suivre la mise en œuvre du CLS ;
- Définir des axes stratégiques locaux ;
- Examiner les propositions et prendre les décisions sur la priorisation, reconduction ou réorientation des actions telles que présentées par le Comité technique ;
- Veiller au respect des engagements des signataires et des responsables d'action ;
- Assurer l'évaluation sur la base du programme d'actions et des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Le Copil du CLS se réunit, au minimum une fois tous les 18 mois, pour faire le bilan et l'évaluation intermédiaire, infléchir ou développer les orientations et les actions.

Il se réunit en séance supplémentaire chaque fois que cela est nécessaire ou à la demande d'un des signataires. Il peut inviter des partenaires du Contrat Local de Santé.

Dans l'éventualité d'un besoin d'arbitrage concernant le CLS, seuls sont admis à voter les signataires du CLS. En cas de nouvelle adhésion au contrat, la composition du comité pourra être modifiée.

Le **Comité technique (CoTech)**, composé des représentants des signataires, se réunit au moins une fois par an, pour :

- Suivre l'évolution et la mise en œuvre du CLS ;
- Rédiger des documents de synthèse ;
- Coordonner et veiller à la cohérence des interventions des différents partenaires ;
- Discuter et valider les éventuels ajouts/modifications/suppressions de fiches pouvant être apportés au présent contrat ;
- S'approprier les données d'observation de la santé ;
- Préparer le comité de pilotage en proposant les orientations et les priorisations nécessaires;
- Proposer de nouveaux champs d'investigation au Copil fondés sur les constats de terrain.

L'animation du Contrat Local de Santé est confiée à l'**Equipe Projet**, composée de référents des copilotes (Ville et ARS).

Les objectifs opérationnels de l'Equipe Projet sont de :

- Coordonner et mobiliser les moyens pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre du CLS et le suivi des actions inscrites dans le CLS;
- Mettre en œuvre et suivre les indicateurs, en lien avec les signataires et les partenaires
- Organiser les comités techniques et les comités de pilotage

Article 7 : Modalités de suivi et d'évaluation

Chaque axe fera l'objet d'un suivi par ses référents, professionnels de la ville ou du CCAS de Valence. Les signataires et partenaires seront sollicités pour rassembler les indicateurs d'activité et de suivi qualitatifs et quantitatifs annuels, mentionnés dans chaque fiche.

En réponse à la demande des partenaires ayant participé aux groupes de travail d'élaboration du CLS, et pour maintenir la dynamique collective, une évaluation intermédiaire sera organisée avec les partenaires, en 2020 puis en 2022, permettant d'échanger sur les actions en cours et de les ajuster en fonction des objectifs définis si nécessaire.

IV. Durée – suivi – révision

Article 8 : Durée de validité du CLS

Le présent contrat est conclu pour une durée de 5 années à compter de sa signature.

Article 9 : Modification / résiliation

Le contrat pourra être révisé et complété. Toute modification fera l'objet d'un avenant, après proposition du comité de pilotage.

Le présent contrat pourra être dénoncé à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception après un préavis de deux mois.

La durée de préavis peut éventuellement être abrégée si les parties en conviennent d'un commun accord.

Article 11 : Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en l'Hôtel de Ville de Valence.

À Valence, le - 4 AVR. 2019



Nicolas DARAGON
Maire de Valence
Vice-président de la Région



Jean-Yves GRALL
Directeur général de l'Agence régionale de la
santé Auvergne Rhône-Alpes

Hugues MOUTOUH
Préfet de la Drôme



Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental
de la Drôme



Brigitte MEYSSIN
Directrice de la Caisse d'allocations familiales
de la Drôme



Pierre DUPLATRE
Directeur de la Caisse primaire
d'assurance maladie de la Drôme



Mathieu SIEYE
Directeur académique
des services de l'Éducation nationale



Freddy SERVEAUX
Directeur du
Centre hospitalier de Valence



Claude ELDIN
Directeur Centre hospitalier
Drôme Vivarais



Aurélien THIROUARD
Directeur de l'Hôpital privé Drôme-
Ardèche



PORTRAIT DE TERRITOIRE

Réalisé par l'Observatoire
Régional de la Santé
Auvergne Rhône-Alpes,
dans le cadre de l'élaboration
du Contrat Local de Santé 2
de la Ville de Valence



1. Éléments sociodémographiques

1.1. Population

Une croissance démographique légèrement négative mais une augmentation du nombre d'habitants en 2015

En 2015, selon le recensement de la population effectué par l'Insee, la ville de Valence compte 62 479 habitants.

Après avoir connu une stabilisation de son nombre d'habitants entre 1999 et 2008, Valence perd des habitants sur la période 2009-2014. En effet, sur cette période le taux annuel moyen de variation de la population s'élève à -0,7 % à Valence, se démarquant ainsi du département de la Drôme et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dynamiques d'un point de vue démographique (+0,7 % dans la Drôme et +0,8 % en Auvergne-Rhône-Alpes). Cette évolution est le résultat d'un solde migratoire négatif. En 2015, la Ville de Valence a connu une légère augmentation de sa population (+ 329 habitants).

Une population qui vieillit mais une proportion plus importante de jeunes de 15-30 ans

La population valentinoise est relativement plus âgée que dans le département et la région. En 2014, les moins de 20 ans représentent à Valence 23,8 % de la population (24,6 % en Drôme et Auvergne-Rhône-Alpes) tandis que la part des plus de 65 ans s'élève à 20,3 % (19,9 % en Drôme et 18,3 % en Auvergne-Rhône-Alpes). Les plus de 75 ans représentent, quant à eux, 10,9 % de la population valentinoise (9,8 % dans la Drôme et 9,2 % en Auvergne-Rhône-Alpes).

La part des jeunes de 15-30 ans est toutefois plus élevée à Valence que dans la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. En 2014, ils représentent 21,4 % de la population de Valence, contre 15,9 % dans la Drôme et 17,9 % en région.

Population au recensement 2014

	Valence	Voiron	Auvergne-Rhône-Alpes
Population en 2014	62 150	499 159	7 820 966
Variation de la population (2009-2014), dont solde naturel	-0,7 % +0,5 %	+ 0,7 % +0,3 %	+0,8 % +0,4 %
dont solde apparent des entrées et sorties	-1,2 %	+0,3 %	+0,4 %
Part des moins de 20 ans	23,8 %	24,6 %	24,6 %
Part des 65 ans et plus	20,3 %	19,9 %	18,3 %
Part des 15-30 ans	21,4 %	15,9 %	17,9 %

Source : Insee (RP 2014)

1.2. Caractéristiques sociodémographiques

Une part de familles monoparentales et de personnes vivant seules un peu plus élevée à Valence qu'en région

En 2014, les familles monoparentales représentent 9,7 % des ménages à Valence et, à cet égard, la ville ne se démarque pas des grandes villes de la région : 9,5 % dans les villes de plus de 30 000 habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 8,8 % dans le département et 8,4 % dans la région.

La part des ménages constitués de personnes vivant seules est plus élevée à Valence (47,2 %) que dans le département et la région (respectivement 33,9 % et 35,2 %).

Niveau d'étude et catégories socio-professionnelles

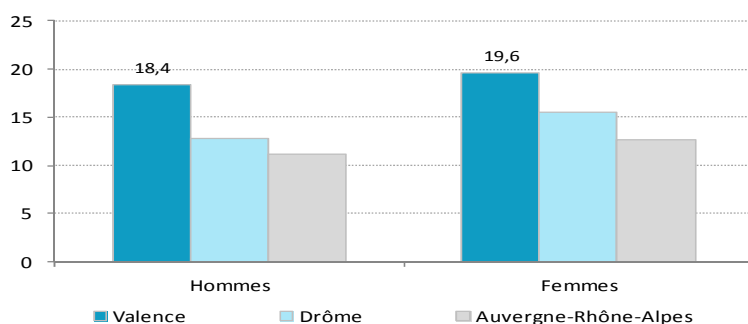
En 2014, la part des personnes de 15 ans et plus sorties du système scolaire sans diplôme s'élève à 33,7 %, un taux proche du taux départemental mais supérieur au taux régional (32,4 % dans la Drôme et 29,9 % en Auvergne-Rhône-Alpes).

En termes de catégories socio-professionnelles, en dehors des agriculteurs, la répartition de la population active de 15 à 64 ans est relativement proche de celle observée en Auvergne-Rhône-Alpes. À Valence, les ouvriers représentant 22,1 % des actifs de 15 à 64 ans, les employés 31,0 %, les professions intermédiaires 24,3 %, les cadres et professions intellectuelles 15,7 %, les artisans commerçants et chef d'entreprise 4,5 % et les agriculteurs exploitants 0,1 % des actifs de 15 à 64 ans.

Un taux de chômage relativement important

En 2014, le taux de chômage, au sens du recensement, s'élève à 19,0 % (18,4 % chez les hommes et 19,6 % chez les femmes), un taux nettement supérieur au taux départemental et régional (respectivement 14,1 % et 11,9 %). Le taux de chômage est particulièrement élevé chez les jeunes de 15 à 24 ans (30,3 % pour les hommes et 34,2 % pour les femmes).

Taux (%) de chômage* des 15-64 ans, 2014



*taux de chômeurs (au sens du recensement) pour 100 personnes de 15 à 64 ans

Source : Insee (RP 2014), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Un niveau de revenu plus faible

En 2014, le revenu médian par unité de consommation s'élève à Valence à 18 207 euros, un montant plus faible que dans la Drôme (19 569 euros) et en Auvergne-Rhône-Alpes (20 944 euros).

1.3. Les indicateurs de précarité

Plusieurs indicateurs montrent une présence marquée d'habitants en situation de précarité à Valence.

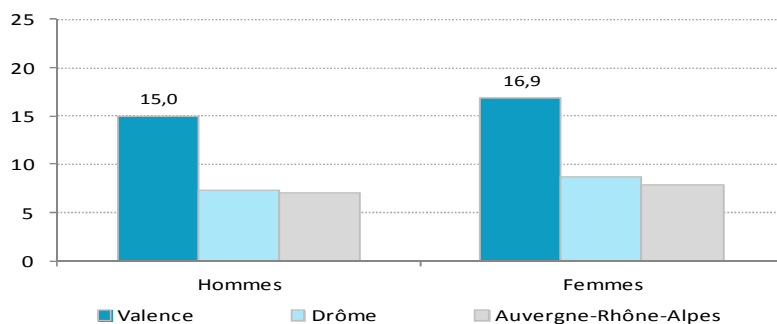
Une part des personnes couvertes par le RSA nettement plus élevée (source : Cnaf, CCMSA, données au 31/12/2015, Insee, RP 2014 – Tableau de bord social – exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes)

Au 31 décembre 2015, 8 338 habitants de Valence sont couverts par le revenu de solidarité active, soit un taux de personnes couvertes qui s'élève à 13,4 % (contre 7,4 % dans la Drôme et 6,2 % en Auvergne-Rhône-Alpes).

Une part des bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc) très supérieure à Valence (source : Assurance maladie, 2015)

Le taux de couverture de la CMUc s'élève à 15,9 % à Valence, le double des taux observés dans la Drôme et en Auvergne-Rhône-Alpes (respectivement 8,0 % et 7,4 %).

Taux standardisé (%) de bénéficiaires de la CMUc



Source : Assurance Maladie (2015), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Un taux de pauvreté élevé (Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi))

En 2014, 21,2 % des habitants de la ville de Valence vivent sous le seuil de pauvreté (équivalent à 60 % du revenu médian), contre 15,5 % des habitants de la Drôme et 12,7 % des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes.

1.4.Éléments sociodémographiques dans les quartiers classés en Politique de la ville

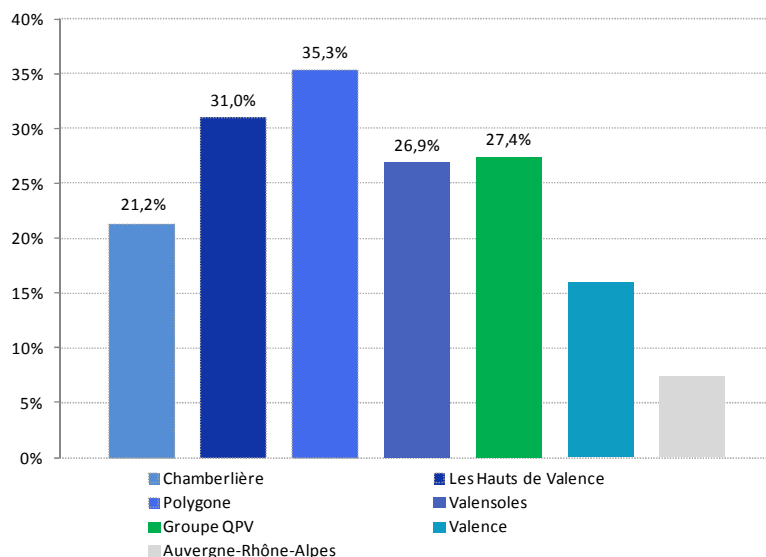
Selon l'Insee, en 2013, 13 357 habitants de Valence vivent dans les quatre quartiers classés en quartier prioritaire de la politique de la ville, à raison de 1 195 habitants dans le quartier Chamberlière, 8 439 habitants dans le quartier Les Hauts de Valence, 2 189 habitants dans le quartier Polygone et 1 534 dans le quartier Valensolles.

Dans ces quartiers, la part des familles monoparentales est nettement plus élevée que dans l'ensemble de la ville : 23,5 % des ménages dans le quartier de Chamberlière, 15,5 % dans le quartier Les Hauts de Valence, 20,8 % dans le quartier Polygone et 17,4 % dans le quartier Valensolles.

Plusieurs indicateurs soulignent la situation de défavorisation sociale dans ces quartiers :

- Près de la moitié des habitants vivent sous le seuil de pauvreté : 41,9 % pour Chamberlière, 47,5 % pour Les Hauts de Valence, 52,5 % pour Polygone et 40,9 % pour Valensolles.
- Les taux de personnes couvertes par la CMUc sont très nettement supérieurs à celui observé dans l'ensemble de la ville : 21,2 % des affiliés du régime général de l'Assurance Maladie dans le quartier Chamberlière, 31,0 % dans le quartier Les Hauts de Valence, 35,3 % dans le quartier Polygone, 26,9 % dans le quartier Valensolles contre 15,9 % à Valence.

Taux standardisés de bénéficiaires de la CMUc, 2015



Source : Assurance Maladie (2015)

2. Données santé-environnement

Valence jouit d'un cadre de vie très agréable : un climat méditerranéen, un patrimoine naturel et écologique de qualité (nombreux canaux qui traversent la ville), une richesse en parcs et espaces verts (25 hectares) et une situation en bordure du Rhône (1^{er} port fluvial de France). Sa position clef au centre de la vallée du Rhône en fait cependant un lieu de passage « porte du Midi » avec des axes de communication majeurs (A7, A49, N7, lignes à grande vitesse Paris-Marseille, ceinture périphérique...). Les données santé environnement disponibles pour Valence mettent ainsi en évidence plusieurs points de vigilance, qui sont détaillés ci-dessous.

2.1. Qualité de l'air

En 2016, à Valence, la qualité de l'air est bonne près de 60 % des jours de l'année (219 jours) et des problèmes de qualité de l'air sont constatés 4 % des jours de l'année (14 jours). Le nombre de jours où la qualité de l'air a été mauvaise à très mauvaise est supérieur à Valence par rapport à Saint-Étienne ou Grenoble (mais sensiblement le même qu'à Lyon).

Pollution atmosphérique (données ATMO Auvergne-Rhône-Alpes 2016)

- Concentration des principaux polluants :
 - o Particules fines PM₁₀ et PM_{2,5} : des seuils réglementaires globalement respectés et des dépassements épisodiques (PM₁₀ : 38 jours de dépassement du seuil réglementaire fixé à 35 jours) . Les sources sont le chauffage au bois et les véhicules surtout de type diesel.
 - o Dioxyde d'azote (NO₂), un traceur automobile : dépassement de la valeur limite réglementaire dans la station de mesure située en bordure d'autoroute.
 - o Ozone (O₃), une situation critique à Valence en période estivale (dépassement de la valeur cible pour la santé plus de 25 jours par an).
 - o Pesticides : la vallée du Rhône très impactée en lien avec l'activité agricole
- Exposition de la population de Valence à la pollution :
 - o NO₂ : 1 000 personnes exposées à la valeur limite européenne
 - o PM₁₀ : 75 % de la population exposée à la valeur limite de l'OMS

- PM₁₀ : 75 % de la population exposée à la valeur limite de l'OMS
- PM_{2,5} 90 % de la population exposée à la valeur limite de l'OMS
- O₃ 90 % de la population exposée à la valeur cible.

Ambroisie

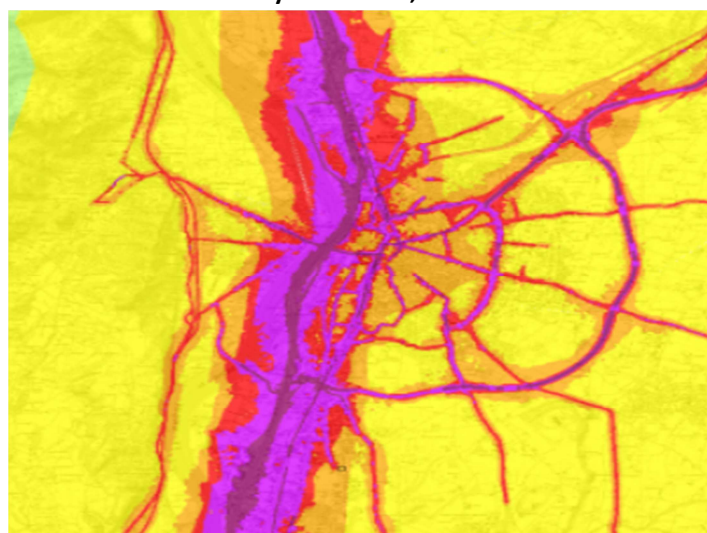
La vallée du Rhône est très touchée, Valence également. En 2016, le risque allergique d'exposition aux pollens (RAEP) était élevé (37 jours dans l'année) à Valence (indice de risque supérieur ou égal à 3¹) (sources : réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA). L'analyse de l'évolution de la quantité de pollens d'ambroisie en 2016 sur Valence montre des pics de dissémination de la fin août à mi-septembre.

Le taux standardisé d'assurés du régime général allergiques à l'ambroisie est estimé à 35 % à Valence en 2016 (sources : Cisse AH, 2017, Ambroisie en Région Auvergne-Rhône-Alpes : analyse des données de l'année 2016 et évolution des tendances de 2007-2016. ARS).

2.2. Bruit

Entre 5 000 et 30 000 habitants de Valence sont exposés à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites réglementaires (68 Lden) fixées vis-à-vis des transports (estimation, source CEREMA), en lien avec la proximité des grands axes de circulation routière et ferroviaire.

Carte de l'indicateur moyen air-bruit, 2016



Cartographie annuelle de l'indicateur moyen air-bruit

	Zone très peu altérée
	Zone peu altérée
	Zone altérée
	Zone dégradée
	Zone très dégradée
	Zone hautement dégradée

Source : plateforme ORHANE

2.3. Qualité de l'eau

Les limites réglementaires concernant la présence de nitrates et pesticides dans l'eau potable sont respectées, cependant la présence de nitrates et pesticides est marquée dans les captages Les Couleures et Gonard. Le captage « Les Couleures » fait ainsi l'objet d'une surveillance spécifique (captage prioritaire).

La réglementation concernant l'eau de baignade dans les piscines publiques est également respectée.

¹ À partir du niveau 3, 100 % des personnes allergiques développent des symptômes.

2.3. Qualité de l'eau

Les limites réglementaires concernant la présence de nitrates et pesticides dans l'eau potable sont respectées, cependant la présence de nitrates et pesticides est marquée dans les captages Les Couleures et Gonard. Le captage « Les Couleures » fait ainsi l'objet d'une surveillance spécifique (captage prioritaire).

La réglementation concernant l'eau de baignade dans les piscines publiques est également respectée.

2.4. Moustique tigre et tique

Le moustique tigre est implanté dans le département de la Drôme (niveau 1). En 2016 à Valence, il n'y a pas eu de signalement de moustiques nuisants (mais 1 déclaration de maladie - maladie importée - auprès du service Santé environnement de la Direction Santé Publique de la Ville de Valence). En revanche, en 2017, 50 signalements de moustiques nuisants (et 1 déclaration de maladie - maladie importée -) ont été enregistrés auprès du service Santé Environnement de la Direction Santé Publique de la Ville de Valence.

Il n'existe pas de données disponibles pour la maladie de Lyme à l'échelle de Valence. En 2016, la région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région à avoir eu le plus de nouveaux cas de la maladie de Lyme : 11 143 nouveaux cas d'après les estimations du réseau Sentinelles. Le taux d'incidence de la maladie de Lyme varie de 105 à 156 cas pour 100 000 habitants dans la région.

3. Offre et recours aux soins et à la prévention

3.1. Offre de soins

Professionnels de santé libéraux

À l'image des grandes villes, Valence semble globalement plutôt bien dotée en médecins généralistes, médecins spécialistes, chirurgiens-dentistes et professions paramédicales (à l'exception des orthophonistes : densité d'orthophonistes plus faible qu'en région).

Médecins généralistes : au 1^{er} janvier 2017 selon le Fichier National des Professionnels de Santé, 81 médecins généralistes exercent à Valence (dont la moitié est âgée de plus de 55 ans), soit une densité en médecin généraliste de 130 pour 100 000 habitants (contre 126 dans les villes de plus de 30 000 habitants de la région, 92 dans la Drôme et 93 en région). Des disparités en termes de densité sont observées à l'échelle des quartiers : dans les quartiers Polygone, Chamberlière, Lautagne et Briffaut, la présence de médecins généralistes est limitée et ceux-ci sont tous âgés de plus de 55 ans. Selon la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme, 73 médecins généralistes exercent à Valence, dont 16 sont des médecins à exercice particulier quasi exclusif dont 1 gériatre (qui fait donc des consultations et actes auprès des personnes âgées uniquement) et 16 sont des médecins à exercice particulier quasi exclusif (homéopathe, acupuncteur, gériatre...) et 57 sont des médecins généralistes « classiques ». Cependant, ces données de démographie médicale sont à analyser avec prudence et les acteurs rencontrés dans le cadre de la démarche d'élaboration du CLS témoignent de la saturation des files actives (difficultés des habitants de Valence à trouver un médecin traitant et difficultés des médecins généralistes à répondre aux demandes de consultation « urgente »).

Autres professionnels de santé : Valence dispose d'une offre libérale diversifiée de médecins spécialistes (utilisés par des patients originaires d'un bassin géographique étendu au-delà du périmètre de l'agglomération). Le vieillissement des spécialistes est un point de vigilance : 77 % des

Effectifs et densité* des praticiens libéraux sur les territoires d'analyse au 01/08/2017

	Valence			Drôme	Auvergne- Rhône-Alpes
	Nb	Densité	Part >55 ans	Densité	Densité
Medecin généralistes	81	130	52%	95	96
Gynécologues	13	93	77%	23	33
Pédiatres	5	47	40%		
Ophthalmologues	17	27	88%	7	7
Psychiatres	15	24	93%	8	10
Chirurgiens-dentistes	53	85	26%	60	55
Infirmiers	107	172	23%	197	129
Masseurs- kinesitherapeutes	96	155	20%	106	110
Orthophonistes	20	32	15%	33	35

* densité pour 100 000 habitants

Source : FNPS Assurance Maladie (2017), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Structures d'exercice coordonné :

- le Centre de Santé Jeunes (porté par la Ville de Valence)
- deux Centres de santé dentaires mutualistes (EOVI Bonjean et Latecoère)
- Le Pôle de Santé des Hauts de Valence, qui réunit tous les professionnels de santé des quartiers Fontbarlettes et le Plan, notamment ceux installés dans la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) Valence Europe, celle de la Rose des vents et le regroupement du Plan.

Établissements hospitaliers :

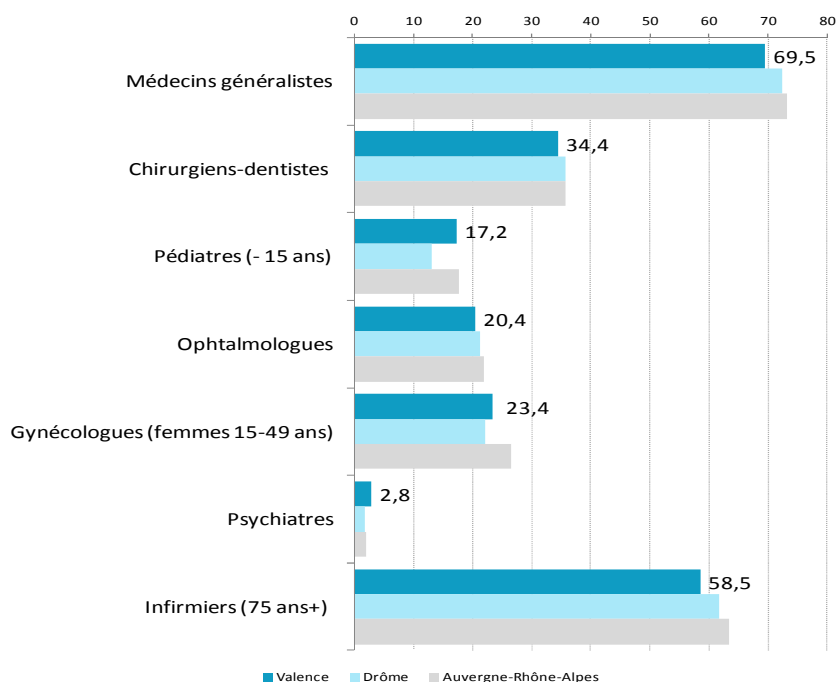
- Centre hospitalier de Valence (537 lits MCO)
- Hôpital privé Drôme-Ardèche (208 lits MCO)
- Centre hospitalier Drôme-Vivarais (279 lits d'hospitalisation à temps plein Psychiatrie)

3.2. Recours aux soins et à la prévention

Le recours aux professionnels de santé libéraux

Les taux de recours aux professionnels de santé libéraux sont globalement plus faibles à Valence que dans le département et la région : en 2015, 68,5 % des affiliés du régime général ont consulté au moins une fois un médecin généraliste dans l'année (contre 73,3 % en région), 20,4 % ont consulté un ophtalmologue, 23,4 % un gynécologue et 34,4 % un chirurgien-dentiste (contre respectivement 21,9 %, 26,6 % et 35,7 % en région).

Taux standardisé (%) de recours aux praticiens libéraux, 2015



Source : Assurance Maladie, 2015, exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Dans les quartiers en Politique de la Ville, il est observé également des recours aux médecins généralistes plus faibles qu'en région (sauf dans le quartier de Valensolles et des Hauts de Valence). En revanche, les taux de recours aux chirurgiens-dentistes et médecins spécialistes sont plus faibles dans les quartiers en Politique de la Ville qu'à Valence et dans la région (sauf dans le quartier Polygone où le taux de recours aux pédiatres est supérieur au taux régional). (Source : ARS - Assurance Maladie 2015)

Taux standardisé (%) de recours aux professionnels de santé libéraux, 2015

	Chamberlière	Hauts de Valence	Polygone	Valensolles	Valence	Auvergne-Rhône-
Recours à un dentiste	32%	32%	30%	32%	34%	36%
Recours infirmiers (75 ans+)	67%	49%	65%	54%	59%	63%
Recours à un médecin généraliste	69%	73%	69%	73%	70%	73%
Recours à un psychiatre	1%	2%	3%	2%	3%	2%
recours à un pédiatre (- 15 ans)	16%	12%	23%	11%	17%	18%
Recours à un ophtalmologue	17%	18%	16%	19%	20%	22%
Recours à un gynécologue (femmes 15-49 ans)	24%	15%	18%	16%	23%	27%

Source : Assurance Maladie, 2015, exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Séjours hospitaliers (Sources : PMSI 2016, Insee RP 2014)

En 2016, 16 839 séjours hospitaliers sont comptabilisés pour les habitants de Valence. Le taux standardisé de séjours hospitaliers pour Valence s'élève à 26 329 pour 100 000 habitants (un taux proche du taux départemental mais légèrement inférieur au taux régional qui s'élève à 27 123 pour 100 000).

Prévention et vaccinations (Source : ARS - Assurance Maladie 2015)

Les taux de participation aux programmes de prévention sont plus faibles à Valence que dans le département et la région : 43,1 % des femmes de 50 à 74 ans éligibles ont bénéficié d'une

49,1 % en région) ; 24,0 % des enfants de 5 à 19 ans ont bénéficié d'un examen bucco-dentaire dans le cadre du programme M'T Dents (contre 29,5 % en Drôme et 31,7 % dans la région). Cette tendance est accrue dans les quartiers Polygone, Chopin, Centre-Boulevard et Centre-Basse-Ville où les taux de participation aux programmes de prévention sont plus faibles.

Vaccinations : Les données sur la couverture vaccinale à l'échelle de Valence ne sont pas disponibles, sauf pour le vaccin anti-grippe. La part des personnes de plus de 65 ans vaccinées contre la grippe s'élève à 43 % à Valence (41 % dans le département et 42,2 % en région) et est plus faible dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville sauf dans le quartier Les Hauts de Valence (Chamberlière 31 %, les Hauts de Valence 43,8 %, Polygone 39,4 %, Valensolles 31,1 %).

Taux (%) de participation programmes de prévention et vaccination anti-grippe, 2015

	Chamberlière	Les Hauts de Valence	Polygone	Valensolles	Valence	Drôme	Auvergne-Rhône-Alpes
Vaccin contre la grippe (65+)	31	43,8	39,4	31,1	43	41	42,2
Programme M'T dents	30,3	23,5	SSTAT	16,2	24	29,5	31,7
Dépistage organisé cancer du sein (Femmes 50 - 74 ans)	38,6	36,6	27,0	37,8	43,1	46,8	49,1

Source : Assurance Maladie, 2015, exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

4. État de santé

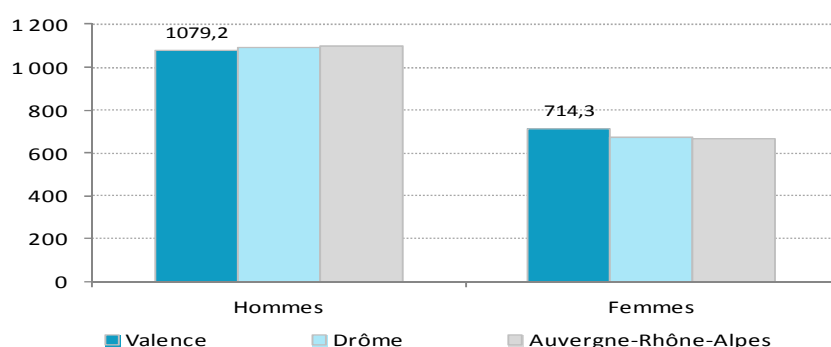
4.1. Mortalité

(Sources : Inserm CépiDc 2009-2013, Insee RP 2011-2012)

Les données de mortalité pour Valence ne se démarquent pas des données départementales et régionales. Sur la période 2009-2013, à Valence, le taux de mortalité générale s'élève à 868 pour 100 000 habitants (577 décès annuels en moyenne).

Conformément aux données nationales et régionales, les deux premières causes de décès sont les cancers et les maladies cardiovasculaires.

Taux standardisé de mortalité générale pour 100 000 habitants, 2009-2013

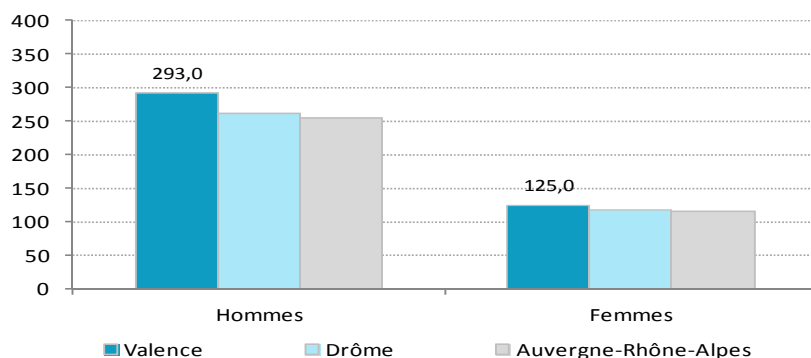


Source : CépiDc (2009-2013), Insee RP (2011-2012, exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes)

À Valence, le taux de mortalité prématuré (décès survenus avant l'âge de 65 ans) s'élève à 201 pour 100 000 habitants (96 décès prématurés annuels en moyenne). Chez les hommes, il est observé un taux de mortalité prématurée (décès survenu avant l'âge de 65 ans) un peu plus élevé que dans le département et la région.

taux de mortalité prématurée (décès survenu avant l'âge de 65 ans) un peu plus élevé que dans le département et la région.

Taux standardisé de mortalité prématurée (- 65 ans) pour 100 000 habitants, 2009-2013

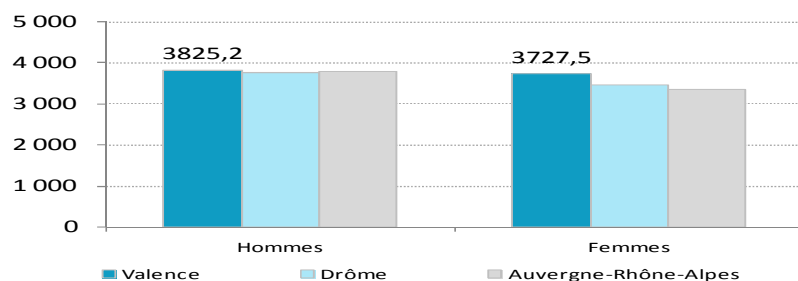


Source : CéPIDc (2009-2013), Insee RP (2011-2012), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

4.2.Cancer

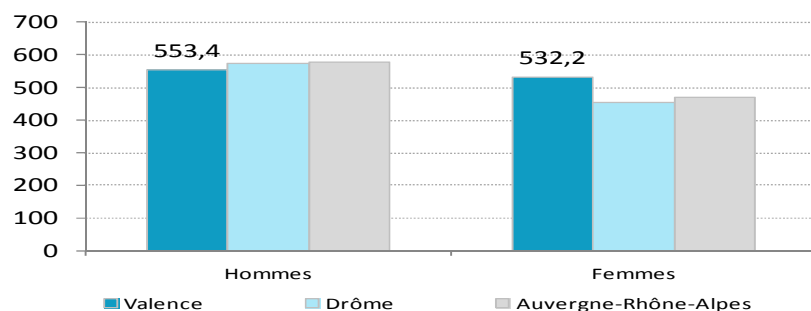
Les données disponibles pour le cancer à Valence sont comparables aux données départementales et régionales. Toutefois, chez les femmes, le taux de prévalence des Affections Longue Durée (ALD) pour tumeurs est légèrement plus élevé.

Taux standardisé de prévalence ALD pour tumeurs pour 100 000 habitants, 2014



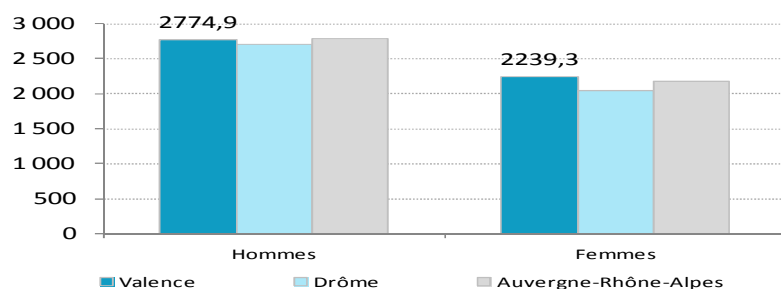
Sources : CnamTS, CCMSA, RSI (2014), Insee (2012-2014), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Taux standardisé d'admission en ALD pour tumeurs pour 100 000 habitants, 2014



Sources : CnamTS, CCMSA, RSI (2014), Insee (2012-2014), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

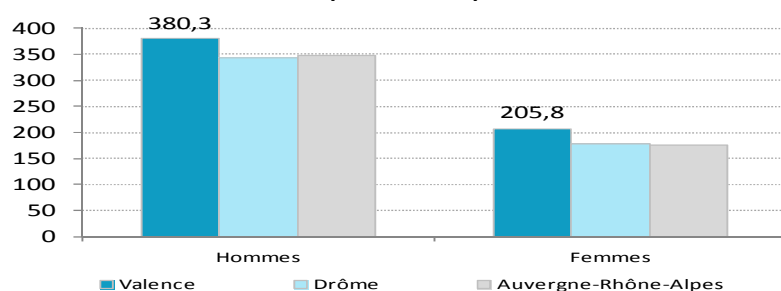
Taux standardisé de patients hospitalisés pour tumeurs pour 100 000 habitants, 2016



Sources : PMSI (2016), Insee (2012-2014), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Sur la période 2009-2013, 179 décès par cancer sont enregistrés en moyenne chaque année.

Taux standardisé de mortalité par tumeurs pour 100 000 habitants, 2009-2013

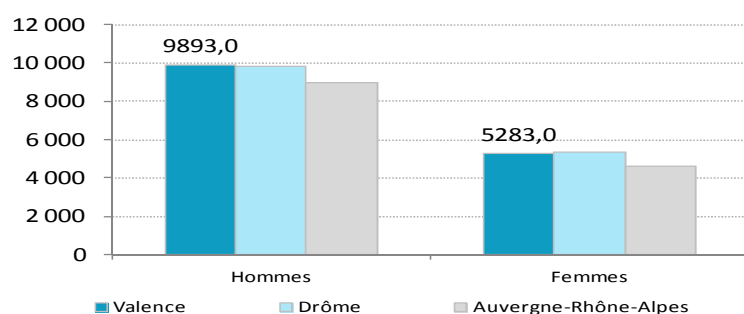


Source : CéPIDc (2009-2013), Insee RP (2011-2012), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

4.3. Maladies cardio-vasculaires

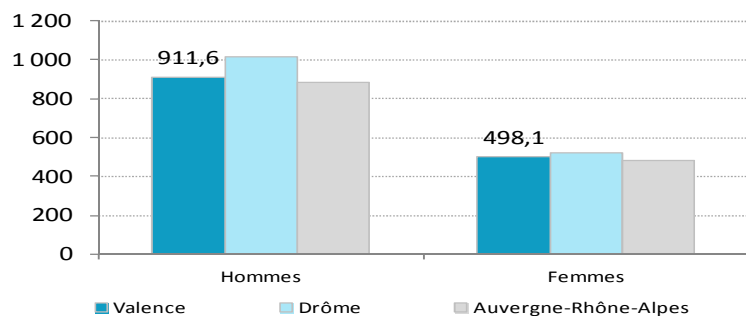
Le taux de prévalence des Affections Longue Durée (ALD) pour maladies cardio-vasculaires est plus élevé à Valence que dans la région. En 2014, il s'élevé à 7 180 pour 100 000 habitants à Valence contre 6 538 pour 100 000 habitants en Auvergne-Rhône-Alpes. Cependant le taux d'admission en ALD pour maladies cardio-vasculaires, soit l'incidence des ALD maladies cardio-vasculaires (nouveau cas) est proche du taux régional.

Taux standardisé de prévalence ALD pour maladies cardio-vasculaires pour 100 000 habitants, 2014



Sources : CnamTS, CCMSA, RSI (2014), Insee (2012-2014), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

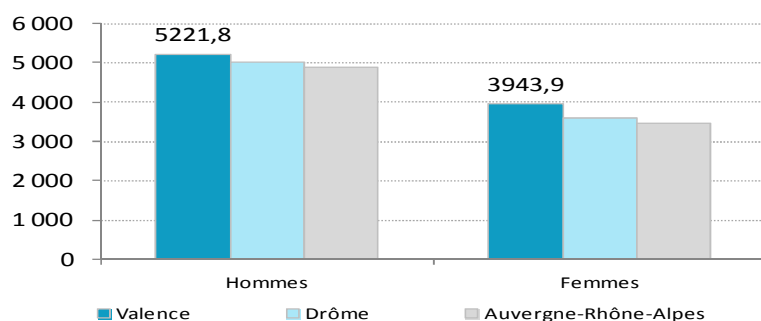
Taux standardisé d'admission en ALD pour maladies cardio-vasculaires pour 100 000 habitants, 2014



Sources : CnamTS, CCMSA, RSI (2014), Insee (2012-2014), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

En 2016 à Valence, 3 021 habitants ont été hospitalisés pour maladies cardio-vasculaires. Le taux de patients hospitalisés pour maladie cardio-vasculaire est supérieur au taux départemental et régional.

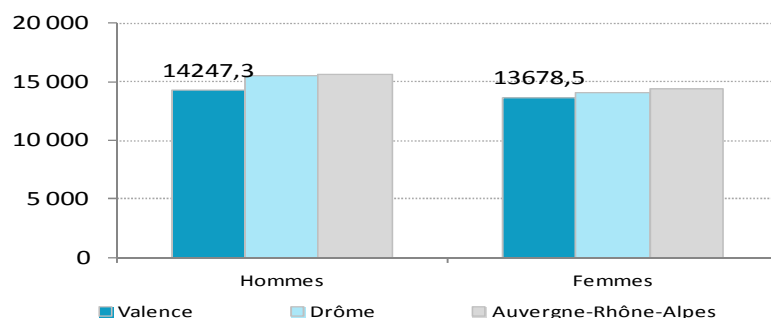
Taux standardisé de patients hospitalisés pour maladies cardio-vasculaires pour 100 000 habitants, 2016



Sources : PMSI (2016), Insee (2012-2014), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Le taux de patients sous traitement antihypertenseur s'élève à Valence à 13 930 pour 100 000 assurés du régime général (tous sexes confondus), soit un taux plus faible que dans le département et la région (respectivement 14 725 et 14 991 pour 100 000 assurés du régime général).

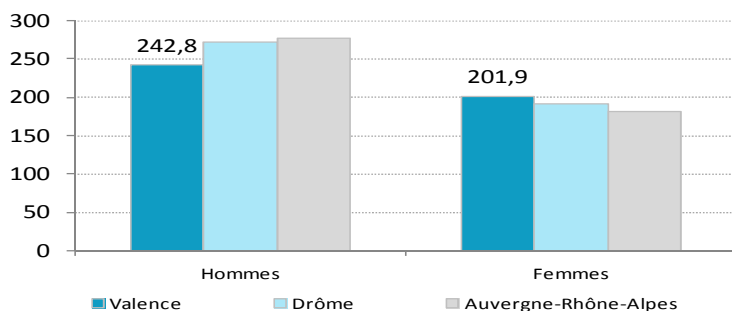
Taux standardisé de patients sous traitement antihypertenseurs pour 100 000, 2015



Sources : Assurance Maladie (2015), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Sur la période 2009-2013, 151 décès sont enregistrés en moyenne chaque année à Valence pour maladies cardio-vasculaires. Le taux de mortalité par maladie cardio-vasculaire s'élève à Valence à 222 pour 100 000 habitants (tous sexes confondus), un taux proche du taux régional (221 pour 100 000 habitants).

Taux standardisé de mortalité par maladies cardio-vasculaires pour 100 000 habitants, 2009-2013



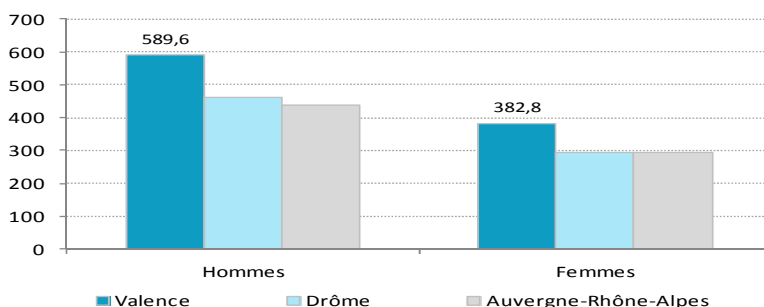
Source : CéPIDc (2009-2013), Insee RP (2011-2012), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

4.4.Diabète

Un faisceau d’indicateurs permet de conclure à l’importance de la problématique du diabète chez les habitants de Valence. Cette problématique est accrue dans les quartiers des Hauts de Valence, Polygone et Valensolles (classés en politique de la Ville).

Les taux de prévalence et d’incidence des ALD pour diabète sont plus élevés à Valence que dans le département et la région. En 2014, le taux de prévalence des ALD pour diabète s’élève à 4 985 pour 100 000 à Valence (contre 4 066 et 3 792 dans la Drôme et en Auvergne-Rhône-Alpes). La même année, le taux d’admission en ALD pour diabète (nouveaux cas) s’élève à 474 pour 100 000 habitants à Valence (contre 375 et 363 pour 100 000 dans la Drôme et en Auvergne-Rhône-Alpes).

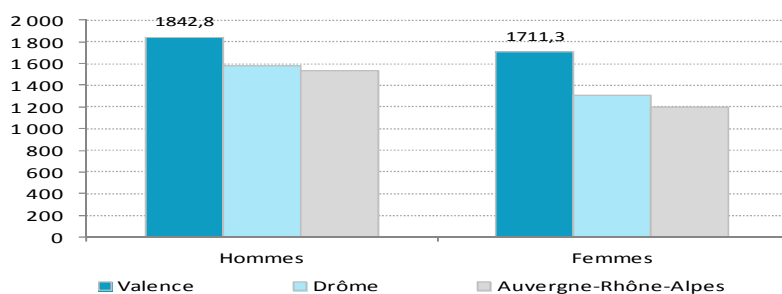
Taux standardisé d’admission en ALD pour Diabète pour 100 000 habitants, 2014



Sources : CnamTS, CCMSA, RSI (2014), Insee (2012-2014), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Le taux de patients hospitalisés pour diabète est également supérieur aux taux départemental et régional. En 2016, il s’élève à 1 715 pour 100 000 habitants à Valence (contre 1 413 et 1 329 pour 100 000 dans la Drôme et en Auvergne-Rhône-Alpes).

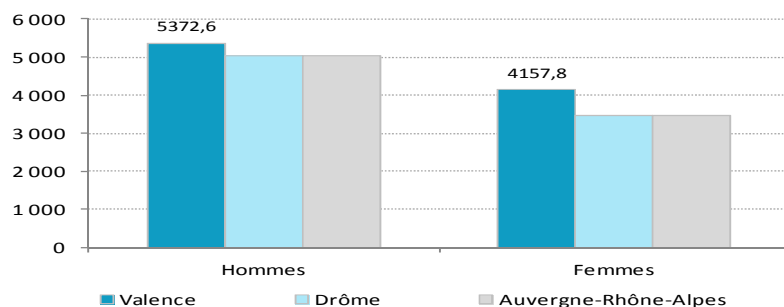
Taux standardisé de patients hospitalisés pour maladies cardio-vasculaires pour 100 000 habitants, 2016



Sources : PMSI (2016), Insee (2012-2014), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Enfin, le taux de patients sous traitement antidiabétique est plus élevé à Valence que dans le département et la région. Le taux de patients sous traitement antidiabétique est de 4 655 pour 100 000 assurés du régime général à Valence (contre 4 155 et 4 170 dans la Drôme et en Auvergne-Rhône-Alpes). Dans les quartiers des Hauts de Valence, Polygone et Valensolles, ces taux sont supérieurs (respectivement 8 426, 7 375 et 6 184 pour 100 000 assurés du régime général).

Taux standardisé de patients sous traitement antihypertenseurs pour 100 000, 2015



Source : Assurance Maladie (2015), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

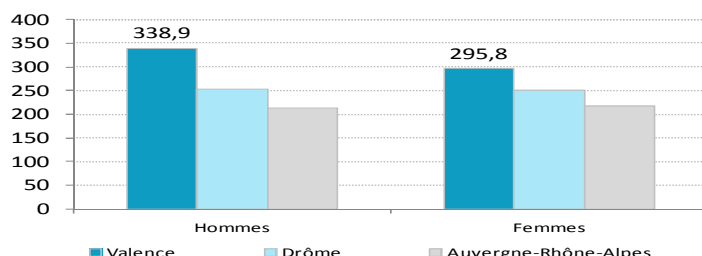
4.5.Santé mentale

Les données de santé disponibles se recoupent et indiquent une problématique de santé mentale importante à Valence.

Le taux de prévalence des ALD pour maladies psychiatriques est deux fois plus élevé à Valence que dans le département et la région. Ainsi, 3 041 bénéficiaires d'un ALD pour maladies psychiatrique sont dénombrées à Valence en 2014, soit un taux de 5 113 pour 100 000, contre 2 497 dans la Drôme, 2 297 en Auvergne-Rhône-Alpes et 3 415 dans les villes de plus de 30 000 habitants de la région.

Le taux d'admissions en ALD pour maladies psychiques est plus élevé à Valence que dans le département, la région et les villes de plus de 30 000 habitants de la région (respectivement 323, 254, 218 et 260 pour 100 000 en 2014).

Taux standardisé d'admission en ALD pour affections psychiatriques pour 100 000 habitants, 2016

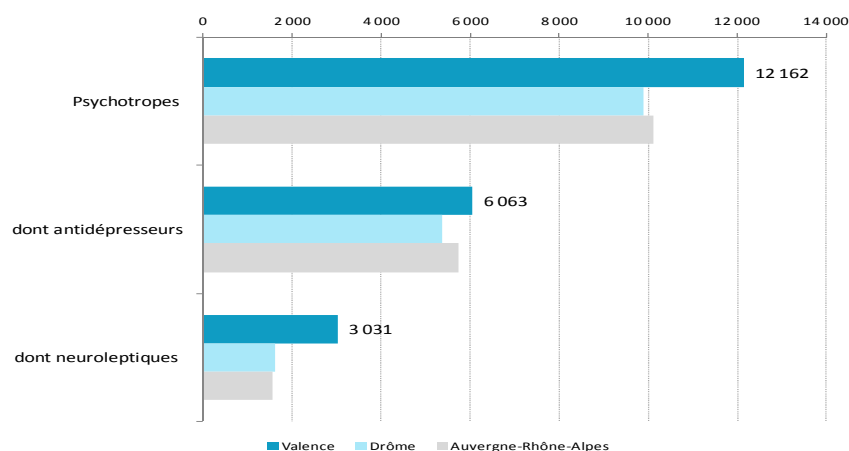


Sources : CnamTS, CCMSA, RSI (2014), Insee (2012-2014), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Le taux de consommation régulière de psychotropes est supérieur à Valence, en particulier pour les traitements neuroleptiques. Le taux comparatif d'assurés du régime général sous traitement régulier de neuroleptiques est de 3 085 pour 100 000 assurés du régime général à Valence, contre 1 604 pour

100 000 dans la Drôme, 1 563 en région et 2 182 dans les villes de plus de 30 000 habitants de la région.

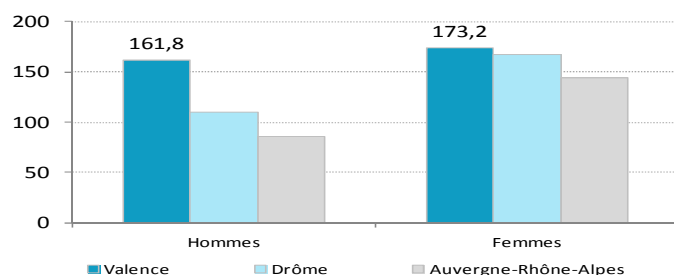
Taux standardisé de patients sous traitement psychotropes pour 100 000, 2015



Source : Assurance Maladie (2015)

Par ailleurs, le taux de séjours pour tentative de suicide est également supérieur chez les habitants de Valence, en particulier chez les hommes (47 séjours pour les hommes et 55 séjours pour les femmes en 2016, soit un taux de 168 pour 100 000 - tous sexes confondus), par rapport à la Drôme (139 pour 100 000), à la région Auvergne-Rhône-Alpes (115 pour 100 000) et aux villes de plus de 30 000 habitants de la région (151 pour 100 000).

Taux standardisé de séjours pour tentatives de suicide

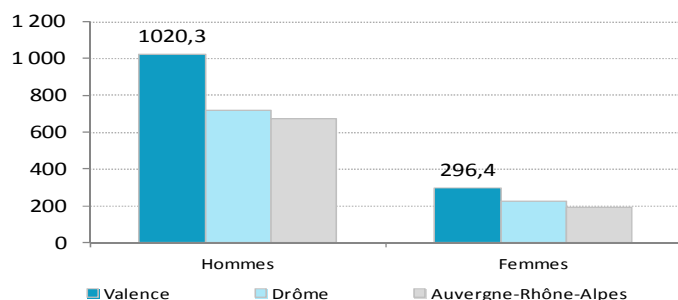


Source : PMSI (2016), Insee RP (2014), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

4.6. Addictions

La problématique des addictions est un point de vigilance à Valence. En 2016, 366 patients ont été hospitalisés pour pathologie liée à l'alcool, soit un taux de patients hospitalisés pour pathologie liée à l'alcool supérieur à Valence (621 pour 100 000) par rapport à la Drôme (458 pour 100 000), la région (418 pour 100 000) et les villes de plus de 30 000 habitants en région (488 pour 100 000).

Taux standardisé de patients hospitalisés pour maladies liées à l'alcool pour 100 000 habitants, 2016



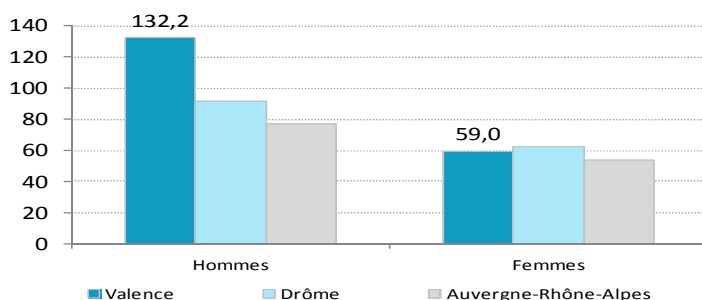
Source : PMSI (2016), Insee RP (2014), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

4.7. Affections respiratoires

Les données disponibles pour les pathologies respiratoires semblent également indiquer que cette problématique touche plus les valentinois que l'ensemble des habitants du département et de la région. La problématique des pathologies respiratoires semble plus marquée parmi les habitants des quartiers des Hauts de Valence, Polygone et Valensolles (classés en politique de la Ville).

La prévalence des ALD et les admissions en ALD pour affections respiratoires sont plus élevées à Valence que dans le département et de la région : le taux d'admission en ALD pour affections respiratoires s'élève à 89 pour 100 000 habitants (contre respectivement 76 et 64 pour 100 000 dans la Drôme et la région Auvergne-Rhône-Alpes).

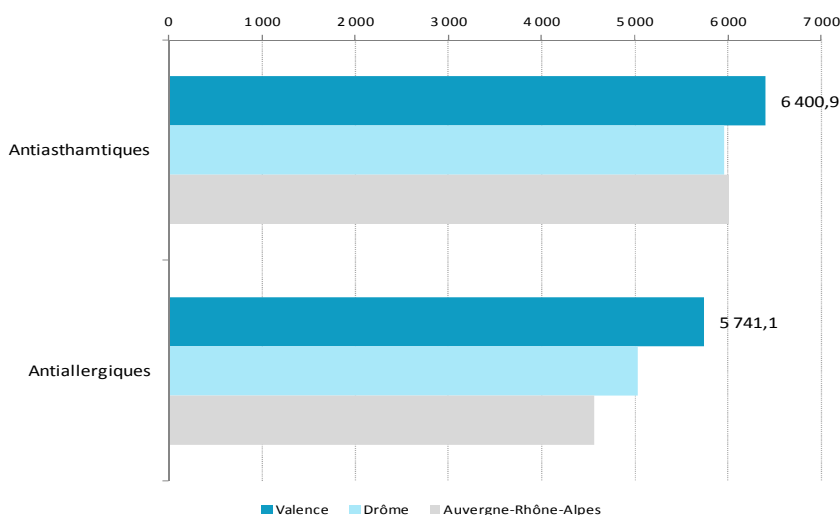
Taux standardisé d'admission en ALD pour maladies respiratoires pour 100 000 habitants, 2016



Sources : CnamTS, CCMSA, RSI (2014), Insee (2012-2014), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

La consommation régulière de traitements antiasthmatiques et antiallergiques est plus élevée à Valence que dans le département et la région. Le taux de patients sous traitement régulier d'antiasthmatique s'élève à 6417 pour 100 000 assurés du régime général (contre respectivement 5 849 et 6 019 pour 100 000 dans la Drôme et la région Auvergne-Rhône-Alpes).

Taux standardisé de patients sous traitements antiasthmatiques et antiallergiques pour 100 000, 2015

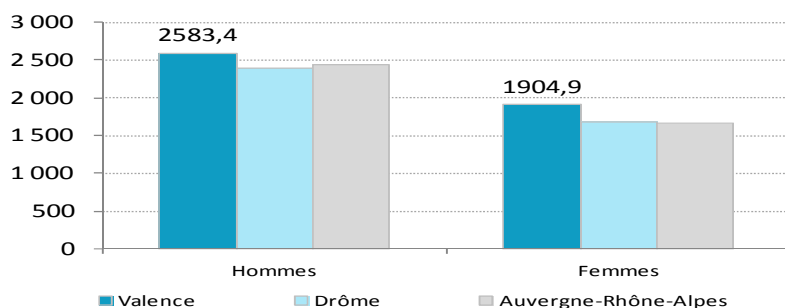


Source : Assurance Maladie (2015), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Dans les quartiers Les Hauts de Valence, Polygone et Valensolles, ces taux sont supérieurs. Les taux de patients sous traitements antiasthmatiques s'élèvent respectivement à 9 120, 9 388 et 7 984 pour 100 000 assurés du régime général dans les quartiers des Hauts de Valence, du Polygone et Valensolles. Les taux de patients sous traitements anti-allergiques s'élèvent respectivement à 7 665, 8 617 et 6 598 pour 100 000 assurés du régime général dans les quartiers Hauts de Valence, Polygone et Valensolles.

Le taux de patients hospitalisés pour maladies respiratoires est supérieur à Valence comparé à la Drôme et Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux de patients hospitalisés pour maladies respiratoire est de 2 171 pour 100 000 habitants à Valence (contre 1 998 et 1 994 pour 100 000 habitants dans la Drôme et en Auvergne-Rhône-Alpes).

Taux standardisé de patients hospitalisés pour maladies respiratoires pour 100 000 habitants, 2016



Source : PMSI (2016), Insee RP (2014), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

5. Focus par catégorie de population

5.1. La santé materno-infantile

La part des mères de moins de 24 ans est un peu plus élevée à Valence par rapport au département et à la région (15,7 % des mères ont moins de 24 ans à Valence contre 14,3 % dans la Drôme et 12,5 % en Auvergne-Rhône-Alpes). La part des mères de 15 à 19 ans s'élève à 2 % à Valence (contre 1,5 % dans la Drôme et 1,4 % en Auvergne-Rhône-Alpes). (Source : PMSI 2016).

Les autres données concernant les caractéristiques des mères, les grossesses et la santé des enfants à la naissance ne sont pas disponibles pour Valence mais uniquement au niveau départemental. Caractéristiques des mères dans la Drôme: âge moyen à l'accouchement 30 ans et 3 mois, âge moyen des primipares 28 ans et 5 mois. 66 % des femmes ont un emploi. Grossesse dans la Drôme : déclaration tardive 1,2% (contre 5,1 % en France²), réalisation de l'échographie morphologique 88,5 %, préparation à l'accouchement 62%, alcool pendant la grossesse 0,9 %³ et tabac pendant la grossesse 17 %. Santé des enfants à la naissance dans la Drôme : faible poids de naissance 7,2 % (6,3% en France²), naissances prématurées 6,5 %, enfants allaités à la maternité 71 % (65 % en France²). (Source : La santé de la mère et de l'enfant dans la Drôme données 2015 -ORS, données issues des certificats de santé du 8^{ème} jour).

5.2. La santé de petite enfance, l'enfance et la jeunesse (0-16 ans)

Données socio-démographiques

Le taux de natalité s'élève à Valence à 1,5 ‰, un taux supérieur au taux départemental et régional (1,2 ‰) mais équivalent au taux observé dans les villes de plus de 30 000 habitants en région. En 2016, 847 naissances sont domiciliées à Valence. Les moins de 15 ans (N=10 589) représentent à Valence 17 % de la population (contre 19 % dans la Drôme et en région Auvergne-Rhône-Alpes). Les moins de cinq ans (N=3 722) représentent 6 % de la population de Valence, tout comme les 5-9 ans et les 10-14 ans. Les familles monoparentales représentent 9,7 % des ménages (9,5 % dans les villes de plus de 30 000 habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes). Source : recensement Insee 2014. Il convient de souligner la présence marquée d'enfants en situation de précarité à Valence, en particulier dans les quartiers en Politique de la Ville où près de la moitié des ménages vivent sous le seuil de pauvreté et où la part des familles monoparentales est nettement plus élevée que dans l'ensemble de la Ville. Parmi les 0-15 ans, la part des bénéficiaires (ayant-droits) de la CMUc s'élève à 31,3 % à Valence (contre 14,4 % dans la Drôme et 13,6 % dans la région) (Source : Assurance Maladie 2015). 18,1% de 0-10 ans et 20,9 % de 10-20 ans n'ont pas de mutuelle (Source : Assurance Maladie 2017).

Recours aux soins et à la prévention

Recours aux professionnels de santé libéraux : 17,2 % des enfants de moins de 15 ans ont eu recours au moins une fois dans l'année à un pédiatre, 7,3 % à un orthophoniste, 0,6 % à un psychiatre et 64,2 % à un médecin généraliste, des taux de recours proches des taux observés dans la région, sauf

² Données nationales issues des CS8 2014 pour la France entière

³ Données déclaratives très inférieures aux données issues de l'enquête périnatale 2010 où ce pourcentage s'élève à 19,7% des femmes

pour les médecins généralistes avec un taux de recours légèrement inférieur au taux régional (68,6 %). (Source : Assurance Maladie 2015).

18,1 % de 0-10 ans et 20,9 % de 10-20 ans n'ont pas de mutuelles. (Source : Assurance Maladie 2017).

Recours aux services psychiatriques : en 2016 à Valence, 447 enfants de moins de 15 ans ont été suivis en service de psychiatrie exclusivement en ambulatoire, soit un taux de recours au service de psychiatrie ambulatoire de 42,2 pour 1 000 enfants de moins de 15 ans (un taux proche du taux observé dans la Drôme mais supérieur au taux régional, respectivement 41,9 ‰ et 30,7 ‰). 25 enfants de moins de 15 ans ont été hospitalisés en psychiatrie (à temps complet ou partiel). (Source RIM-P 2016).

Prévention : un taux de participation au dépistage bucco-dentaire (M'T Dents) plus faible à Valence que dans le département et en Auvergne-Rhône-Alpes (respectivement : 24 %, 29,5 %, 31,7 % des 5-19 ans) est constaté. Dans les quartiers classés en politique de la Ville, des taux de participation au dépistage bucco-dentaire encore plus faibles, sauf dans le quartier Chamberlière : 30,3 % Chamberlière, 23,5 % Les Hauts de Valence, 16,2 % Valensolles, pas de données pour le quartier Polygone (secret statistique car effectif inférieur à 10).

Affections Longue durée

En 2014, les effectifs d'ALD (affections longues durées) chez les moins de 15 ans (N=320) représentent 1,9 % du total des ALD. Le taux de prévalence des ALD est de 30,2 ALD à Valence pour 1 000 enfants de moins de 15 ans (contre 22,2 ‰ et 18,8 ‰ dans la Drôme et la région Auvergne-Rhône-Alpes). Les affections psychiatriques (N=122) sont le premier motif d'ALD et représentent 38 % des ALD chez les moins de 15 ans⁴. Les autres principaux motifs d'ALD pour les moins de 15 ans sont les maladies cardio-vasculaires (N=48), les maladies neurologiques (N=36), les maladies métaboliques (N=23) et l'insuffisance respiratoires (N=20). La faiblesse des effectifs ne permet pas d'observer de différence significative entre Valence, le département et la région pour cet indicateur. (Source : CnamTS, CCMSA, RSI 2014).

Hospitalisations : en 2016, 1 656 patients de moins de 15 ans résidant à Valence ont été hospitalisés, soit un taux de patients hospitalisés (tous motifs) chez les moins de 15 ans de 156,4 ‰, légèrement supérieur aux taux observés dans la Drôme et en Auvergne-Rhône-Alpes (respectivement 128,8 et 132,5 pour 1 000). Pour la même année, à Valence, 247 patients de moins de 15 ans ont été hospitalisés pour maladies respiratoires, soit un taux de patients hospitalisés pour maladies respiratoire de 26,2 ‰ enfant de moins de 15 ans (contre 21,3 ‰ et 19,4 ‰ respectivement. dans le département et la région). En 2016, 138 enfants de moins de 15 ans ont été hospitalisés pour lésions traumatiques et empoisonnements. La faiblesse des effectifs ne permet pas d'observer de différence significative pour les causes d'hospitalisations chez les moins de 15 ans entre Valence, le territoire et la région). (Source : PMSI 2016)

Santé des enfants : En 2017, 1469 enfants valentinois ont été reçus en consultation infantile (Protection Maternelle et Infantile), 563 enfants ont eu un dépistage en école maternelle (petite

⁴ Les ALD pour affections psychiatriques recouvrent (les psychoses, les troubles de l'humeur récurrents ou persistants, les troubles névrotiques sévères, troubles graves de la personnalité et du comportement et les déficiences intellectuelles et troubles graves du développement durant l'enfance dont l'autisme infantile et les troubles graves des conduites et du fonctionnement social dans l'enfance)

section) et 1817 enfants ont bénéficié d'au moins un soin de puériculture. Les données du Conseil Départemental concernant les dépistages réalisés dans le cadre des bilans de santé de 3-4 ans et les données de l'Éducation Nationale concernant les dépistages réalisés auprès des 5-6 ans et des élèves de sixième ne sont pas disponibles à l'échelle de Valence. Des données nationales concernant la santé des enfants scolarisés en grande section maternelle sont disponibles : en 2012-2013, 11,9% des enfants sont en surcharge pondérale et 3,5 % des enfants sont obèses, un taux en recul pour la surcharge pondérale depuis 1999 mais relativement stable pour l'obésité. Par ailleurs, les disparités sociales observées pour la surcharge pondérale et l'obésité sont marquées et ne se résorbent pas : 7 % des enfants de cadres présentent un excès pondéral contre 14 % des enfants d'employés et 16% des enfants d'ouvriers. Le temps passé devant les écrans et la consommation de boissons sucrées est également fortement lié à la CSP des parents (en grande section de maternelle 59 % des enfants d'ouvriers passent au moins une heure devant les écrans contre 25 % des enfants de cadre et 31 % des enfants d'ouvriers consomment tous les jours des boissons sucrées contre 8 % des enfants de cadres). (Sources : DRESS-DGESCO, enquêtes nationales de santé auprès des élèves de grande section maternelle 2012-2013).

5.3.La santé des jeunes (16-25 ans)

Données sociodémographiques

La part des habitants de moins de 20 ans s'élève à 23,8 % de la population (7 667 personnes) contre 24,6 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Les taux de bénéficiaires de la CMUc pour la tranche d'âge 15-24 ans sont particulièrement élevés à Valence et représentent le double du taux observé en région (21,1 % contre 10,2 % en région et dans le département): 1 248 jeunes valentinois de 15 à 24 ans bénéficient d'une CMUc. (Sources : recensement Insee 2014 et Assurance Maladie 2015).

Recours aux soins et à la prévention

Chez les jeunes de Valence, un moindre recours au médecin généraliste (50 % à Valence contre 55 % dans la Drôme et 58% en région), au dentiste (24 % à Valence contre 27 % dans le département et 27 % dans la région) mais aussi au programme de prévention M'T Dents pour le public de 0 à 20 ans (24,0 % à Valence contre 29,5 % dans le département et 31,7 % dans la région) est observé. (Source : Assurance Maladie 2015).

Données d'activité du Centre de Santé Jeunes (CSJ) de Valence : 21 % des jeunes 16-25 ans qui fréquentent le centre santé jeunes pour la première fois n'ont pas de médecin traitant déclaré. En 2017, 498 jeunes ont déclaré un médecin traitant au sein du CSJ, 1189 jeunes ont un médecin traitant extérieur au CSJ. L'équipe du CSJ effectue un travail d'accompagnement pour l'accès aux soins (709 jeunes ont ainsi bénéficié d'un soutien administratif pour mise à jour de la carte vitale, la mutuelle, le dossier CMUc, la déclaration du médecin traitant, etc.). (Rapport d'activité centre santé jeunes 2017).

Affections longue durée

État de santé : Concernant l'état de santé de ces jeunes, les données disponibles mettent en avant, comme sur d'autres territoires, la présence de pathologies chroniques : en 2014, la ville de Valence enregistre 306 ALD chez les 15-24 ans. Le taux de prévalence est légèrement inférieur à celui du département (34,1 pour 1 000 habitants contre 36 pour 1 000 habitants) mais supérieur à la région (29,1 ‰). En revanche, le taux d'ALD chez les hommes dépasse les deux territoires de référence que sont le département et la région.

Les affections psychiatriques chez les jeunes sont le premier motif d'ALD, taux supérieur à Valence par rapport au département de la Drôme et à la région Auvergne-Rhône-Alpes. La thématique de la santé mentale chez les jeunes est aussi illustrée par un taux de prise en charge en établissements psychiatriques ambulatoires supérieure à Valence par rapport aux autres territoires. (53,1 pour 1 000 à Valence contre 42,5 pour 1 000 dans la Drôme et 26,7 pour 1 000 en région). Source : CnamTS, CCMSA, RSI 2014.

Hospitalisations

En 2016, 19 séjours hospitaliers pour tentative de suicide sont dénombrés chez les jeunes valentinois. Bien qu'il s'agisse d'effectifs réduits, le taux de séjours hospitaliers pour tentative de suicide chez les 15-24 ans est supérieur à Valence par rapport au taux régional mais inférieur au taux départemental. Ces constats semblent confirmés par les professionnels engagés auprès des populations jeunes. Par exemple, le point relais oxygène enregistre une hausse de 18 % de sa file active entre 2016 et 2017 et confirme les besoins psychologiques des jeunes insistant sur l'importance d'un accompagnement précoce afin d'éviter les symptômes envahissants (rapport d'activité point relais oxygène 2017).

Le taux de séjours hospitaliers pour IVG est supérieur en 2016 dans cette tranche d'âge au département et à la région (un constat déjà effectué dans le diagnostic de santé réalisé par l'ORS en 2013). Il est recensé 76 séjours hospitaliers pour IVG concernant des jeunes valentinoises. (Source : PMSI 2015). Données d'activité du Centre de Santé Jeunes (CSJ) de Valence : le centre de planification du CSJ a réalisé 839 consultations de planification en 2017. Presque la moitié des motifs de consultation au centre de planification du CSJ concernait la contraception (48,2 %), puis les consultations IST (25,9 %), les problèmes gynécologiques (16,6 %), les Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD) (9,6 %), les tests de grossesse (7,4 %), les suivis de grossesse (4,6%) et les demandes d'IVG (1,5 %). (rapport d'activité Centre santé jeunes 2017).

5.4. La santé des personnes âgées

Données sociodémographiques

La part des personnes âgées de plus de 65 ans s'élève à 20,3 % (12 604 habitants) et la part des personnes âgées de 75 ans et plus s'élève à 10,9 % (6 786 habitants). L'espérance de vie à 65 ans dans la Drôme est de 19 ans (Sources: Inserm, Insee 2009-2011). Selon les projections Omphale de l'Insee la croissance de la population âgée va se poursuivre et le nombre de personnes de plus de 65 ans devrait augmenter de 77,3 % dans la Drôme, pour atteindre, en 2040, 165 650 personnes en Drôme et 22 346 à Valence. (Sources: Insee 2014 et Inserm, Insee 2009-2011). Le taux de bénéficiaires de la CMUC chez les plus de 65 ans est plus important que les références départementales et régionales (1,5 % à Valence contre 1,0 % dans la Drôme et en Auvergne-Rhône-Alpes) ce qui peut signifier des situations de précarité chez ces personnes âgées.

En 2015, à Valence, le taux de pauvreté des ménages fiscaux dont le référent est âgé de 60 à 74 ans est de 12,5 % (Drôme - 9,8 % ; Auvergne-Rhône-Alpes - 8,0 %), ce taux est de 8,4 % parmi les ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans et plus (Drôme - 8,0 % ; Auvergne-Rhône-Alpes - 7,5 %). Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).

En 2013, 11 100 Drômois bénéficient de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) domicile ou établissement, soit 23,6 % de la population des 75 ans ou plus en 2013⁵.

Le score moyen valentinois de la fragilité sociale des retraités du régime général pour les 80 ans et plus en 2017 est de 3,24, la moyenne régionale étant de 3,11. Trois facteurs de fragilité sociale sont retenus pour définir cet indicateur : l'âge du retraité, le fait qu'il bénéficie ou non d'une pension de réversion (facteur d'isolement social), le fait qu'il soit exonéré ou non de la CSG (facteur économique).⁶

Recours aux soins

À Valence le taux recours aux infirmiers pour les 75 ans et plus est plus faible que dans le département et la région (respectivement 59 % contre 62 % et 63 %). Le taux de recours au médecin généraliste pour les 65 ans et plus est légèrement inférieur aux taux départemental et régional (respectivement 87 % à Valence contre 88 % dans la Drôme et Auvergne-Rhône-Alpes).

Affections longue durée

À Valence, pour les personnes de 65 ans et plus, les taux d'ALD (prévalence) toutes causes sont supérieurs par rapport à la Drôme et à la région Auvergne Rhône-Alpes. Les taux de prévalence d'ALD pour diabète, maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson et affections psychiatriques sont plus élevés dans la ville que dans le département et la région pour cette tranche d'âge à Valence (ALD Diabète : 149,9 à Valence contre 136,8 et 128,8 pour 1 000 habitants ; ALD Alzheimer: 42,1‰ contre 31‰ et 30‰ ; ALD pour Parkinson: 12,9‰ contre 10,9‰ et 10,3‰ ; ALD affections psychiatriques: 59 ‰ contre 33,5 ‰ et 32,1‰). (Sources : CnamTS, CCMSA, RSI (2014), Insee (2012-2014)).

Hospitalisations

Le taux de patients hospitalisés chez les 65 ans et plus est globalement plus faible à Valence que dans le département et la région (respectivement 30 967, 31 437 et 32 850 pour 100 000 habitants).

Mortalité

Le taux de mortalité pour maladies cardio-vasculaires s'élève pour les personnes de 65 ans et plus (deux sexes confondus) à 1 198 pour 100 000 habitants contre 1 128 et 1 130 pour 100 000 dans le département et la région. Le taux de mortalité pour maladies cardio-vasculaires est, uniquement chez les femmes, légèrement supérieur à Valence par rapport aux taux départemental et régional. Par ailleurs, le taux de mortalité pour tumeurs (deux sexes confondus) est légèrement supérieur pour les personnes âgées de 65 ans, par rapport aux taux départemental et régional (respectivement 1 194, 1 032 et 1 039 pour 100 000 habitants). (Sources: CéPIDc (2009-2013), Insee RP (2011-2012)).

Données complémentaires pour le bassin de Valence

Une récente étude sur les besoins des personnes âgées⁷ dans la filière gérontologique du Bassin de Valence (territoire plus large que la seule ville de Valence) mettait en avant :

⁵ 153 300 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie, Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n°22. Décembre 2106.

⁶ Extrait de l'observatoire des fragilités grand-sud, du site de la Carsat - www.observatoires-fragilites-grand-sud.fr

⁷ Analyse qualitative et prospective sur les besoins des personnes âgées dépendantes dans la région Auvergne-Rhône-Alpes à l'horizon 2030. ORS. Décembre 2017

- un taux d'hébergement médicalisé (EHPAD ou résidence autonomie avec forfait de soins) en dessous de la moyenne régionale (110,5 contre 116,1 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus). (Source: Finess 24-11-2016/Insee 2013)
 - un taux d'hébergement non médicalisé (y compris résidence autonomie sans forfait de soins) également inférieur à la moyenne régionale (6,1 contre 11 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus)
 - des services de soins infirmiers à domicile globalement équivalents (17,9 contre 17,5 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus).
- Selon cette analyse, 86,6 % des personnes âgées de 80 ans et plus vivaient en logement ordinaire (donc pas en institution), un taux légèrement plus élevé qu'en région Auvergne-Rhône-Alpes (85 %).

5.5. La santé des personnes handicapées

Au 31 décembre 2015, 1 346 personnes sont allocataires de l'AAH dans la commune de Valence (données Tableau de Bord social 2015), soit 3,9 % de la population éligible contre 2,8 % dans la Drôme et 2,6 % dans la région.

En 2016, 5 259 demandes de reconnaissance de la qualité de de travailleur handicapé (RQTH) ont été déposées auprès de la MDPH de la Drôme et 47 % de ces demandes étaient des premières demandes. Au total, 4 692 décisions ont été prises et 4 486 ont abouti à un accord. (Source : MDPH de la Drôme - Données d'activité 2016 ; Statistiques et indicateurs du handicap et de l'insertion professionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes - Tableau de bord 2018 - Observatoire régional de l'emploi des personnes handicapées)

En 2017, 6271 valentinois sont connus de la MDPH et ont au moins une décision en cours. 1300 habitants de Valence ont été accueillis à la MDPH.

Le taux de chômage des personnes en situation de handicap, uniquement disponible au niveau national, s'élève, en 2015, à 15 %.⁸

⁸ Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actif (actifs occupés et chômeurs). Travailleurs handicapés : quel accès à l'emploi en 2015 ? Dares Analyses, n°032, mai 2017.



FICHES THÉMATIQUES

Prévention et promotion de la santé tout au long de la vie

Référents Ville/CCAS :

- > Chef de service promotion santé Direction santé publique (DSP) Ville de Valence
- > Médecin directeur Direction Santé Publique ville de Valence

Contexte / Besoins

Les données de santé disponibles permettent de conclure à l'importance des maladies chroniques dans la population valentinoise (plus particulièrement du diabète, des maladies psychiatriques et des affections respiratoires) et des problématiques de santé mentale et d'addictions. Par ailleurs, chez les hommes, on observe un taux de mortalité prématurée (décès survenu avant l'âge de 65 ans) un peu plus élevé que dans le département et la région. Il convient de souligner qu'une partie de la mortalité prématurée est évitable car liée à des comportements peu favorables à la santé (consommation de tabac, d'alcool, conduites à risques sur la route et des conduites suicidaires). Enfin, en termes de prévention, une moindre participation des habitants de Valence au dépistage organisé du cancer du sein et examen bucco-dentaire (MT'Dents) est observée, par rapport à la Drôme et à la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces taux de participation aux programmes de prévention sont encore plus faibles dans les Quartiers en Politique de la Ville Les Hauts de Valence, Polygone et Valensolles mais également dans les quartiers (IRIS) Centre-Boulevard et Centre Basse ville.

Les acteurs réunis à l'occasion de l'élaboration du CLS 2 ont souligné les besoins de prévention autour du surpoids et du diabète, de la santé bucco-dentaire, de la santé sexuelle, de la santé mentale, des addictions et de la santé environnement.

La Ville de Valence, au travers notamment de la Direction de la Santé Publique, développe et soutient depuis de nombreuses années des actions de prévention et promotion de la santé. En effet, au-delà des missions traditionnelles du Service communal d'Hygiène et de Santé (vaccinations et santé environnement), la Ville soutient une démarche interservices, interpartenariale et transversale pour développer et mettre en place des actions de prévention santé de proximité et des temps forts sur des thématiques variées (alimentation et activité physique, cancers féminins, compétences psychosociales, santé environnement ...) et favorise une coordination locale des actions de prévention et promotion de la santé (collectif nutrition, collectif autour des cancers féminins ou encore collectif Sida/santé sexuelle). De plus, la ville de Valence s'est également engagée dans une démarche de promotion d'un environnement urbain favorable à la santé (études Parcoura et Evaluation d'Impact en Santé autour du parc de l'épervière). La CPAM développe aussi des réunions de coordination départementales sur diverses thématiques, auxquelles la direction santé publique de la ville de Valence s'associe (mois sans tabac, promotion de la vaccination, promotion des dépistages organisés des cancers, journée mondiale du diabète...).

La politique de santé régionale, au travers du schéma régional de santé, se donne pour objectif de développer les actions de prévention et promotion de la santé en direction des nouveaux nés, des enfants en bas âge, des jeunes et de leurs parents, plus particulièrement sur des thèmes tels que le surpoids et l'obésité, la santé bucco-dentaire et les addictions, qui sont des marqueurs d'inégalités sociales de santé. Ces actions devant être

développées en priorité dans les zones d'éducation prioritaires et les quartiers politique de la Ville (ainsi que les zones rurales isolées)

Fort de ces constats, la Ville de Valence et ses partenaires s'engagent à promouvoir la santé de la population à tous les âges de la vie avec une attention particulière aux publics vulnérables, en agissant sur les déterminants de santé, c'est-à-dire en favorisant l'adoption de mode de vie favorable et en créant des environnements favorables à la santé. L'ensemble des partenaires s'est également accordé sur la nécessité que la Ville de Valence poursuive le travail de coordination locale d'actions de prévention et promotion de la santé.



Objectif général

Coordonner et développer des actions de prévention primaire et de promotion de la santé adaptées aux problématiques de santé sur le territoire valentinois avec l'ensemble des acteurs et de ses habitants, avec une attention particulière aux publics vulnérables ou éloignés du système de santé.

1^{er} objectif spécifique : **Coordonner le réseau de partenaires** réunissant les acteurs associatifs et institutionnels de secteurs sanitaires, sociaux ou médicosociaux, pour permettre une meilleure connaissance mutuelle des dispositifs, des structures, des acteurs locaux, favoriser les échanges d'expériences, de pratiques et de travail en réseau et coordonner les actions locales

> Activités relatives au 1^{er} objectif

* Animation de groupes de travail pluridisciplinaires et thématiques

- > Direction santé publique de la Ville : collectif cancers féminins, collectif Dispositif Adultes Relais / santé des jeunes, collectif d'associations maison relais santé, collectif Semaines d'information sur la santé mentale, groupes de travail thématiques du Conseil Local de Santé Mentale, collectif « médiation santé », collectif nutrition / activité physique adaptée
- > CPAM : collectif cancer, grippe, diabète, tabac
- > Collectif sud : bus santé, parkinson, Valériane
- > Conseil départemental : groupes de travail du centre de Coordination Autonomie Prévention, groupe de travail sur les aidants

* Organisation de conférences ou de temps de rencontres entre professionnels et bénévoles : santé des jeunes, santé mentale, nutrition / activité physique, vie affective et sexuelle, les maladies chroniques, santé environnement ...

2^e objectif spécifique : **Mettre en place un programme d'actions de prévention à destination des habitants**

Thématiques : maladies chroniques, santé des jeunes, addictions, vie affective et sexualité, prévention de la souffrance psychique, développement des compétences psychosociales, santé environnement, nutrition et activité physique, prévention des accidents domestiques, ...

> Activités relatives au 2^e objectif

* **Organisation d'actions de proximité et de temps forts** (journées nationales, groupes de parole, ateliers, conférences,...), avec une vigilance à adapter les actions aux publics les plus éloignés du système de santé dans une démarche d'universalisme proportionné (public cible à définir à chaque programmation) *Lien avec fiche « Aller vers les publics les plus fragiles »*

* **Sensibilisation des personnes aux messages de prévention** pour les aider à accéder, comprendre, évaluer et utiliser ces messages pour adopter au mieux un comportement favorable et les rendre acteurs de leur santé (littératie en santé), au travers du Centre santé jeunes, du conseil local de santé mentale, de la médiation santé, de la maison relais santé, des actions « gestes qui sauvent » adaptées aux publics vulnérables...

*Sensibilisation d'habitants volontaires, pour qu'ils puissent être **relais de message de prévention** et construire avec eux des actions de prévention primaire dans une **démarche de santé communautaire** (direction santé publique, CPAM, collectif sud...)

***Promotion de l'activité physique** : promotion du sport santé qui permet la pratique d'activités physiques adaptées aux capacités de chacun, communication sur les offres locales, valorisation de la formation des professionnels du sport et les éducateurs physiques à l'activité physique adaptée (Comité Départemental Olympique et Sportif, collectif sud, ville de Valence, autres acteurs), promotion des mobilités actives (*lien avec fiche « Santé-environnement »*)

3^e objectif spécifique : Elaborer des outils d'information et de prévention (exposition, guide, plaquette, livret, ...), en fonction des besoins et des thématiques

Thématiques : santé environnement, cancers, vaccination, santé mentale, gestes qui sauvent

4^e objectif spécifique : Favoriser l'implication d'étudiants en santé dans les actions de prévention et de promotion de la santé, en lien avec le service sanitaire

> Activités relatives au 2^e objectif

* Mise en place d'actions de prévention primaire et de promotion de la santé dans cet objectif portant notamment sur les thématiques de nutrition et activité physique, santé sexuelle, cancers, santé environnement, compétences psycho-sociales, gestion du stress, prévention des conduites à risque (dont consommations de tabac, alcool et autres substances psychoactives)... Les thématiques pourront être adaptées en fonction de l'évolution des besoins et des réflexions des groupes de travail.

Acteurs ressources du territoire

Institutions

Ville de Valence (Direction Santé Publique, service de Développement Social Urbain, service de prévention spécialisée, Centre Communal d'Action Sociale, Direction Education Jeunesse...), Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseil départemental, Agence Régionale de Santé, Education nationale, Préfecture, Caisse d'allocations Familiales, Mission Locale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche...

Associations

Associations solidaires (Diaconat Protestant, Alda, Restos du cœur, Croix Rouge française/Service d'Equipe Mobile d'Interventions Sociales et de Soins...), lieux d'accueil enfants-parents, associations en lien avec les addictions : Tempo-Oppelia, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie 26, Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé, Organisation Drômoise d'Insertion et d'Accompagnement Social, Uniscité, LADAPT, Planning familial, Sauvegarde de l'enfance, Associations tutélaires (Associations d'usagers : Union Nationale et Amis des Familles de personnes Malades et/ou handicapées psychiques, Association Grenobloise pour la Dialyse des Urémiques Chroniques, France rein, Association Française des Diabétiques 26-07, Association Sclérose en plaques et autres associations de la Maison Relais Santé...), Institut Médico Educatif ADAPEI...

Structures hospitalières

Réseaux de santé

Professionnels de santé libéraux

Mutuelles

Comité Départemental Olympique et Sportif et autres structures de promotion de l'activité physique adaptée

Actions soutenues par la Ville

- Poursuite de la politique développée autour de la promotion de la santé sur diverses thématiques (prévention des cancers féminins, nutrition/sport santé, prévention des accidents domestiques, sensibilisation sur la santé environnementale, bien-être, prévention des infections sexuellement transmissibles...) en proposant différents types d'actions : animation de collectifs de partenaires, modules de sensibilisation, campagne de sensibilisation tout public, forum santé, journées de dépistage, diffusion d'informations, relais de messages de prévention sur les outils de communication municipaux, distribution d'outils de prévention, sensibilisation et formations des professionnels et bénévoles, actions de proximité, bilans de santé chez les jeunes... selon financements en réponse aux appels à projets.
- Développement d'actions sur de nouvelles thématiques en fonction des besoins repérés

Actions soutenues par la Préfecture (DDCS):

- Soutien des actions sous réserve des crédits disponibles et des priorités fixées par le gouvernement en matière de politique de la ville.
- Soutien du dispositif d'accompagnement vers la pratique de l'activité physique (DAPAP) Drôme porté par le Comité Départemental Olympique et Sportif CDOS 26 (co-financement avec la DDCS)

Actions soutenues par l'Agence Régionale de la Santé:

- Soutien sur la ville des projets et services participant à la réduction des inégalités de santé notamment par un accompagnement dans la prévention et le soin de publics dits en difficulté.
- Soutien du dispositif d'accompagnement vers la pratique de l'activité physique (DAPAP) Drôme porté par le Comité Départemental Olympique et Sportif CDOS 26 (co-financement avec la DDCS)

Actions soutenues par le Conseil Départemental :

- Poursuivre le partenariat autour des actions de promotion de la santé (action SIDA, prévention des cancers féminins, collectif « santé mentale »...).
- Actions collectives d'information dans les collèges et lycées autour de la vie affective et sexuelle.

Actions soutenues par l'Education Nationale :

- Mise en œuvre d'actions de promotion de la santé, service de santé scolaire et dépistage (centre médico-scolaire)

Action soutenue par la Caisse d'allocations familiales de la Drôme, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf pour la période 2018-2022

- Soutien à des actions d'accompagnement à la parentalité (avec comme clés d'entrée la santé, par exemple : les cafés-santé), en réponse aux besoins des familles du territoire (appels à projets parentalité prévention précoce, famille école citoyenneté, adolescence).

Actions soutenues par le Conseil Régional

- Partenariat à développer en lien avec les priorités régionales.

Actions soutenues par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie : soutien mutuel aux actions de promotion de la santé (documentation, exposition, actions de proximité...) organisées sur le territoire valentinois (nutrition, hygiène buccodentaire, sommeil et rythme de vie, dépistage des cancers...).

Actions soutenues par le centre hospitalier de Valence, les hôpitaux privés Drôme Ardèche et le centre hospitalier Drôme Vivarais

- Participation des professionnels de santé de ces structures aux actions de prévention, journées de dépistage, conférences, communication sur les actions de prévention valentinoises, ...

Indicateurs d'évaluation à la fin du CLS

- Taux de jeunes ayant bénéficié d'un examen bucco-dentaire gratuit dans le cadre du dispositif MT dents.
- Taux de participation au dépistage organisée des cancers (du sein, colo- rectal)).
- Focus spécifique des différents indicateurs cités sur les quartiers politique de la ville et les IRIS les plus défavorisées quand cela est possible
- Enquête ou temps forts de type retour d'expérience (RETEX) réunissant les professionnels de santé, médico-sociaux et associatifs impliqués dans la promotion, la prévention en santé et les soins sur la pertinence, la qualité et la lisibilité des actions menées, de leur intégration dans le parcours de santé des personnes, de leur adaptation à tous les publics concernés.

Indicateurs d'activités/de suivi

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de groupes de travail, d'animations et temps forts menés par la ville et les partenaires sur le territoire et nombre de participants à ces diverses sessions.
- Nombre d'actions et de participants pour la sensibilisation de professionnels variés (Dispositif adultes relais, professionnels de santé, acteurs ou pairs relais, ...) dans la diffusion de messages de prévention.
- Nombre d'ateliers passerelles (activité physique) existants et nombre de personnes en ayant bénéficié via le DAPAP.
- Nombre de supports de communication en santé, type de support utilisé et lieux de diffusion réalisés avec la Direction de la Communication de la Ville.

Indicateurs qualitatifs

- Diversité thématique et des profils des participants pour les groupes de travail, les animations, les temps forts menés par la ville et ses partenaires sur le territoire.
- Diversité thématique et des profils des participants aux actions de sensibilisation de professionnels (dispositif adultes relais, professionnels de santé, acteurs ou pairs relais...), pour la diffusion de messages de prévention.
- Réflexion sur les possibilités d'évaluation (type questionnaires de satisfaction) auprès des habitants et notamment des quartiers politique de la ville et zones IRIS vis-à-vis des supports de communication santé (via les Maison Pour Tous, temps forts, maison relais santé...)

Bien-être psychique

Référents Ville :

- > Coordinatrice Conseil local en santé mentale Direction Santé Publique (DSP)
- > Chef de service promotion de la santé DSP
- > Médecin - directeur DSP

Contexte / Besoins

Les données de santé disponibles font apparaître une problématique de santé mentale importante à Valence, dans un contexte de démographie médicale (pour les psychiatres) peu favorable. Le taux de prévalence des Affections longue durée est deux fois plus élevé à Valence qu'en région. Les données de consommations de psychotropes sont supérieures chez les habitants de Valence, notamment pour les neuroleptiques (le taux de consommation de neuroleptiques est deux fois plus élevé à Valence qu'en région⁹). Concernant la démographie médicale, le renouvellement des psychiatres dans les dix prochaines années est un point de vigilance tant en libéral (15 à Valence dont 14 âgés de plus de 55 ans) qu'en psychiatrie publique (au Centre hospitalier Drôme-Vivaraïis).

Des besoins d'améliorer le parcours de soin psychique (accès aux dépistages, ruptures de soins, gestion des situations de crise), de soin somatique et d'insertion (logement, insertion sociale, stigmatisation) des habitants ayant des troubles psychiques/ en souffrance psychique sont repérés à Valence, en particulier chez les habitants en précarité.

La thématique de la santé mentale est travaillée depuis des années par la Ville de Valence et les partenaires du territoire, notamment dans le cadre du Conseil local de santé mentale (création en 2014), permettant d'apporter des réponses locales aux besoins repérés (par exemple la cellule de veille en santé mentale).

La politique régionale de santé à travers son schéma régional de santé définit 8 objectifs spécifiques pour contribuer à améliorer le parcours en santé mentale. Ceux-ci s'articulent autour de la promotion d'un environnement favorable à la santé mentale (santé mentale positive), le repérage, le dépistage précoce et l'amélioration de l'accès aux diagnostics, l'amélioration des prises en charges et d'accompagnement (réponse aux situations d'urgence et de crise, accès aux soins psychiatriques, modalités de prise en charge en psychiatrie, parcours de vie des personnes en situation de handicap) et la coordination des acteurs.

Ainsi, pour le Contrat local de santé 2, il s'agit de conforter le partenariat au travers du Conseil local de santé mentale, de favoriser le lien avec les professionnels de santé libéraux (médecins généralistes notamment) et de favoriser la participation des usagers/patients et de leurs familles, pour apporter des réponses aux besoins repérés et améliorer la qualité de vie des personnes ayant des troubles psychiques et en souffrance psychique.

⁹Voir Portrait de territoire

Objectif général

Améliorer le bien-être psychique des valentinois

1^{er} objectif spécifique : **Coordonner le réseau de partenaires à travers le Conseil local de santé mentale** (co-piloté par la Ville de Valence et le Centre hospitalier Drôme Vivarais, réunissant les acteurs associatifs, institutionnels et la société civile)

> Activités relatives au 1^{er} objectif

- * Animation du réseau local de santé mentale (CLSM) par des groupes de travail pluridisciplinaires
- * Organisation de conférences, création de documents de présentations, pour permettre une meilleure connaissance mutuelle des dispositifs, des structures, des acteurs locaux et favoriser les échanges d'expériences, de pratiques et de travail en réseau,
- * Diffusion d'outils de liaison pour faciliter la coordination entre les acteurs,
- * Elaboration de temps de rencontres entre professionnels de terrain pour une meilleure connaissance mutuelle.
- * Promotion du CLSM pour le faire connaître auprès des partenaires institutionnels et du tout public, pour une meilleure prise en charge des patients et de leur entourage.
- * Articulation avec le dispositif d'adultes relais (prévention des conduites à risque chez les jeunes)

2^e objectif spécifique : **Promouvoir la santé mentale positive et lutter contre la stigmatisation des habitants ayant une maladie psychique**

> Activités relatives au 2^e objectif

- * Poursuite des actions de prévention et d'information du tout public, notamment lors des Semaines annuelles d'Information sur la Santé Mentale ; Participation au changement des regards et des représentations.
- * Intégration renforcée des services ambulatoires du Centre Hospitalier Drôme Vivarais dans la vie de la cité (portes ouvertes, tables rondes avec les partenaires de proximité, circulation d'informations sur les manifestations dans la cité auprès des services spécialisés...).
- * Actions de sensibilisation aux troubles psychiques vers des professionnels de secteurs variés (acteurs de proximité, médiathèques...) et des habitants volontaires.
- * Projets d'actions en direction du tout public, temps forts dans des lieux publics ou dans des structures de quartiers, et si possible en direction des scolaires ou des structures d'accueil d'enfants... (valorisation des Compétences Psycho-sociales, lutte contre harcèlement et les violences, soutien à la parentalité...)

3^e objectif spécifique : **Accompagner les partenaires pour favoriser le parcours de soins des habitants en souffrance psychique**

> Activités relatives au 3^e objectif

- * Poursuite de la Cellule de veille en santé mentale et mise en place d'une réflexion sur les outils à mettre en place pour prendre en compte de nouveaux besoins éventuels (interlocuteur unique pour professionnels, gestion

de l'urgence...), sensibilisation des professionnels à l'intérêt d'une veille et de la circulation des informations utiles dans le respect de l'éthique et la déontologie.

* Organisation de rencontres thématiques pour les professionnels de santé pour renforcer les connaissances des services de santé et médicosociaux, services intra et extra hospitaliers des centres hospitaliers et pour fluidifier les parcours de soins et éviter les ruptures

* Repérage et identification des référents institutionnels et associatifs pour favoriser l'accès à une prise en charge adaptée et réactive

* Poursuite de la réflexion avec les services de tutelles, les bailleurs sociaux, ... sur la non adhésion et / ou le déni des personnes en souffrance psychique, ...

* Vigilance sur l'évolution de la démographie médicale hospitalière et libérale spécialisée en psychiatrie

4^e objectif spécifique : Accompagner les habitants en souffrance psychique dans leur parcours de vie : favoriser l'insertion sociale et professionnelle, lutter contre l'exclusion et soutenir les aidants

> Activités relatives au 4^e objectif

* Promotion de la réhabilitation psycho-sociale et de la remédiation cognitive ; orientation vers les structures adaptées en insertion professionnelle;

* Poursuite de la réflexion inter partenariale sur l'accès et le maintien dans le logement et soutien aux projets inter partenariaux qui pourraient émerger du groupe de travail

* Poursuite de l'accompagnement et du soutien aux actions du groupe d'entraide mutuelle et aux associations d'usagers: poursuite des activités au sein de la Maison Relais Santé : recensement des attentes, sensibilisation aux gestes de 1^{er} secours, ateliers de discussion et d'échanges, soutien en méthodologie de projets, exposition...

* Accompagnement et soutien aux associations de familles de malades : poursuite des activités au sein de la Maison Relais Santé

* Promotion de l'activité physique adaptée : proposer des modules d'activités physiques adaptées aux capacités de chacun, communiquer sur les offres locales, valoriser la formation des professionnels du sport et les éducateurs physiques à l'activité physique adaptée et l'apport pour les personnes vivant avec une pathologie mentale (CDOS, collectif sud, Ville de Valence).

* Accompagnement et soutien aux associations de familles de malades : poursuite des activités au sein de la Maison Relais Santé, soutien en méthodologie de projets.

5^e objectif spécifique : Soutenir la participation des patients, usagers de la psychiatrie, proches et de leurs représentants aux réflexions et actions menées localement dans le champ de la santé mentale

> Activités relatives au 5^e objectif

* Valorisation des compétences des usagers, patients et leurs proches en leur apportant les éléments nécessaires à leur engagement dans les actions du Conseil Local de Santé Mentale (formation ou autres formes de soutien)...

* Introduction dans les modules de sensibilisation sur les questions de santé mentale des témoignages d'usagers de la psychiatrie ou de leurs familles

* Mise en place d'une réflexion pour l'amélioration des connaissances des usagers de la santé mentale : droit, logement, accès internet...



Institutions

Équipes Ville de Valence (Direction Santé Publique, service de Développement Social Urbain, service de prévention spécialisée, Direction Enfance Jeunesse...), Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseil Départemental, Education nationale, Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales, Protection Judiciaire de la Jeunesse

Associations

Associations d'usagers (associations de la Maison Relais Santé), Groupement d'entraide Mutuelle, associations de familles (Union Nationale et Amis des Familles de personnes Malades et/ou handicapées psychiques...), associations solidaires, Messidor, Organisation Drômoise d'Insertion et d'Accompagnement Social, Aides à domicile, Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé, LADAPT, Associations tutélaires, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie 26, Diaconat protestant, Institut Médico Educatif ADAPEI, Centres Médico Psychos Pédagogiques, Croix Rouge / SEMISS...

Réseaux de santé

Mutuelles

Structures hospitalières

Professionnels de santé libéraux

Engagement des partenaires

Actions soutenues par la Ville de Valence

- Copilotage avec le Centre Hospitalier Drôme Vivarais, le Conseil Local en Santé Mentale, en lien avec les acteurs compétents
- Poursuite de l'accompagnement individuel pour les jeunes en souffrance psychique au centre santé jeunes et point relais oxygène
- Portage du Dispositif des adultes relais
- Subventions aux associations en fonction des projets et des possibilités budgétaires de la ville

Actions soutenues par l'Agence Régionale de Santé

- Participation au Conseil Local en Santé Mentale
- Soutien aux actions prioritaires dans le PRS
- Actions en lien avec le PTSM

Actions soutenues par le Centre hospitalier Drôme Vivarais

- Copilotage avec la ville de Valence du Conseil Local en Santé Mentale, en lien avec les acteurs compétents

Actions soutenues par le Conseil Départemental et articulation avec le (futur) schéma des solidarités

- Articulation avec les CMS (situations complexes, mise en place d'actions collectives, participation aux groupes de travail)

Actions soutenues par l'Education Nationale :

- Prévention et promotion de la santé mentale positive et de lutte contre la stigmatisation des malades psychiques
- Rôle dans le repérage, orientation d'enfants ou de jeunes en souffrance psychique
- Promotion des compétences psycho-sociales des élèves

Action soutenue par la Caisse d'allocations familiales de la Drôme, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf pour la : période 2018-2022
Actions de soutien aux familles confrontées à la maladie psychique (accompagnement à la parentalité)



Indicateurs d'évaluation à la fin du CLS

- Enquête ou temps fort de type retour d'expérience (RETEX) dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) réunissant les professionnels de santé, médico-sociaux et associatifs du champ de la santé mentale sur la pertinence, la qualité et la lisibilité des dispositifs dans le parcours de santé et de vie des personnes vivants avec une pathologie mentale.
- Enquête de satisfaction auprès des personnes suivies dans leurs démarches à la Maison Relais Santé.
- Réflexion à porter sur les modalités d'évaluation (questionnaires, entretiens...) de la lisibilité, de l'accessibilité et de la qualité du parcours de santé, des dispositifs de soutien à l'accès au droit et à l'insertion auprès des personnes vivants avec une pathologie mentale (en lien avec la MRS, les associations...).

Indicateurs de contexte

- Taux de prévalence et d'incidence des Affections Longues Durées (ALD) pour affections psychiatriques.
- Taux de séjours hospitaliers pour tentative de suicide.
- Taux de consommation régulière de traitements psychotropes, notamment neuroleptiques à l'échelle de la Ville
- Nombre de psychiatres installés en libéral ou salariés sur le territoire.
- Focus spécifique des différents indicateurs cités sur les quartiers politique de la ville et les IRIS les plus défavorisées.

Indicateurs d'activités/de suivi

- Nombre de groupes de travail, de conférences, temps de rencontres entre professionnels et acteurs locaux et les habitants, notamment dans le cadre du CLSM.
- Nombre d'actions de prévention et de sensibilisation à destination des habitants sur les problématiques spécifiques des personnes vivant avec une pathologie mentale.
- Nombre de situations individuelles suivies et nombre de réunions dans le cadre de la Cellule de Veille en Santé Mentale.
- Suivi annuel de l'activité de la Maison Relais Santé (nombre d'associations en santé mentale représentées, nombres de permanences effectuées, notamment des groupes d'entraide mutuelle, nombres de personnes reçues, nombres de journées à thème/temps forts en santé mentale...).
- Nombre de dispositifs de soutien aux aidants (familles et proches de personnes ayant une pathologie psychiatrique) sur Valence (plateformes de répits, permanences de la Maison Relais Santé...)

Indicateurs qualitatifs

- Diversité thématiques et des profils des participants aux différents groupes de travail, de conférences, temps de rencontres, actions de sensibilisation diverses dans le cadre du CLSM.
- Questionnaires d'évaluation auprès des groupes de travail, de conférences, notamment dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale.
- Questionnaires d'évaluation auprès des professionnels participants aux actions de sensibilisation aux messages de prévention à diffuser afin d'évaluer leurs connaissances et leurs représentations.
- Place accordée aux usagers vivant avec une pathologie mentale dans les modules de sensibilisation aux questions de santé mentale (témoignages, transmission de « savoir d'expérience »...).

Référents Ville

- > Infirmière coordinatrice service vaccinations Direction Santé publique Ville de Valence
- > Médecin-directeur DSP Valence

Contexte / Besoins

Selon le dernier bulletin de santé publique pour la région Auvergne-Rhône-Alpes d'avril 2018 (Santé Publique France 2018) les couvertures vaccinales du « rappel diphtérie-tétanos-poliomyélite, coqueluche, Haemophilus Influenzae de type B (Hib) » chez les enfants âgés de 24 mois sont globalement proches de l'objectif de 95 % dans l'ensemble des départements d'Auvergne-Rhône-Alpes (ARA).

La couverture vaccinale « hépatite B 3 doses » chez les enfants âgés de 24 mois est inférieure à 95% dans tous les départements. Bien qu'en augmentation, la plupart des couvertures vaccinales départementales sont également inférieures à la moyenne nationale.

Les couvertures vaccinales « pneumocoque 3 doses » sont globalement en progression sur les 3 dernières années dans l'ensemble des départements de la région.

Entre 2015 et 2017, les couvertures vaccinales contre le méningocoque C ont augmenté dans toutes les tranches d'âge. Cependant, les couvertures vaccinales restent peu élevées et globalement inférieures à la moyenne nationale. Ces taux de couverture vaccinale ne sont pas suffisants pour entraîner une diminution de l'incidence des infections invasives à méningocoques C sur la région. Quelle que soit la cohorte de naissance, les couvertures vaccinales « HPV (papillomavirus humain) » sont faibles avec environ une adolescente sur 5 qui a complété le schéma vaccinal. Bien que très insuffisantes, les couvertures vaccinales sont cependant globalement en progression sur les 3 dernières années dans l'ensemble des départements de la région.

On remarque le peu de disponibilités de données concernant le département de la Drôme dans le dernier bulletin de santé publique (BSP), la plupart des couvertures vaccinales étant notifiées non disponibles du fait de la non transmission des certificats de santé du 24^e mois. Une estimation des couvertures vaccinales issues du DCIR (Datamart de consommation inter-régime) met en avant dans la Drôme des couvertures vaccinales pour le vaccin « rougeole, oreillons et rubéole » de 90 % en 2014 pour la 1^{re} dose (enfants nés en 2012), 89 % en 2015 pour la 2nde dose (enfants nés en 2013), 88 % pour la 1^{re} dose en 2016 (enfants nés en 2014). En 2016, selon l'exploitation des couvertures vaccinales 24, non disponibles pour la Drôme, la couverture vaccinale rougeole, oreillons, rubéole « 1 dose » chez les enfants âgés de 24 mois variait entre 85 % (Ardèche et Haute Loire) et 94 % (Ain). Le BSP rappelle que l'ensemble des couvertures vaccinales « 1 et 2 doses » sont insuffisantes (inférieur à 95 %) pour prévenir tout risque épidémique dans la région alors qu'une recrudescence du nombre des cas de rougeole est observée.

C'est pourquoi, la ville de Valence à travers son service de vaccinations accueille, renseigne et propose aux Valentinois des vaccinations tout au long de l'année, sur rendez-vous ou lors de campagnes ciblées. L'objectif de santé publique consiste aussi à atteindre et maintenir un niveau de couverture vaccinale suffisant pour les vaccins inscrits au calendrier vaccinal (en règle générale 95 % de la population vaccinée).

En complément de la vaccination publique, le service de vaccinations de la ville de Valence est agréé centre de vaccinations internationales. Ainsi un conseil médical est proposé aux voyageurs afin d'évaluer les risques

sanitaires de la destination, de vérifier les contre-indications liées au voyage (climat, altitude, transport...) et de planifier le calendrier de vaccinations.

Ainsi, pour ce prochain CLS, la Ville, l'ARS et ses partenaires se proposent :

- de promouvoir la vaccination avec des outils adaptés en fonction du public cible
- de faciliter l'accès à la vaccination pour tous, notamment pour les personnes les plus vulnérables
- et d'améliorer le suivi de la couverture vaccinale des habitants.



Objectif général

Promouvoir et faciliter la vaccination à tous les âges de la vie selon le calendrier vaccinal

1^{er} objectif spécifique : Promouvoir la vaccination avec des outils adaptés en fonction du public cible (parents, jeunes, seniors, malades chroniques, contexte épidémique éventuel...)

> Activités relatives au 1^{er} objectif

*Mise en place d'outils de communication et de pédagogie, pour promouvoir la vaccination et les lieux-ressources pour la vaccination

*Mise en place d'actions de promotion de la vaccination, notamment dans le cadre de la semaine européenne de la vaccination, en période de vaccination grippe ou à l'occasion de diverses consultations médicales, avec une attention particulière en direction

- des jeunes parents pour les sensibiliser sur leur vaccination et les vaccins obligatoires pour leur enfant, (Périnatalité, PMI, Santé scolaire...)
- des personnes à risque pour la vaccination contre la grippe (expérimentation de la vaccination par le pharmacien d'officine)
- du public jeune avec une sensibilisation particulière sur la vaccination contre l'hépatite B et contre les infections à papillomavirus humain (Centre Santé Jeunes, médecine professionnelle)

*Soutien aux démarches de sensibilisation auprès des professionnels de secteurs variés (acteurs de proximité, médiathèques...) et des habitants volontaires, pour qu'ils puissent être relais de message de prévention en matière de vaccination.

*Soutien aux démarches de mise en place de conférences, temps forts d'actualisation des connaissances sur la vaccination auprès des professionnels de santé du territoire valentinois, notamment sur les questions de sécurité vaccinale et pharmacovigilance afin qu'ils puissent transmettre des réponses claires et précises aux questionnements des habitants

* Mise en place / relais d'outils d'information en cas de crise sanitaire.

* Conseils aux voyageurs dans le cadre de la vaccination internationale, qui permet aussi de faire le point sur les vaccinations du calendrier vaccinal et de promouvoir la vaccination en générale.

2^e objectif spécifique : Faciliter l'accès à la vaccination pour tous, notamment pour les personnes les plus vulnérables

> Activités relatives au 2^e objectif

* Organisation de séances de vaccinations, tout au long de l'année, au centre de vaccinations publiques et internationales de la ville, ou dans les quartiers.

* Réalisation de vaccinations en libéral (médecins, infirmiers, pharmacies) et dans différentes structures : consultations de PMI, centres de planification, Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic, Centre Santé Jeunes, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes...

* Réalisation de vaccinations, au sein du Diaconat Protestant, à destination des publics les plus vulnérables (sans domicile fixe, migrants...) *Lien avec fiche « Aller vers les publics les plus fragiles »*

* Organisation de séances spécifiques de vaccinations en cas de crise sanitaire.

3^e objectif spécifique : Améliorer le suivi de la couverture vaccinale des habitants:

> Activités relatives au 3^e objectif

* Mise à jour du fichier vaccinal communal par le service de vaccinations de la ville (en lien avec différents services de la ville et le Département de la Drôme).

* Réflexion inter-partenariale pour améliorer les indicateurs de suivi de la couverture vaccinale sur le territoire

* La mise en place du dossier médical partagé devrait permettre d'améliorer le suivi de la couverture vaccinale des patients.

Acteurs ressources du territoire

Institutions

Ville de Valence (Direction Santé Publique), Conseil départemental, Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Education Nationale, Etat, Coordinateurs d'EHPAD ou autres structures collectives

Structures hospitalières

Centre Hospitalier Valence et autres structures hospitalières

Professionnels de santé libéraux

Médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers, et autres

Engagement des partenaires

Actions soutenues par la Ville de Valence

- Mise en place d'outils de communication et de pédagogie
- Mise en place d'actions individuelles ou collectives de promotion de la vaccination
- Portage du centre de vaccinations publiques et internationales, mise en place de séances de vaccinations dans les quartiers en fonction des besoins (en lien avec Département)
- Portage du centre santé jeunes (promotion de la vaccination et réalisation d'actes vaccinaux)
- Mise à jour du fichier vaccinal communal, selon les éléments recueillis (en lien avec autres services ville et Département)
- Bilan qualitatif et quantitatif des actes individuels de vaccination et actions collectives réalisés par la Ville.
- Participation au Plan Départemental de Mobilisation en cas d'épidémie, relais d'outils d'information en cas de crise sanitaire (en lien avec ARS ou autres partenaires)

Actions soutenues par le Conseil Départemental

- Soutien financier à la ville pour les vaccinations du calendrier vaccinal (subvention, fourniture des vaccins)
- Soutien au Diaconat Protestant pour faciliter la vaccination du public en grande précarité
- Actions de Communication
- Réalisation de vaccinations (PMI, centre de planification)
- Portage de la Cellule de Lutte Antituberculeuse CLAT, dont les missions sont la coordination et l'organisation de la lutte contre la tuberculose (dépistage, prise en charge et suivi des populations exposées, vaccination par le BCG, actions de prévention)
- Mise en place d'actions individuelles ou collectives de promotion de la vaccination
- Travail sur les indicateurs de suivi de couverture vaccinale
- Participation au Plan Départemental de Mobilisation en cas d'épidémie, relais d'outils d'information en cas de crise sanitaire (en lien avec ARS ou autres partenaires)

Actions soutenues par l'Education Nationale

- Actions individuelles et collectives de promotion de la vaccination
- Suivi de la couverture vaccinale au moment des bilans individuels
- ...

Actions soutenues par l'ARS

- Mise en œuvre de la politique régionale de promotion de la vaccination
- Gestion des crises sanitaires (épidémies)
- Suivi de la couverture vaccinale
- Préparation aux situations sanitaires exceptionnelles: Coordination du Plan Départemental de Mobilisation
- Financement du CEGIDD
- Convention et financement ARS /Conseil départemental sur la politique départementale

Actions soutenues par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Mise en place d'outils de communication et de pédagogie
- Mise en place d'actions de promotion de la vaccination
- Animation du collectif « grippe »
- Remboursement des vaccins (libéral)
- Edition de données statistiques liées à la vaccination

Actions soutenues par le Centre hospitalier de Valence

- Portage du CeGIDD, promotion de la vaccination
- Mise en place d'actions collectives de promotion de la vaccination grippe (notamment dans les EHPAD)
- ...

Actions soutenues par la Caisse d'Allocations Familiales

- Diffusion d'outils de promotion de la vaccination
- Relais d'information des lieux et des horaires

Actions soutenues par les services de l'Etat



Indicateurs d'évaluation à la fin du CLS

- Données de couverture vaccinale pour chaque vaccin au moins à l'échelle du département et si possible de la ville.
- Nombre et diversité sur le territoire de Valence, de structures permettant la vaccination des publics, s'articulant avec l'ensemble des dispositifs locaux existants.

- Indicateurs donnés dans le cadre du PRS (en cours de construction)

Indicateurs d'activités/de suivi

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de supports de communication de promotion vaccinale et des lieux ressources locaux diffusés par la Ville de Valence.
- Nombre d'actions de promotion vaccinale réalisées à l'échelle de la ville, notamment dans le cadre de campagnes nationales (Semaine Européenne de la Vaccination, Vaccination antigrippale hivernale...) en les adaptant aux différents publics.
- Nombre d'actions et de participants pour la sensibilisation de professionnels relais variés dans la diffusion de messages de prévention relatifs à la vaccination et/ou l'actualisation des connaissances sur les vaccinations.
- Nombre de situations de crise sanitaire pour lesquelles les services de la ville sont intervenus.
- Nombre de vaccinations effectuées dans les services de la ville (Service de vaccinations, Centre Santé Jeunes) et quand cela est possible, dans les autres structures du territoire de Valence (Services du département, CeGIDD, Diaconat Protestant, Médecine scolaire...).
- Nombre de vaccinations effectuées dans le cadre des vaccinations internationales dans le service de vaccinations de la Ville de Valence.

Indicateurs qualitatifs

- Diversité des thématiques vaccinales et des supports de communication utilisés (brochures, internet, réseaux sociaux...) dans la diffusion et la promotion vaccinale.

Santé Environnement

Référents Ville/ CCAS :

- > Chef de service santé environnement Direction Santé Publique (DSP) Ville de Valence
- > Directeur d'Eau de Valence
- > Médecin directeur Direction Santé Publique ville de Valence

Contexte / Besoins

Les données santé environnement disponibles pour Valence mettent en évidence plusieurs points de vigilance. En effet, les données pour la qualité de l'air et le bruit montrent une zone très dégradée dans les quartiers de Valence situés en bordure d'autoroute et à proximité des grands axes routiers.

Les captages d'eau potable qui alimentent la ville sont classés en ressources stratégiques, le captage des Couleures est classé prioritaire pour engager des mesures de préservation de la ressource en eau potable vis-à-vis des pollutions diffuses (nitrates et pesticides);

Par ailleurs, Valence à l'instar de la vallée du Rhône, est très impactée par l'ambrosie (35% de la population est supposée allergique). Enfin, au vu de l'implantation avérée du moustique tigre (vecteur potentiel maladies Dengue, Chikungunia, Zika) sur le territoire, il est nécessaire de prévenir son extension et sa densité pour limiter les risques sanitaires mais aussi les nuisances dont se plaignent de plus en plus d'habitants. Quant au risque lié aux tiques (la région Auvergne-Rhône Alpes, 2ème région enregistrant le plus grand nombre de cas de la maladie de Lyme) c'est une problématique à ne pas négliger.

Le Service Santé Environnement de la Direction de la Santé Publique de la Ville de Valence, dans le cadre de ses missions réglementaires (Service Communal d'Hygiène et de Santé) et des orientations régionales, nationales et européennes en la matière, est engagé depuis de nombreuses années dans la préservation et l'amélioration des conditions de vie de la population valentinoise et la promotion d'un environnement favorable à la santé. Ces missions en santé-environnement vont au-delà du territoire municipal dans le cadre d'une mise à disposition de certains de ses agents pour Valence Romans Agglomération dans le cadre de ses compétences. A titre d'exemple, la Ville est partie prenante dans le dispositif de surveillance de la qualité de l'Air (ATMO AURA), les divers plans locaux visant à abaisser les expositions environnementales, améliorer le cadre de vie des habitants et promouvoir les modes doux de déplacement (PCAET, feuille de route Qualité de l'Air, PPBE, PLUIH, PLUH, PDU¹⁰). La ville s'est également engagée dans une démarche pour évaluer et mieux intégrer la santé globale et le développement durable dans les projets d'urbanisme de la ville (Evaluation d'impact en santé Parc de l'Eperrière).

De plus, une démarche Agenda 21 est en cours et vise la promotion du développement durable sur la ville et la coproduction par les acteurs du territoire d'actions simples concernant l'environnement. Cette démarche sur les années 2018-2019 balaye de nombreuses thématiques : développement urbain, habitat et déplacement /

¹⁰ Plan Climat Air Energie territorial, feuille de route Qualité de l'Air, Plan de Prévention du bruit dans l'environnement, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat, Plan de Déplacements Urbains

paysage, biodiversité, agriculture / propreté et déchets / santé, solidarité, action sociale / vie culturelle, sport et éducation / eau et énergie / développement économique, emploi et tourisme.

Le plan régional santé environnement 2017-2021 (PRSE 3) de la région Auvergne-Rhône-Alpes se donne pour objectifs stratégiques de faire progresser la promotion de la santé environnement au niveau régional et de réduire les inégalités territoriales liées à l'environnement

Dans ce cadre trois axes prioritaires sont retenus : développer les compétences en matière santé-environnement des acteurs locaux et du grand public, contribuer à réduire les surexpositions environnementales reconnues et améliorer la prise en compte des enjeux de santé dans les politiques territoriales à vocation économique, sociale ou environnementale.

Ainsi, pour le Contrat Local de Santé 2 de Valence, la Ville et ses partenaires se sont accordés sur la nécessité de poursuivre les actions (et d'appliquer les actions prévues dans le cadre des différents plans locaux) pour surveiller et réduire la pollution atmosphérique et la pollution sonore, lutter contre l'ambrosie, les moustiques tigre et les tiques et les autres espèces nuisibles, lutter contre le logement indigne et le saturnisme, améliorer l'habitat (précarité énergétique, confort d'été), la qualité de l'air intérieur dans les écoles et surveiller la qualité de l'eau (eau potable et de baignade). De plus, l'ensemble des acteurs a souligné l'intérêt de développer encore la démarche globale d'urbanisme favorable à la santé (évaluation et promotion d'un cadre de vie et mobilités favorables à la santé) et les actions de sensibilisation des habitants et des acteurs-relais sur la santé environnement.



Objectif général

Développer un environnement favorable à la santé et contribuer à réduire les surexpositions environnementales connues

1^{er} objectif spécifique : Faire progresser la promotion de la Santé Environnementale au niveau de la ville et développer le partenariat (notion d'acteurs relais)

> Activités relatives au 1^{er} objectif

Développement des bonnes pratiques chez les habitants de Valence, dans les services, auprès des professionnels et notamment :

* **Ambrosie** : pilotage et coordination des actions de lutte contre l'ambrosie auprès des services de la ville et de l'agglomération (espaces verts, voirie, assainissement, urbanisme...) sur le territoire

Poursuite du repérage des parcelles infestées par l'ambrosie, de la sensibilisation ciblée des producteurs d'ambrosie (agriculteurs, aménageurs, agents de la ville ou de l'agglomération...) sur le territoire de la ville et de l'information du public.

* **Moustique tigre** : pilotage et coordination des actions de sensibilisation et réponse aux habitants sur la problématique du moustique tigre

Amélioration du niveau de connaissances et sensibilisation des acteurs, par la formation de professionnels ciblés (en particulier agents de la ville et l'agglomération...), associations et tout habitant pouvant devenir relais pour décupler la prise de conscience et limiter à l'échelle collective et individuelle les gîtes larvaires.

* **Qualité de l'air intérieur** : actions de sensibilisation de la qualité de l'air intérieur dans les écoles (maternelles et primaires) et autres publics (selon la demande exprimée par les partenaires)

* **Bruit** : actions de sensibilisation sur les risques auditifs auprès des jeunes, selon la demande exprimée par les partenaires (étudiants, jeunes en recherche d'emploi, autres...)

* **Lutte contre le logement indigne et saturnisme infantile** : renforcement du partenariat avec Valence Romans Agglo sur le volet habitat indigne de la politique habitat menée sur l'agglomération.

Poursuite des réunions du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et précarité énergétique, instance d'échanges et de coordination entre acteurs impliqués

Poursuite de la coordination et échanges entre le service santé-environnement et Valence Romans Habitat de manière à apporter une réponse rapide et adaptée aux locataires dans l'amélioration de leur santé au regard de leur cadre de vie.

* **Ondes électromagnétiques** : actions de sensibilisation sur l'utilisation du téléphone portable auprès des jeunes, selon les demandes des partenaires (étudiants, jeunes en recherche d'emplois, autres...)

* **Tique** : amélioration de l'information et la sensibilisation (habitants et professionnels de santé) par rapport à la maladie de Lyme

* **Information/conseil sur les thématiques environnementales liées à la santé des valentinois** : mise à disposition au pôle santé de la ville de documents et conseils si besoin afin de permettre une meilleure prise en compte par les habitants de leur santé au travers de leur cadre de vie.

D'autres actions de sensibilisation/communication pourront être mises en place sur d'autres thématiques en fonction de l'émergence des problèmes sanitaires rencontrés sur le territoire ou dans la collectivité.

2^e objectif spécifique : Contribuer à réduire les surexpositions connues

> Activités relatives au 2^e objectif

Contribution à la réduction de la pollution atmosphérique au travers de :

* La mise à disposition de personnel dédié du service santé environnement à Valence Romans Agglo qui a la compétence « lutte contre la pollution atmosphérique » (rôle de conseil et d'expertise et suivi de la pollution sur le territoire, participation au comité local d'ATMO et tout autre réunion sur cette thématique...)

* **La contribution à la feuille de route préfectorale sur l'amélioration de la qualité de l'air** avec notamment : passage à l'électrique des bus en centre-ville ; densification des bornes électriques ; ne pas étendre les zones urbanisées dans les zones les plus polluées...

* **La poursuite des objectifs du Schéma Directeur Cyclable de Valence-Romans Déplacements** ; Assurer et développer l'intermodalité entre les différents modes de déplacements ; Garantir des aménagements cyclables continus, sécurisés et homogènes ; Développer des services associés (conforter l'usage de Libélo, usage du vélo à travers les plans de déplacements établissements, développer de guides de bonnes pratiques ; Conforter l'offre de stationnement de vélos ; Informer, communiquer et sensibiliser ; Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions en faveur du vélo.

* Pour compléter les objectifs de ce schéma, **prise en compte des enjeux émanant de l'étude Parcours** visant à améliorer les déplacements actifs pas seulement en faveur des déplacements à vélo mais également piéton, à savoir : Mise en évidence d'itinéraires; Renforcement de la communication ; Mise en valeur des agréments et des « passages malins » ; Amélioration du marquage des espaces dédiés ; Aménagements et amélioration des cheminements liés à des coupures urbaines ou à des coupures psychologiques...

Pérennisation des actions de réduction de l'exposition de la population aux pollens allergisants et en particulier de l'ambrosie, au travers de :

* Poursuite du repérage des parcelles infestées par l'ambrosie avec élaboration d'une cartographie SIG permettant le suivi et mise en place de procédures répressives le cas échéant



- * Prise en compte, dans les cahiers des charges des prestations espaces publics de la commune ou de l'agglomération, de la problématique ambroisie.
- * Insertion de la référence aux obligations de gestion et destruction de l'ambroisie dans les dispositions générales du Plan Local d'Urbanisme (PLU) lors de sa modification (prévue en 2019)
- * Veille sur l'ensemble des projets de plantations dans l'espace public afin de limiter les plantes et arbres allergènes

Qualité de l'air intérieur

- * Pérennisation de l'existant : stratégies et recommandations en faveur de la qualité de l'air dans les établissements recevant des enfants (mesures et analyses spécifiques, recommandations d'aération...)

Lutte contre le logement indigne et le saturnisme infantile

Pérennisation de l'existant et lien avec les actions d'amélioration de l'habitat et notamment de rénovation énergétique (lutte contre la précarité énergétique) mises en place à l'échelle de l'agglomération.

Contribution à la réduction des vecteurs de maladie

- * **Moustique tigre** : poursuite de l'inventaire des gîtes importants sur le domaine public et dans le patrimoine Valence Romans Habitat / Accompagnement dans la destruction des gîtes, en lien avec l'**Entente Inter Départementale Rhône Alpes (EID)** (démoustication...).
- * **Pigeons** : poursuite de l'existant : renforcer la protection du patrimoine de la ville, la sensibilisation des "nourrisseurs" et inviter les propriétaires de bâtiments à protéger leur patrimoine si besoin (informations ciblées).
- * **Autres vecteurs** : poursuite de l'existant par une réflexion globale sur cette problématique en lien avec le service espaces verts et nature en ville et les acteurs associatifs : rongeurs / chats errants (poursuite des actions de stérilisation en partenariat avec les associations de protection animale) / autres oiseaux des villes pouvant apporter des désagréments (déjections, bruit...) : prise en compte des nouvelles problématiques (corbeaux, goélands, étourneaux...)

Bruit

- * Poursuite des contrôles et suivi des établissements recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée

Hygiène Alimentaire

- * Poursuite des contrôles et suivi des établissements de restauration et assimilés

Ondes électromagnétiques

- * Mise à jour régulière de la cartographie de l'exposition aux ondes électromagnétiques par les antennes relais sur le territoire de Valence en partenariat avec le CEREMA.

Qualité de l'eau et préservation des ressources vulnérables : compétence de Valence Romans Agglo en lien avec Eau de Valence, régie de l'eau municipale (Cadre du Grenelle de l'Environnement)

- * Poursuite du comité d'évaluation, indépendant d'Eau de Valence, du monde agricole et de l'administration pour améliorer la qualité de l'eau de manière pérenne.
- * Après l'étude de vulnérabilité en cours de réalisation, mise en place de plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), approche globale visant à garantir en continu la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.

Objectif spécifique 3 : Contribuer à un environnement et un urbanisme favorable à la santé

> Activités relatives au 3^e objectif

- * **Transports en commun** : amélioration du maillage, de l'amplitude horaire et la fréquence du réseau de transport en commun (en lien avec le Plan de déplacements urbains Valence Romans déplacements)

* **Mobilité active** (en lien avec le Plan de Déplacement Urbain Valence Romans déplacements et la feuille de route Qualité de l'Air) prise en compte des recommandations de l'étude PARCOURA menée avec l'Observatoire National de l'Activité Physique et la Sédentarité (ONAPS) et l'Observatoire de la Santé (ORS) Auvergne Rhône Alpes.

- Poursuite de la mise en place des stations de vélos en libre-service (libélo) afin d'assurer un maillage desservant l'ensemble des habitants.
- Amélioration de la sécurité, l'aménagement et la lisibilité des parcours
- Réflexion à une simplification de la procédure vélo en libre-service
- Poursuite des aménagements des parcours de randonnées pédestres et pistes cyclables au sein de la ville avec mise à disposition de plans dédiés.
- Poursuite de la mise en place de parcours de mobilités actives (4 prévus d'ici fin 2019)
- Amélioration de la signalétique des parcours de mobilité active : lisibilité, information sur les temps de parcours, plans...

* **Espaces verts**

- poursuite de travail d'accessibilité pour tous à des espaces apaisés (square, parc, îlot de fraîcheur): zones de calmes et de fraîcheur
- Etre attentif aux espèces allergisantes présentes dans les espaces publics en se référant au guide d'information sur la végétation en ville édité par le RNSA.
- Suivi des préconisations mentionnées dans l'EIS du parc de l'EPERVIÈRE et notamment, mesurer l'impact de l'implantation du projet de centre Aqualudique de l'agglomération sur le bruit autoroutier et sur les bruits récréatifs.

* **Urbanisme**

- Intégration de la santé-environnement (air, bruit, mobilité active, lutte contre le moustique tigre, plantes allergènes...) dans tous les documents d'urbanisme
- Prise en compte, dans les cahiers des charges des projets d'aménagements de la commune ou de l'agglomération, de la problématique ambroisie.
- Réflexion en amont pour chaque projet d'urbanisme d'intégrer un volet santé, voire de mettre en place une étude d'impact en santé afin d'alimenter la réflexion sanitaire et impliquer les habitants dans les décisions de proximité.
- Prise en compte des recommandations santé –environnement dans les projets de rénovation urbaine des quartiers « politique de la Ville » : dans le cadre des projets de rénovation urbaine des quartiers politique de la ville et notamment quartier Polygone (ANRU 2) : amélioration de l'accès piéton et vélo, de l'accès aux espaces calmes et espaces verts et vers le centre-ville.



Institutions

Services de la Ville, (Direction Santé Publique, Direction Urbanisme et Développement Urbain, Espaces verts,) Agence Régionale de Santé, services de l'Etat, Conseil départemental, Valence Romans Agglo, Eau de Valence, Valence Romans Déplacements, Education Nationale, ...

Partenaires de l'Agenda 21

Bailleurs sociaux : Valence Romans Habitat...

Associations

Associations et représentants d'usagers : ATMO, Roulons en Ville en Vélo, Entente Interdépartementale pour la Démoustication (moustique tigre), Unicité, Agence Département pour l'Information sur le Logement, comités de quartier, Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche...

Professionnels de santé libéraux

Réseau de santé

Fondation Rovaltain

Structures hospitalières

Mutuelles



Actions soutenues par la Ville de Valence

- Mise en œuvre par l'équipe du service santé environnement de la direction santé publique des actions d'information, de sensibilisation en direction de publics cibles ou interservices, de contrôle, de surveillance, de mesures de répression le cas échéant (inspecteurs de salubrité assermentés et habilités) sur l'ensemble des thématiques évoquées, et en particulier celles relevant des services communaux d'hygiène et de santé : habitat indigne, insalubrité, lutte contre les nuisances sonores, hygiène alimentaire
- Désignation d'un référent ambroisie et équipe dédiée pendant la saison au sein du service santé environnement de la Ville et d'un référent moustique-tigre.
- Implication des services des espaces verts, voirie, propreté, urbanisme, politique de la ville, ... dans les actions de santé environnement et de promotion de la mobilité active. Régie de l'eau (Eau de Valence)
- Mise en place d'actions de promotion en santé environnement selon les sollicitations et financements (appels à projets)
- Implication du service santé environnement de la ville dans diverses instances de coordination ou de projets transversaux avec un volet sanitaire : Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et précarité énergétique, Programmes d'Amélioration de l'Habitat, Plan Climat air Energie Territorial, ...
- Force de proposition pour la mise en œuvre d'actions visant à la préservation de la ressource en eau ou la qualité de l'air atmosphérique (compétences agglomération)
- Mise à disposition à temps partiel de personnel du service santé environnement de la Ville à Valence Romans Agglo qui a entre autres les compétences « lutte contre la pollution atmosphérique, lutte contre les nuisances sonores, ambroisie »

Actions soutenues par l'ARS

- Animation transversale des politiques dans le domaine de la santé environnementale (Plan Régional Santé Environnement ou PRSE)
- Expertise lors de l'instruction de dossiers administratifs ou de production d'avis sanitaires basés sur l'évaluation des risques pour la santé
- Contrôle et Inspection en application de la réglementation sanitaire (eaux destinées à la consommation humaine, eaux de loisirs, insalubrité et musique amplifiée)
- Intervention pour la gestion des situations d'urgence (intoxications au monoxyde de carbone, légionellose, intoxications alimentaires d'origine hydrique, etc.)
- Prévention et promotion de la santé par l'information et l'éducation sanitaire
- Co-pilotage avec la DDT du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
- Pilotage de l'animation départementale ambroisie
- Co- Pilotage de l'animation départementale lutte anti –vectorielle avec le département
- Veille sanitaire en santé environnementale pour le département

Actions soutenues par les services de l'Etat

- DDT : co-pilotage avec l'ARS du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
- DDPP : hygiène alimentaire
- DDSC : suivi hébergement et relogement (lutte contre l'habitat indigne)

Actions soutenues par le Conseil Départemental

- Plan départemental de lutte anti vectorielle / moustique-tigre : dispositif de surveillance ; sensibilisations, formations ; opération de lutte anti-larvaire si nécessaire; opération de lutte anti vectorielle
- Action de lutte contre l'ambrosie
- Lutte contre l'habitat insalubre

Actions soutenues par l'Education Nationale

- Mise en place d'actions de promotion de la santé-environnement dans direction des élèves ou des professionnels relais d'information

Actions soutenues par le Conseil Régional

- Partenariat renforcé en fonction des thématiques retenues dans le cadre du PRSE3



Indicateurs d'évaluation à la fin du CLS

- Nombre de jours de dépassement des seuils d'information et d'alerte en terme de qualité de l'air extérieur en global, pour les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}), le dioxyde d'azote (NO₂), l'Ozone (O₃) et les pesticides.
- Taux de la population valentinoise exposée aux valeurs limites des différents polluants sus-cités.
- Part modale des déplacements opérés en vélo et à pied à Valence (*Source Valence romans Déplacement*)
- Nombre de jours par an où le risque allergique d'exposition aux pollens (RAEP) est élevé. (*Source RNSA*)
- Nombre de déclarations obligatoires concernant des cas d'intoxications au monoxyde de carbone et de saturnismes infantiles sur Valence.
- Nombre d'habitants exposés à des niveaux sonores dépassant les limites réglementaires vis-à-vis des transports.
- Teneurs en nitrates et pesticides dans l'eau destinée à la consommation humaine (eaux brutes et eaux distribuées). (*Source SISEAU et bilan annuel de la régie de l'Eau*)
- Nombre de signalements accélérés concernant des cas de dengue, chikungunya et zika sur le territoire valentinois ayant conduit à des mesures de l'EID.
- Le cas échéant, nombre de cas autochtones de dengue, chikungunya et/ou zika sur le territoire valentinois.
- Focus spécifique des différents indicateurs cités sur les quartiers politique de la ville et par IRIS quand cela est possible
- Données environnementales en amélioration (ex suivi de la qualité de l'air par ATMO...)

Indicateurs d'activités/de suivi annuel

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de signalements de plants d'ambrosie via l'application numérique pour smartphone.
- Nombre de parcelles repérées et suivies par an sur Valence.
- Nombre de signalements de moustiques nuisants identifiés comme moustiques tigres reçus sur la ville de Valence.
- Nombre de dossiers de plaintes suivis concernant les nuisances liés au bruit.
- Nombre de contrôle d'Établissements recevant du public réalisés en termes de mesure du bruit.
- Nombre de réunions partenariales sur les questions d'habitat indigne et de saturnisme infantile.
- Nombre de situations d'insalubrité du logement traitées et suivies.
- Nombre de situations d'expositions au plomb repérées et suivies.
- Nombre de réunions partenariales sur la question de la qualité de l'air extérieur.
- Nombre de projets d'aménagements initiés pour favoriser les mobilités actives.

- Nombre de réunions de projets avec le service urbanisme de la ville auxquelles le service santé environnement a participé.

Indicateurs qualitatifs

- Extension du parc de stations de vélo citée à d'autres secteurs de la ville, notamment les quartiers politique de la ville et facilitation des modalités d'accès (application mobile...).
- Questionnaires d'évaluation auprès des jeunes ayant participé aux actions de sensibilisation sur la prévention des risques liés à l'environnement (risque auditifs, hygiène alimentaire...).
- Détail des actions de sensibilisation des habitants et des acteurs locaux sur la question du moustique tigre et de la prévention de son implantation (mesures de lutte contre les gîtes larvaires).
- Détails des actions de sensibilisation auprès des jeunes sur les risques liés à l'environnement (risques auditifs, hygiène alimentaire...).

Un parcours de santé coordonné

Référents Ville :

- > Chef de service promotion santé Direction Santé publique (DSP) Ville de Valence
- > Médecin-directeur DSP Valence

Contexte / Besoins

Les données de démographie médicale¹¹, globalement favorables à Valence, sont à analyser avec prudence et les acteurs du territoire témoignent de difficultés d'accès aux médecins généralistes. Le phénomène de « désertification médicale » est également urbain, certains quartiers étant en déficit d'offre de soins primaires. Il s'agit en général de territoires de type « Quartiers Prioritaires de la Ville ». L'observation fine de l'évolution de la présence de professionnels de santé libéraux et de l'installation de jeunes praticiens sont donc des points d'attention, d'autant que la moitié des médecins généralistes et une grande majorité des médecins spécialistes sont âgés de plus de 55 ans et donc susceptibles de partir à la retraite dans les 10 prochaines années. En lien notamment avec les difficultés rencontrées par les patients pour consulter rapidement leur médecin traitant, les acteurs observent un recours accru à la maison médicale de garde et aux services des urgences pour des motifs sans gravité.

Fluidifier les parcours de soins, éviter les ruptures de soins, améliorer l'articulation Ville-Hôpital sont des priorités partagées par les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux de Valence, dans un contexte de virage ambulatoire (développement des alternatives à l'hospitalisation). Les réseaux de santé présents dans le territoire (Collectif Sud, REHPSY, PREo RéPPOP, APSOS), la Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie (MAIA) Drôme Ardèche Centre, les filières de soins, le Pôle Santé des Hauts de Valence, la Maison Relais Santé développent de la coordination des parcours de soins et pour certains d'entre eux utilisent des outils partagés d'information entre professionnels de santé (MonSisra, système d'information partagé...). La mise en place d'un interlocuteur unique pour les parcours de soins complexes, mission de convergence des dispositifs d'appui à la coordination, pourrait permettre d'améliorer la coordination des parcours de soins des patients en situation complexe (cumulant des problématiques de santé, d'isolement et de fragilité sociale).

Le projet régional de santé, à travers son schéma régional de santé promeut une organisation de l'offre de santé au service de la qualité et de la continuité des parcours de soins. L'accessibilité des soins de premiers recours est au cœur de ses priorités, en visant notamment la réduction des inégalités d'accès aux soins, le développement des exercices regroupés et coordonnés, l'amélioration des parcours de santé et la structuration des parcours complexes.

Fort de ces constats, la Ville de Valence et ses partenaires se sont accordés, dans la cadre du Contrat Local de Santé 2, sur les priorités suivantes : observer finement la démographie médicale, favoriser l'installation de professionnels de santé, renforcer les articulations entre les professionnels de santé libéraux et les autres acteurs de santé et du social et accompagner les personnes dans leurs parcours de santé et ce afin de garantir l'accès aux soins pour tous.

¹¹ Cf. Portrait de territoire

Objectif général

Garantir l'accès aux soins pour tous et orienter chaque habitant dans un parcours de santé adapté

1^{er} objectif spécifique : Poursuivre un travail de veille sur les indicateurs en lien avec l'offre de soins

> Activités relatives au 1^{er} objectif

Lien avec fiche « Veille sur les indicateurs de santé » (OS2)

* Veille effectuée par la Direction Santé Publique de la Ville de Valence, à partir des informations et échanges entre les professionnels, les élus et les habitants et des données : âge, répartition par zones iris, anticipations à 3 ans, 5 ans, 10 ans, 15 ans, taux de rotation des cabinets, installations nouvelles, exercice regroupé, articulation avec les données de l'ARS concernant le suivi des indicateurs « territoires de vie santé » et Accessibilité Potentielle Localisée

* Suivi de l'évolution de l'offre de soins et les projets structurants en matière d'offres de soins, en lien avec ARS/ CD/ CPAM

* Lien avec les structures hospitalières pour suivre l'évolution de la démographie médicale en médecine hospitalière

2^e objectif spécifique : Apporter des conditions favorables à l'installation de professionnels de santé dans la Ville de Valence

> Activités relatives au 2^e objectif

* **Soutien des professionnels de santé et de leur famille pour leur intégration dans la cité** : volet immobilier / familial/ emploi : lien avec la cellule logement, la cellule emploi, modes de garde, projet de dispositif Accueil des Internes du Département de la Drôme...

* **Soutien sur le volet institutionnel et administratif pour un projet en exercice coordonné** (diagnostic pour le projet de santé, accompagnement sur le volet ingénierie de projet, articulation avec les actions de santé publique portées par la ville, soutien aux demandes de subventions...)

* Attention à la diversité de l'offre sur le territoire, avec **des possibilités d'exercices professionnels variés** : exercice de groupe (Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), simples regroupements de professionnels de santé), exercice salarié (centre de santé), exercice mixte (salarié en milieu hospitalier ou en structures médico-sociales / et libéral pour des consultations avancées dans des lieux « clés en main ».)

* **Poursuite des missions du centre de santé pour le public jeunes 16- 25 ans** Lien avec fiche « Santé des jeunes 16-25 ans »

* **Faciliter l'accueil d'internes** de médecine générale en proposant en proximité **la formation de maîtres de stage pour les médecins généralistes** (poursuivre et relayer l'action mise en place par le Conseil Départemental avec la faculté de médecine de Lyon, réflexion sur la pérennisation de la MSU1 délocalisée en Drôme, projet à l'étude de développer également des parcours de formation ultérieurs de type MSU3.)

* Réflexion sur l'évolution de la **maison médicale de garde** : horaires d'accueil élargis, mise en place d'un secrétariat...

3^e objectif spécifique : Accompagner les publics précaires vers les soins, et éviter les ruptures de soins Lien avec fiche « Aller vers les publics les plus fragiles »

> Activités relatives au 3^e objectif

- * Maintien et développement de la **médiation santé** pour faciliter l'accès aux soins des publics les plus en difficultés, et notamment les habitants des quartiers politique de la ville (accompagnement administratif et social, articulation avec le réseau de partenaires santé et médico-sociaux, accompagnement physique si nécessaire...)
- * Communication sur l'**accès aux droits en santé** et les missions de la CPAM : le rôle de la **conciliatrice** de la CPAM pour les patients ne parvenant pas à trouver un médecin traitant, faire connaître au réseau de partenaires la Plate-Forme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (**Pfidass**)
- * Mise en œuvre des **démarches d'« aller vers »** pour favoriser l'accès aux soins des habitants en grande précarité au travers des Permanences d'Accès aux Soins de Santé, accueil santé au diaconat protestant, médiation santé, équipe mobile de psychiatrie, équipe mobile gérontologie...
- * **Elaboration d'actions pour faciliter l'accès aux soins des personnes en grande précarité ou migrantes** reçues à l'accueil santé du Diaconat Protestant
- * Réflexion sur la mise en place d'un **interlocuteur unique pour les parcours de soins complexes**, type Plateforme Territoriale d'Appui, qui pourrait permettre d'améliorer la coordination des parcours de soins des patients en situation complexe (cumulant des problématiques de santé, d'isolement et de fragilité sociale).
- * **Expérimentation de la mise en place d'une mutuelle communale** : dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer le recours aux droits et particulièrement aux conditions d'accès à une couverture de frais de santé, le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) de Valence a choisi d'accompagner l'accès au dispositif « Ma commune ma santé » à destination de tous les habitants de la commune de Valence. Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des Valentinois non bénéficiaires d'une mutuelle entreprise, et aussi aux commerçants, artisans, agriculteurs ou professionnels installés sur la commune, de même qu'aux employés territoriaux, agents CCAS ou municipaux de Valence.

4^e objectif spécifique : Coordonner le réseau de partenaires pour favoriser l'interconnaissance des dispositifs locaux, et suivre les évolutions et besoins des professionnels de santé

> Activités relatives au 4^e objectif

- * **Mise en place de rencontres thématiques pour les professionnels de santé** pour leur permettre de mieux connaître les dispositifs et relais de proximité et mener une réflexion pour "imaginer la médecine de demain" (alternative aux visites à domicile de médecins généralistes, télémédecine, délégation de tâche, décharge des médecins des tâches non médicales, développement Education Thérapeutique du Patient (ETP) en Maisons de Santé Pluriprofessionnelles MSP...); **renforcement de la connaissance des services de santé et médicosociaux**, services intra et extra hospitaliers des centres hospitaliers, auprès des professionnels de santé par des rencontres spécialisées
- * **Renforcement de la connaissance des services de santé et médicosociaux**, services intra et extra hospitaliers des centres hospitaliers, par des rencontres à thème des professionnels de santé
- * **Service sanitaire** : sensibiliser les étudiants en santé à l'intérêt d'un travail coordonné et notamment à l'approche des publics en fragilité sociale, publics précaires (santé communautaire : aller vers, valorisation des compétences des habitants, conduite d'un entretien motivationnel...)
- * **Réflexion sur la télémédecine** : suivi des outils numériques et notamment « Mon SISRA » pour améliorer le partage d'information entre professionnels de santé, la coordination des parcours de soins : actions de formation et communication auprès des professionnels de santé, soutien aux projets de téléconsultation qui pourraient se développer à Valence (prêt de salles, liens entre les professionnels de santé et les institutions...)



* **Réflexion sur le déploiement d'infirmières de pratiques avancées sur le territoire de Valence**, leur articulation dans le parcours de soin des valentinois avec les autres professionnels de santé, les services de la ville (Maison Relais Santé, Centre Santé Jeunes, Point Relais Oxygène) et les partenaires locaux.

5^e objectif spécifique : Accompagner les personnes dans leur parcours de soins, de santé, de vie

> Activités relatives au 5^e objectif

* Mise en place d'actions visant à favoriser la motivation et les compétences des individus à accéder, comprendre, utiliser l'information pour **prendre des décisions concernant leur santé (littératie en santé)** *lien avec fiche « Prévention et promotion de la santé tout au long de la vie »*

* Aide individuelle des personnes pour acquérir ou maintenir les compétences dont elles ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie et ainsi maintenir ou améliorer leur qualité de vie : favoriser toutes les actions visant une **meilleure observance et éducation thérapeutique du patient** (hôpitaux, réseaux de santé, collectif sud, professionnels de santé, CPAM, associations d'usagers ou de familles...), accompagnement sur le **volet administratif et social** (infirmière MRS, médiation santé, CPAM, collectif sud, hôpitaux, CMS...) *Lien avec fiche « Bien vivre avec une maladie chronique »*

* **Accueil, écoute et orientation des personnes dans leur parcours de santé** (infirmière MRS, médiation santé, CPAM, collectif sud, hôpitaux...)

* Soutien de la **prise en charge globale coordonnée** par les acteurs du soin hospitalier (Hôpitaux privés Drôme Ardèche, du centre hospitalier de Valence et du centre hospitalier Drôme Vivarais dans leur orientation de virage ambulatoire) et libéraux (infirmières asalées, regroupement et exercice regroupé...), avec l'appui si besoin de dispositifs de **prise en charge de situations complexes** (médiation santé, Maison relais santé, Conseil Local de Santé Mentale, infirmières de santé publique du Département dispositif « réponse accompagnée pour tous » ?, collectif sud, filières...) *Lien avec fiche « Bien vivre avec une maladie chronique » et fiche « Aller vers les publics les plus fragiles »*

* **Information / sensibilisation du tout public aux évolutions du système de santé** : modules de prévention sur les gestes qui sauvent ou les bonnes pratiques pour éviter les consultations médicales inutiles ou le recours aux urgences non justifié, développement de l'information sur la durée de validité des certificats médicaux (exemple : aptitude au sport)... idée d'édition d'une lettre d'info santé avec des « informations pédagogiques », rencontres thématiques tout public (droits des usagers, télé-médecine...)



Institutions

Équipes Ville de Valence (Direction Santé Publique, service de Développement Social Urbain, service de prévention spécialisée, Direction Education Jeunesse...) Centre Communal d'Action sociale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseil Départemental, Education nationale, Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales, Agence Régionale de Santé, Conseil Régional, Mutualité Sociale Agricole...

Associations

Association Française des Diabétiques 26-07, Agence Grenobloise pour la Dialyse des Urémiques Chroniques, Diaconat protestant, France rein Drôme Ardèche, Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé, LADAPT, Association Sclérose En Plaques, associations de la Maison Relais Santé...

Réseaux de santé

Mutuelles

Structures hospitalières

Centre hospitalier de Valence, Centre hospitalier Drôme Vivarais, Hôpital Privé Drôme Ardèche

Professionnels de santé libéraux et conseils de l'ordre

Engagement des partenaires

Actions soutenues par la Ville de Valence

- Poursuite du suivi et de la veille sur l'évolution de la démographie médicale à Valence.
- Poursuite de l'accès aux droits sur les quartiers politique de la ville, via l'accompagnement proposé par la médiatrice santé
- Poursuite de l'activité du Centre Santé Jeunes
- Facilitation du développement de maîtres de stage sur la ville (faire connaître ce dispositif)
- Accompagnement de l'installation de nouveaux professionnels de santé (volet immobilier, volet familial, volet institutionnel et administratif pour un projet en exercice coordonné (diagnostic pour le projet de santé, accompagnement sur le volet ingénierie de projet, articulation avec les actions de santé publique portées par la ville, soutien aux demandes de subventions...)
- Réalisation d'une plaquette de communication pour valoriser la ville afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé
- Développement d'outils d'information sensibilisation du tout public aux évolutions du système de santé.
- Expérimentation de la mise en place d'une mutuelle communale (CCAS)

Actions soutenues par l'ARS en lien avec le Plan Régional de Santé

- Accompagnement à l'installation des professionnels de santé,
- Aide financière possible sur le système d'information des professionnels en exercice regroupé,
- Accompagnement sur les projets de santé des professionnels en exercice regroupé
- Soutien aux dispositifs de médiateur santé, d'infirmière coordinatrice de la Maison Relais Santé, du centre santé jeunes...
- Réflexion sur la mission de convergence des dispositifs d'appui à la coordination

Actions soutenues par le Conseil Départemental et articulation avec le (futur) schéma des solidarités

- Plan de redynamisation de l'offre de soins (3 axes : Favoriser l'installation des médecins généralistes, mailler l'offre de soins et accompagner les territoires, Innover en e-santé)
- Services de PMI : santé femme enceinte et 0-6 ans et planification familiale
- Accompagnement des CMS sur le volet accès aux droits

Actions soutenues par le Conseil Régional

- Centre Santé Jeunes : volet santé mission locale et médecine universitaire étudiants
- Projet de Maison de santé pluri professionnelle
- ...

Actions soutenues par le centre hospitalier de Valence, les hôpitaux privés Drôme Ardèche et le centre hospitalier Drôme Vivarais

- Permanence d'Accès aux Soins de Santé, coordination autour du parcours de soins des personnes
- ...

Actions soutenues par le centre hospitalier de Valence :

- Création d'un annuaire et diffusion des modalités d'accès aux avis spécialisés à destination des médecins généralistes
- Participation d'intervenants hospitaliers dans les rencontres thématiques

Actions soutenues par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Plate-forme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé,
- Accompagnement et financement de l'exercice regroupé des PS, en lien avec l'ARS

Actions soutenues par la Préfecture (Direction Départementale de la Cohésion Sociale),

- Dispositifs existants de la politique de la ville, sous réserve des dotations budgétaires allouées et des orientations fixées par le gouvernement.



Indicateurs d'évaluation à la fin du CLS

- Nombre (et densité pour 100 000 habitants) de médecins généralistes (sans exercice particulier exclusif) et des autres spécialités sur la ville de Valence.
- Nouvelles installations sur la ville et nombre de départs à la retraite des médecins généralistes libéraux
- Taux de médecins généralistes et des autres spécialités de plus de 55 ans sur la Ville de Valence.
- Nombre (et densité pour 100 000 habitants) de professionnels de santé paramédicaux sur la ville de Valence.
- Nombre d'infirmières de pratique avancée, d'infirmières Asalée implantées sur le territoire de Valence.
- Nombre de structures de regroupements de professionnels de santé implantées (Centres de santé, Maisons de santé pluri-professionnelles, Communautés de professionnels de territoire de santé...) et nombre de professionnels de santé travaillant en structures regroupées.
- Taux de recours au médecin généraliste et autres spécialistes par les habitants de Valence.
- Taux d'habitants affiliés à la CMU/CMU-C sur le bassin valentinois.
- Taux d'habitants couverts par une complémentaire de santé (hors CMU-C).
- Taux d'habitants affiliés au Régime Général ayant déclaré un médecin traitant.
- Focus spécifique des différents indicateurs cités sur les quartiers politique de la ville et les IRIS les plus défavorisées quand cela est possible.
- Réflexion à porter sur les modalités d'évaluation (questionnaires, entretiens...) de la pertinence, la qualité et la lisibilité du parcours de soins sur le territoire par les publics concernés (lors d'actions MRS, auprès des Maison Pour Tous, du Centre Santé Jeunes...).
- Outils numériques de coordination des parcours de soin disponibles et utilisés par les acteurs locaux.

Indicateurs d'activités/de suivi

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de maîtres de stage pour les internes en médecine générale sur le territoire de Valence.
- Nombre de réunions ou démarches de soutien, menées par la Ville de Valence notamment via sa Direction de la Santé Publique dans les projets de regroupements de professionnels de santé.
- Nombre annuel de jeunes suivis par le Centre Santé Jeunes, le Point Relais Oxygène...
- Nombre de personnes en situation de vulnérabilité suivies par la médiatrice santé de la ville de Valence.
- Nombre de jeunes bénéficiant d'un accompagnement dans ses démarches d'accès aux droits de santé (mise à jour carte vitale, mutuelle, déclaration médecin traitant...) au Centre Santé Jeunes, à la Mission Locale (avec la CPAM).
- Nombre de personnes affiliées à la mutuelle communale portée par le Centre Communal d'Action Sociale.
- Nombre de rencontres, temps forts de réflexion organisés par la ville de Valence ou d'autres partenaires locaux, avec les professionnels de santé, sur les évolutions du parcours de soin, les innovations dans le domaine de la santé et nombre de participants par session.

Indicateurs qualitatifs

- Questionnaires de satisfaction auprès des professionnels de santé ayant bénéficié d'un accompagnement par la Direction de la Santé Publique et d'autres services de la ville pour un accompagnement à leur projet de santé (installations, regroupements...).

- Questionnaires de satisfaction auprès des bénéficiaires de la mutuelle communale (couverture de leurs besoins en santé).
- Questionnaires d'évaluation auprès des professionnels de santé participants aux rencontres, temps forts, sur l'évolution du parcours de soin et les innovations dans les domaines de la santé.
- Questionnaires de satisfaction auprès des professionnels de santé, du médico-social participants aux actions de promotion et sensibilisation des outils numériques dans le cadre de la coordination des parcours.
- En lien avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, premier bilan régional du dispositif « Service Sanitaire » des externes en médecine

Veille sur les indicateurs de santé

Référents Ville :

- > Chef de service promotion de la santé Direction Santé Publique ville de Valence
- > Médecin- directeur DSP Valence

Contexte / Besoins

Un diagnostic local de santé complet a été réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé en 2013. En 2017, un état des lieux a été réalisé à l'occasion de l'élaboration du deuxième Contrat Local de Santé (CLS2). Cet état des lieux, mené conjointement avec les partenaires locaux et institutionnels, est basé sur les données socio-sanitaires et santé environnementales disponibles (portrait de territoire) et un recensement des problématiques de santé et actions de santé existantes dans la ville.

Cette démarche d'observation en santé permet d'objectiver les besoins de santé de la population et d'affiner au mieux les actions et la politique locale de santé publique et sera poursuivie et enrichie dans le cadre du Contrat Local de Santé 2. La Ville procédera à l'actualisation régulière des données socio-sanitaires disponibles via des outils comme Balises¹². D'autres données existantes, mais à ce jour non recueillies par la Ville, feront l'objet d'une attention et d'un travail spécifique à porter collégalement avec les signataires : démographie médicale, couverture vaccinale, etc. Ponctuellement d'autres thématiques pourront également être explorées (par exemple les données de santé des 0-6 ans, taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein par zone Iris).

Contenu

Objectif général

Mener une veille sur les indicateurs santé du territoire valentinois pour adapter au mieux les actions et projets en santé publique

1^{er} objectif spécifique : Suivre l'évolution des indicateurs socio-sanitaires pour la population valentinoise sur Balises (Base Locale d'Informations Statistiques En Santé) ou d'autres sources de données

> Activités relatives au 1^{er} objectif

* Suivi des données sur Balises

* Suivi des données sur la santé de la femme enceinte et des enfants de 0 à 16 ans (*lien avec fiche « La santé de la femme enceinte et des enfants de 0 à 16 ans »*)

¹² www.balises-auvergne-rhone-alpes.org

2^e objectif spécifique : Poursuivre un travail de veille sur les indicateurs en lien avec l'offre de soins

> Activités relatives à l'objectif spécifique 2 (lien avec fiche « Un parcours de santé coordonné » OS 1)

* Veille effectuée par la Direction Santé Publique de la Ville de Valence, à partir des informations et échanges entre les professionnels, les élus et les habitants et des données : âge, répartition par zones iris, anticipations à 3 ans, 5 ans, 10 ans, 15 ans, taux de rotation des cabinets, installations nouvelles, exercice regroupé, articulation avec les données de l'ARS concernant le suivi des indicateurs « territoires de vie santé » et Accessibilité Potentielle Localisée

* Lien avec les structures hospitalières pour suivre l'évolution de la démographie médicale en médecine hospitalière

3^e objectif spécifique : Améliorer le suivi de la couverture vaccinale et du dépistage des enfants de 0 à 6 ans

> Activités relatives à l'objectif spécifique 3 (lien avec fiche « Politique vaccinale »)

* Suivi de la couverture vaccinale de toute la population 0/6 ans (via la PMI et la CPAM et population générale via la CPAM)

* Suivi des données de dépistage des enfants de 0 à 6 ans (troubles de l'apprentissage et troubles du comportement...) via la PMI et l'Education Nationale

* Evaluation de la participation aux campagnes de vaccinations spécifiques : exemple : grippe

4^e objectif spécifique : Être en veille continue sur des indicateurs santé environnement

* Suivi des données sur la qualité de l'air extérieur, signalement de l'ambroisie, cartographie de l'exposition aux ondes électromagnétiques (lien avec fiche « Santé-environnement »)

5^e objectif spécifique : Mener des états des lieux ponctuels sur des thématiques spécifiques

* Participation au dépistage organisé des cancers en lien avec le conseil départemental, santé des jeunes...

6^e objectif spécifique : Réaliser une veille qualitative des besoins en santé en continue

* A travers les groupes de travail et l'animation de collectifs de partenaires variés une veille qualitative des besoins en santé est réalisée en continu et permet de compléter les données quantitatives.



Institutions

Ville de Valence (Direction Santé Publique, service de Développement Social Urbain, service de prévention spécialisée, Direction Education Jeunesse, service de rénovation urbaine, espace public...), Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseil Départemental, Education nationale, Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Régional, Agence Régionale de Santé

Observatoire Régional de la Santé

Structures hospitalières

Union Régionale des professionnels de santé

Indicateurs d'évaluation à la fin du CLS

- Qualité et exhaustivité des données des différents indicateurs.
- Modalités, facilité de recueil et accessibilité des différentes données.
- Réflexion à porter avec l'ensemble des partenaires lors de réunion, temps forts, sur la pertinence des différents indicateurs mesurés et sur l'élaboration de nouveaux indicateurs, notamment dans le domaine de la promotion de la santé.

Indicateurs d'activités/de suivi

- Rapports annuels des données et indicateurs transmis par les signataires avec une attention portée à la qualité et l'exhaustivité.

La santé des femmes enceintes et des enfants de 0 à 16 ans

Référents Ville/ CCAS :

- > Chargée de projet Familles Direction Education Jeunesse
- > Chef de service Promotion Santé Direction Santé Publique
- > Médecin directeur Direction Santé Publique ville de Valence

Contexte / Besoins

En 2014, les moins de 15 ans représentent 17% de la population valentinoise. Il convient de souligner la présence marquée d'enfants en situation de précarité à Valence : parmi les 0-15 ans, la part des bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) (31,3%) est deux fois plus élevée que dans le département et la région. La part des mères âgées de 15 à 19 ans (2%) est un peu plus élevée à Valence par rapport au département et à la région. Les données de santé concernant les mères, les grossesses et la santé des enfants à la naissance ne sont pas disponibles pour Valence mais les indicateurs disponibles au niveau départemental mettent en avant des indicateurs de santé (déclaration tardive de grossesse, suivi de grossesse, alcool et tabac pendant la grossesse, prématurité) globalement moins bons que dans le reste de la région. La littérature en santé publique associe d'ailleurs ces informations et indicateurs à des situations de précarité et de fragilité sociale.

Concernant la santé des enfants, les données disponibles à l'échelle de Valence attestent d'une moindre participation au programme de prévention bucco-dentaire MT'Dents et d'un taux de patients hospitalisés légèrement supérieur, notamment pour les pathologies respiratoires. Par ailleurs, les données nationales montrent l'importance de la problématique du surpoids et de l'obésité en particulier dans les catégories les moins favorisées, en lien avec l'alimentation peu équilibrée et la sédentarité.

Les acteurs du territoire soulignent les difficultés autour du suivi de grossesse des femmes en situation de vulnérabilité et les difficultés éducatives des parents. D'autre part, des problématiques sont repérées autour des rythmes de vie (surpoids-obésité, sommeil, exposition aux écrans), de la santé bucco-dentaire, de la fragilité des compétences psychosociales, de la consommation de substances psychoactives chez les adolescents et de la vie affective et sexuelle. Enfin, des difficultés d'accès au dépistage et à la prise en charge pour les troubles du langage, d'apprentissage, du comportement et du développement sont constatées pour les enfants (parcours longs et complexes en raison notamment des délais d'attente entraînant des retards de diagnostic et de prise en charge et coût de certaines prises en charge).

La politique régionale de santé, au travers du schéma régionale de santé, met l'accent sur la phase prénatale et les premières années de la vie (0-6ans), période essentielle pour le développement et la santé future de l'enfant. Dans ce cadre, plusieurs objectifs prioritaires sont retenus qui doivent contribuer à améliorer les parcours de santé dès la période prénatale et réduire les inégalités sociales de santé.

De nombreux acteurs sont mobilisés autour de la santé materno-infantile, des enfants et des adolescents (0-16 ans), comme les centres hospitaliers (le Centre hospitalier de Valence, le Centre hospitalier Drôme Vivarais, les Hôpitaux privés de la Drôme Ardèche), les services départementaux (PMI), la Caisse des Allocations Familiales, l'Education Nationale, les professionnels de santé libéraux, Valence-Romans Agglomération et la Ville de Valence. L'inscription de l'objectif de la promotion de la santé de la femme enceinte et des 0-16 ans dans le

Contrat Local de Santé 2 de la Ville de Valence doit permettre de pérenniser et renforcer les actions en faveur de ces publics, en particulier auprès des enfants en situation de précarité et de leurs parents.



Objectif général

Promouvoir la bonne santé de la femme enceinte, des nourrissons et des enfants jusqu'à 16 ans,

1^{er} objectif spécifique : Promouvoir un environnement favorable à la santé de la femme enceinte et de l'enfant

> Activités relatives au 1^{er} objectif

* Mise en place d'actions de prévention et d'accompagnement des femmes enceintes, en particulier les plus vulnérables : repérage des vulnérabilités (parents isolés, jeunes mères, grossesse et maladies chroniques, violences ...) et accompagnement individuel ou collectif adapté ; travail sur la place du père ; proposer quand c'est possible un accompagnement dès le 1^{er} trimestre de grossesse pour les publics vulnérables (notamment au travers du dispositif Valériane, PMI, professionnels de santé libéraux, ...)

* **Relais des informations sur la santé de la femme enceinte et du nouveau-né ainsi que sur les services ressources** : diffusion de plaquettes d'information, relais ponctuel de messages de prévention via les outils de communication de la ville

* **Sensibilisation à la limitation de l'exposition aux polluants et aux toxiques** (femmes enceintes et enfants) : diffusion de plaquettes d'information, relais ponctuel de messages de prévention via les outils de communication de la ville

* **Poursuite de la part des aliments bio dans les menus de la restauration scolaire** (aujourd'hui 30 % de bio).

2^e objectif spécifique : Accompagner les parents dans la parentalité, l'apprentissage des enjeux de santé et sur le recours au système de santé, avec des actions spécifiques en direction des publics précaires ou en fragilité sociale

> Activités relatives au 2^e objectif

* **Réunions du réseau de partenaires sur la thématique santé et parentalité** (en lien avec le collectif familles piloté par la Ville de Valence et avec le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)).

* **Maintien voire développement des lieux ressources et d'accompagnement à la parentalité et communication sur ces espaces** (Lieux d' Accueil Enfants Parents, services de PMI, référents familles, enfance et jeunesse des MPT, service de réussite éducative, chargée de projets familles, multi-accueils , centre médico-psycho pédagogique (CMPP)...). Projet du Centre Médico-Psycho Pédagogique CMPP PEP de développer un espace d'accueil enfants parents sur son antenne de Fontbarlettes

* **Actions de proximité** (démarche d' « aller vers ») **et temps forts** (grand public ou public de parents plus ciblé) sur la parentalité et la santé, en veillant à diversifier les lieux et outils, les supports de médiation (massage nourrisson, psychomotricité, activité physique, conte, ateliers participatifs...), les thématiques, notamment: l'autorité et les limites, les écrans, le rythme de l'enfant, la nutrition, le développement de l'enfant, la prévention de la consommation de substances psychoactives, le développement des compétences psychosociales...

* Mise en place de **modules adaptés** aux jeunes parents **sur les gestes qui sauvent**

* **Education des parents au bon recours au système de santé** : relais des messages des campagnes nationales ou documents pédagogiques validés, communication pédagogique en direction des parents avec conseils de sortie réalisé en maternité (CH Valence), animation d'une école de l'asthme et d'une école du diabète (CH Valence)

* **Sensibilisation des parents sur l'importance des vaccinations, communication sur les lieux ressources pour la vaccination** (des enfants et des adultes)

* **Soutien d'associations de familles d'enfants malades** (Planète Autisme...)

3^e objectif spécifique : Renforcer la prévention et promotion de la santé des enfants jusqu'à 16 ans

> Activités relatives au 3^e objectif

* **Dépistages des élèves**, visites médicales pour le bilan des 6 ans, dépistage infirmier pour tous les élèves de 12 ans

* Mise en place d'**actions de prévention**, de proximité, **en direction des enfants et/ou de leurs parents**

- En milieu scolaire en lien avec le parcours éducatif en santé et les lieux parents
- Dans les structures d'accueil d'enfants,
- Dans les divers lieux publics (ateliers de proximité, conférences, stands d'information...)
- Sur différentes thématiques, notamment : prévention des troubles du langage, prévention du surpoids et de l'obésité infantile, rythmes de vie, consommation de substances psychoactives, promotion du sport santé, santé buccodentaire et dispositif « M T dents », santé affective et sexuelle, utilisation des écrans...

* **Sensibilisation des professionnels de secteurs variés (acteurs de proximité, animateurs...) et des habitants volontaires**, pour qu'ils puissent être **relais de messages de prévention**.

* **Actions de soutien des apprentissages scolaires des enfants** : temps d'ATSEM dans les classes de tout-petits des quartiers politique de la ville pour faciliter la primo scolarité, accompagnement global des enfants et des parents par le service de réussite éducative

4^e objectif spécifique : Faciliter l'accès au dépistage et à un parcours de santé adapté dès le plus jeune âge

> Activités relatives au 4^e objectif

* Poursuite d'une **réflexion inter-partenaire pour faciliter les repérages et dépistages de problèmes de santé de l'enfant** (troubles du comportement, troubles du langage et de l'apprentissage, autisme, divers handicaps...) dans un contexte de délais d'attente parfois longs : réflexion à mener sur les moyens à mettre en œuvre et les nouvelles pratiques éventuelles.

* **Communication sur les services concourant au parcours de santé des 0 – 16 ans**, information et sensibilisation sur les prises en charge spécifiques, en particulier pour lutter contre les représentations négatives de certains parents

* **Soutien des parents et enfants concernés par des difficultés de santé ou porteurs de handicap** (acteurs intermédiaires, pour soutien dans l'attente d'un diagnostic ou d'une prise en charge); dispositif « école inclusive » pour les enfants en situation de handicap (Education Nationale) *Lien avec fiche « La santé des personnes en situation de handicap »*

* **Suivi des données de santé des 0 – 6 ans**, pour identifier au mieux les besoins et adapter les actions et les accompagnements (dépistage précoce, suivi vaccinal...)



Institutions

Ville de Valence (Direction Santé Publique, Direction Education Jeunesse, service de Développement Social Urbain, service de prévention spécialisée...), Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseil Départemental, Education nationale, Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales, Valence Romans Agglo (multi accueils), Protection Judiciaire de la Jeunesse...

Associations

Associations solidaires (Diaconat Protestant, Alda, Resto du Cœur, Croix Rouge...), lieux d'accueil parents-enfants, associations de parents, associations de familles d'enfants malades, Centres Médico Psycho Pédagogiques, CAMSP-Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile, Uniscités, Institut Médico Educatif ADAPEI

Structures hospitalières

Réseaux de santé

Instances de coordination : dispositif Valériane, filière périnatalité...

Professionnels de santé libéraux

Mutuelles

Engagement des partenaires

Actions soutenues par la Ville de Valence

- Portage du collectif familles, de plusieurs Maisons Pour Tous MPT (référénts familles), du Service de Réussite Educative, du pole vie scolaire, du conseil municipal des jeunes
- Portage du centre de vaccinations publiques et internationales, promotion de la vaccination individualisée ou collective
- Portage du centre santé jeunes : prise en charge des 16-25 ans : jeunes filles enceintes ou jeunes parents
- Mise en place d'actions de sensibilisation sur les gestes qui sauvent, adaptés aux jeunes parents les plus précaires (financement ARS)
- Mise en place d'actions santé de proximité ou temps forts grand public, en lien avec les partenaires,
- Mise en place d'actions inter-partenariales de sensibilisation de professionnels de divers horizons (exemples thématiques : aborder la santé sexuelle avec des adolescents, prévention des conduites à risques...)
- Soutien des associations de malades chroniques : personnes concernées ou entourage/ parents (au travers de la Maison Relais Santé)
- Restauration scolaire de qualité (en lien avec Valence Romans Agglomération)
- Communication sur les lieux ressources et les messages de prévention en direction des parents et des enfants

Actions soutenues par l'ARS

- Financement de certaines actions de prévention / promotion de la santé répondant aux objectifs du schéma régional de santé (ex: Soutien du dispositif Valériane à titre expérimental jusqu'en 2020)

Actions soutenues par l'Education Nationale

- Actions de promotion santé, service de santé scolaire et dépistage (visites médicales pour le bilan des 6 ans, dépistage infirmier pour tous les élèves de 12 ans),
- Implication dans le dispositif « école inclusive » pour les enfants en situation de handicap : mise en place des projets d'accueil individualisé (PAI) ou projets personnalisés de scolarité (PPS), pour les élèves

respectivement porteurs d'une maladie chronique ou d'un handicap ; mise en place d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AEESH), identification de référents scolarité participant aux équipes de suivi de scolarité

Actions soutenues par le Conseil Départemental

- Co-pilotage du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- Développement d'actions individuelles et collectives de la PMI, et centres de planification, actions sur le tabagisme des femmes enceintes
- Suivi des données de santé de leur public (santé de la femme enceinte, dépistage précoce, suivi vaccinal...).
- Participation au dispositif Valériane, filière périnatalité...
- Actions de l'Aide sociale à l'enfance
- Communication pédagogique en direction des parents

Actions soutenues par la Caisse d'Allocations Familiales

- Co-pilotage et co-animation du REAAP départemental et implication dans le réseau local parentalité
- Communication sur les lieux ressources et les messages de prévention en direction des parents et des enfants
- Promotion et soutien des projets parentalité (parentalité prévention précoce, famille école citoyenneté).
- Réflexion pour la mise en place d'un parcours maternité avec la Cnam (accès aux droits et accompagnement à la parentalité pour les femmes enceintes).

Actions soutenues par l'Etat

La DDCS soutient les établissements d'information, de consultation et de conseil familial (le planning familial) ; dans la limite des orientations gouvernementales et des crédits disponibles

Actions soutenues par le Centre hospitalier de Valence

- Travail de collaboration avec les PMI, en particulier lors du suivi des prématurés
- Soutien du projet Valériane, avec des intervenants du centre hospitalier de Valence dans ce projet piloté par le Collectif Sud
- Dans le cadre du plan autisme, maintien (0,5 ETP de psychologue et des consultations neuro-pédiatriques) d'une prise en charge graduée de bilan et d'orientation en coopération avec centre hospitalier Le Vinatier et le centre hospitalier Drôme Vivarais. Ce dispositif pourrait être consolidé avec un financement de temps de neuro-pédiatre complémentaire.
- Poursuite d'une communication pédagogique en direction des parents avec conseil de sortie réalisé en maternité, animation d'une école de l'asthme et d'une école du diabète
- Ligne téléphonique d'appui pour évaluation médico-psychologique dans le cadre des maltraitances et abus sexuels



Indicateurs d'évaluation à la fin du CLS

- Enquête ou temps forts de type retour d'expérience (RETEX) réunissant les professionnels de santé, médico-sociaux et associatifs intervenants sur les questions de périnatalité et de la petite enfance afin d'évaluer la qualité, l'efficacité et la lisibilité des dispositifs dans le parcours de santé des femmes enceintes et des 0-16ans.
- Nombre, diversité et répartition des lieux ressources d'accompagnement à la parentalité sur le territoire de Valence.
- Réflexion à porter sur les modalités d'évaluation (questionnaires, entretiens...) de la lisibilité et de la qualité des dispositifs de prise en charge des femmes enceintes et des 0-16ans par les publics concernés.

Indicateurs de contexte

- Nombre de naissances de Valentinois.
- Part des mères de moins de 24 ans sur le territoire de Valence.
- Part des mères de 15 à 19 ans sur le territoire de Valence.
- Part des familles monoparentales des ménages sur Valence.
- Part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté.
- Taux de personnes affiliées (ayant droits) à la CMU-C parmi les 0-15ans.
- Taux de recours aux professionnels de santé libéraux, notamment médecins généralistes des 0-15ans.
- Taux d'enfants de 0 à 15 ans ayant bénéficié d'un examen bucco-dentaire gratuit dans le cadre du dispositif MT dents.
- Focus spécifique des différents indicateurs cités sur les quartiers politique de la ville et les IRIS les plus défavorisées quand cela est possible.

Indicateurs d'activités/de suivi

Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'enfants consultant dans le cadre des missions Protection maternelle et infantile de Valence.
- Données sur la couverture vaccinale
- Nombre de dépistages réalisés auprès des 0-16ans (en lien avec la médecine scolaire).
- Veille en lien avec la PMI et l'ARS sur les cas de saturnisme infantile.
- Nombre d'actions de prévention santé déployées auprès des 0-16 ans, en milieu scolaire et périscolaire, en lien avec les partenaires (Education Nationale).
- Nombre d'actions et de participants pour la sensibilisation de professionnels variés pour relayer les messages de prévention auprès des 0-16ans.
- Nombre de modules de sensibilisation et d'éducation à la parentalité existants sur Valence.
- Nombre d'actions, de temps forts et nombre de participants sur les thématiques parentalité et périnatalité.

Indicateurs qualitatifs

- Diversité thématique et des profils des participants aux différentes actions de sensibilisation pour relayer les messages de prévention auprès des 0-16ans.
- Questionnaires d'évaluation auprès des participants après action de sensibilisation

La santé des jeunes de 16 à 25 ans

Référents Ville/ CCAS :

- > Médecin coordinateur du Centre santé Jeunes - Direction Santé Publique (DSP)
- > Psychologue du Point Relais Oxygène - DSP
- > Médecin directeur Direction Santé Publique ville de Valence

Contexte / Besoins

Comme en population nationale, les jeunes valentinois sont globalement en bonne santé. Il faut toutefois souligner certaines problématiques relevées par le groupe de travail et confirmées par les données épidémiologiques disponibles¹³. En effet, il semblerait qu'une part des jeunes valentinois, en particulier les jeunes en situation de vulnérabilité (situation de précarité, migrants, jeunes des quartiers en politiques de la ville...), aient des difficultés d'accès aux soins, à la prévention et aux droits (absence de médecin traitant, mauvais recours aux soins dentaires ou manque de couverture sociale...) ¹⁴.

Les partenaires réunis dans le cadre de l'élaboration du CLS attirent l'attention sur l'importance des besoins en prévention et promotion de la santé : alimentation, hygiène de vie, consommations problématiques d'alcool, tabac, cannabis, écrans et autres produits qui ont un impact direct sur l'état de santé des populations jeunes à court et moyen terme.

Comme en population générale, les problématiques de mal-être chez les jeunes pouvant impliquer des difficultés scolaires, relationnelles ou familiales semblent aussi présentes sur le territoire Valentinois et méritent une attention soutenue de la part de tous les acteurs impliqués directement ou indirectement auprès de cette tranche d'âge. Les groupes de travail ont aussi interpellé sur la nécessité de prendre en compte la présence de mineurs non accompagnés sur le territoire pour les orienter vers les dispositifs adéquats et les soutenir dans leurs démarches en santé.

Pour faire face à ces différents besoins de nombreux acteurs se mobilisent : le centre de santé jeunes, les adultes relais, le point relais oxygène mais aussi la maison des adolescents, les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) , le Centre médico-psychologique (CMP), la mission locale, la CPAM, le Centre de Planification et d'Education Familiale , le Planning familial, la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS), Tempo-Oppélia, l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) et d'autres encore....

De son côté, la politique régionale de santé à travers son schéma régional de santé met l'accent sur plusieurs objectifs prioritaires visant à améliorer l'état de santé des jeunes à l'issue de son prochain PRS.

Fort de ces constats et face à un besoin permanent de coordination et de lien entre professionnels, les acteurs de santé du territoire ont exprimé la nécessité de poursuivre la coordination d'un réseau de partenaires autour de la santé des jeunes et de maintenir le centre de santé jeunes, le dispositif des adultes relais, le point relais oxygène et autres dispositifs et actions portés par le réseau des partenaires.

¹³ Voir catégories de population dans le portrait de territoire

¹⁴ Voir catégories de population dans le portrait de territoire

De plus dans un logique de santé communautaire, nombre d'entre eux ont insisté sur l'importance d'associer plus étroitement les jeunes à l'élaboration des actions de santé et d'accroître les compétences des jeunes « pairs » sous oublier de soutenir les parents dans leurs fonctions parentales.

Pour ce faire, le Contrat Local de Santé et tous ses partenaires prévoient d'améliorer l'accès aux droits et aux soins des populations jeunes mais aussi de poursuivre et développer les actions de prévention et de promotion de la santé dans les cinq prochaines années.



Objectif général

Promouvoir la santé des jeunes de 16 à 25 ans

1^{er} objectif spécifique : Poursuivre et renforcer les actions transversales en lien avec la promotion et la prévention de santé et du bien-être des jeunes

1.1 Par le renforcement de l'information et de la communication auprès du public ciblé par les missions synergiques des acteurs du secteur médico-social et de l'éducation

> Activités relatives à l'objectif 1.1

* Le dispositif d'adultes relais porté par la Ville de Valence, avec la participation de 20 à 30 partenaires associatifs et institutionnels chaque année,

* Le réseau des intervenants en addictologie, co-porté par l'ANPAA, TEMPO-Oppélia et l'USAA du Centre Hospitalier de Valence (rencontres interprofessionnelles),

* La Maison des Adolescents Drôme Ardèche portée par le Centre Hospitalier Drôme Vivarais (réunions des accueillants, réunions réseaux).

1.2 Promouvoir le bien-être physique et psychologique, l'éducation à la santé et l'hygiène de vie, et développer les compétences des jeunes

> Activités relatives à l'objectif 1.2

* Modules santé / Centre Santé Jeunes : l'équipe du Centre Santé Jeunes en lien avec le réseau de partenaires : modules santé à thèmes (santé sexuelle, nutrition et activité physique, gestion du stress, bien vivre dans son environnement, rythme et hygiène de vie, hygiène buccodentaire, prévention des risques festifs, estime de soi, vaccinations, dépistages...)

* CPAM : programme MTdents, diverses actions de prévention en direction de publics ciblés (handicapés, précaires...)

* Education Nationale et le parcours éducatif de santé (actions sur l'utilisation des écrans) Poursuivre les actions participant à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques liés à sa santé physique ou psychique. L'équipe médicale concourt à cet objectif par la promotion de la santé de l'ensemble des élèves, scolarisés dans les établissements d'enseignement des premier et second degrés de leurs secteurs d'intervention, et des étudiants (Education Nationale)

* Actions mises en place dans les établissements scolaires concernant la question de, la santé sexuelle, la lutte contre le harcèlement à l'école (action prioritaire)... Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

- * Actions visant à renforcer les compétences psychosociales des jeunes, à les rendre acteurs de leur santé : CSJ, ANPAA, TEMPO, PJJ, IREPS...
- * Prévention des risques festifs avec l'association valentinoise des étudiants et les bureaux des étudiants : CSJ et ANPAA
- * Formations PSC1 (gestes aux premiers secours)
- * Accompagnement des projets des élèves infirmiers
- * Soutien technique aux projets santé des jeunes en service civique
- * Développement des programmes d'intervention précoce et de repérage des conduites addictives : Consultations jeunes consommateurs
- * Développement d'actions visant à renforcer l'esprit critique (compétences psycho-sociales) des jeunes concernant les flux d'informations numériques et leurs sources pour lutter contre les idées fausses sur la thématique santé (vaccination, contraception...) (éducation nationale/ enseignement supérieur).
- * Mise en place d'un comité des usagers au sein du Centre Santé Jeunes

2^e objectif spécifique : Soutenir et développer l'accès aux soins

2.1 : À travers le renforcement de l'accès aux droits en santé, par une facilitation des procédures administratives d'ouverture des droits sécu et complémentaire santé, aux bénéficiaires ou ayants-droits

> Activités relatives à l'objectif 2.1

- * Amélioration des procédures d'affiliation : simplification des processus et conditions d'obtention, accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'affiliation (Centre Santé Jeunes, Mission Locale, PASS CHV, avec conventions de partenariats CPAM/PFIDASS,...) ; dématérialisation (télétransmission, numérisation) ; conventionnement avec le réseau des mutuelles; création de réseaux de santé ; poursuite et développement du tiers payant complet (CSJ)...

2.2 : Par un développement qualitatif et quantitatif de l'offre de soins et de services

> Activités relatives à l'objectif 2.2

- * Poursuite et valorisation du centre santé jeunes, des centres de planification, CeGIDD, CMP, CMPP, médecine libérale...
- * Valorisation des maisons de santé polyvalentes, de réseaux de professionnels ou partenaires de santé (dentistes, ophtalmo, autres spécialistes ou paramédicaux), Développement des liens ville/hôpital
- * Extension de délégation de tâches...

3^e objectif spécifique : Développer les missions et cibler des orientations sanitaires et sociales prioritaires en direction des publics jeunes vulnérables et précaires

3.1 Par un accompagnement et une intégration socioprofessionnelle, par un repérage, une prise en charge et un suivi médico-psychologique adaptés des personnes fragiles (prévention, dépistage et soins) : mineurs non accompagnés, jeunes en rupture socioéducative ou familiale, jeunes déscolarisés et sans formation

Par une politique solidaire de lutte contre l'isolement ou la souffrance psychoaffective des jeunes (étudiants, demandeurs d'emploi, jeunes avec conduites à risque ou consommateurs de substances psychoactives...)



> Activités relatives à l'objectif 3.1

- * Actions du Point Relais Oxygène : entretiens individuels psychologiques et espace d'écoute collectif en direction des jeunes de 16 à 25 ans,
- * Actions de la Maison des Adolescents avec un Espace Accueil Pluri partenarial, des réunions de réseaux, des actions de groupes à médiation, un Pôle ressource de l'Adolescent, des groupes de paroles pour les parents.
- * Actions du Centre Médico-psychologique
- * Actions des consultations jeunes consommateurs (*approche individuelle ou collective*)
- * Prévention, sensibilisation, développement de programmes de lutte contre le harcèlement (Education Nationale, Préfecture)
- * Prévention de la radicalisation et des dérives sectaires (Education Nationale, DDCS, Département ...)
- * Visite médicale d'aptitude pour les jeunes de plus de 15 ans en fonction de leur activités professionnelles /travaux réglementés (Education Nationale)
- * Actions de la Mission Locale dans l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches (insertion socio-professionnelle, accès aux droits en santé...).
- * Poursuite de l'animation du « dispositif d'adultes relais » : réseau efficient d'acteurs œuvrant pour la prévention des comportements à risques des jeunes (consommation de toxiques, violences, troubles du comportement alimentaire, fugues, dépressions, addiction aux écrans, radicalisation...)
- * Formation/ sensibilisation des professionnels sur la prévention de la crise suicidaire (repérage, évaluation et orientation) ; Articulation avec le conseil local de santé mentale
- * Renforcement des partenariats (conventions entre structures locales, élaboration de procédures facilitant la prise en charge des jeunes repérés).

3.2 Par une meilleure prise en compte du handicap

Lien avec fiche « La santé des personnes en situation de handicap »

> Activités relatives à l'objectif 3.2

- * Repérage (éducation nationale, universités, mission locale...)
- * Reconnaissance administrative (mdph / maison de l'autonomie)
- * Mise en œuvre de mesures/dispositifs adaptés (service handicap université, accompagnants des élèves en situation de handicap (AEESH) de l'Education Nationale, Acc'ent, ReHpsy, Adapt, Messidor, ESAT...)
- * Dispositif « école inclusive » pour les enfants en situation de handicap (Education Nationale)
- * Visites médicales du Centre Santé Jeunes pour prise en compte des besoins spécifiques des jeunes en situation de handicap et des besoins d'accompagnement notamment dans le domaine médico-social

Objectif spécifique 4 : Apporter un soutien à la parentalité, prendre en compte les inquiétudes et questionnement des parents de jeunes 16-25 ans

> Activités relatives à l'objectif 4

* Offrir un espace d'écoute personnalisé (individuel ou en groupe) : au Point Relais Oxygène (parents de jeunes de 16 à 25 ans et professionnels en lien avec les jeunes) à la Maison Des Adolescents : avec un Espace Accueil Pluri partenarial, des réunions de réseaux, des actions de groupes à médiation, un Pôle ressource de l'Adolescent, des groupes de paroles pour les parents. Au travers du dispositif des Adultes Relais, soit un réseau de plus de 300 professionnels ou bénévoles actifs et mobilisés sur la santé des jeunes.

Acteurs ressources du territoire

Institutions

Ville de Valence (Direction Santé Publique, service de Développement Social Urbain, service de prévention spécialisée, Direction Enfance Jeunesse, Direction des sports et de la Culture...), Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseil Départemental, Education nationale, Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Régional, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Mission Locale, Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche, services universitaires...

Associations

Tempo, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie 26, associations étudiantes, Uniscité, Planning familial, Union Nationale et Amis des Familles de personnes Malades et/ou handicapées psychiques, Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé...

Mutuelles

Structures hospitalières

Réseaux de santé

Professionnels de santé libéraux

Engagement des partenaires

Actions soutenues par la Ville de Valence

- Poursuite du dispositif d'Adultes Relais et animation du réseau (formation/sensibilisation initiale de professionnels ou bénévoles, rencontres du Point Relais Oxygène, conférences trimestrielles, échanges de pratiques professionnelles et d'informations...)
- Poursuite de l'activité du Point Relais Oxygène en faveur des jeunes, parents et professionnels
- Poursuite de l'activité du Centre de Santé pour Jeunes de 16 à 25 ans, (équipe pluridisciplinaire, proposant des activités individuelles et collectives de dépistages, prévention, promotion de la santé, soutien dans l'accès aux droits en santé, et soins (tiers payant intégral) ; visites médicales pour jeunes en situation de handicap et lien avec services pour personnes en situation de handicap

Actions soutenues par l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

- Soutien financier de certaines actions de prévention ciblées comme par exemple celles centre santé jeunes entrant dans les objectifs du SRS; (santé sexuelle, prise en compte de la souffrance psychique, nutrition et activité physique, accompagnement administratif pour l'accès aux soins)
- Possibilité de mettre en place un projet piloté au niveau régional sur la prévention des phénomènes de bouc émissaire si des collègues et/ou lycées motivés candidatent auprès du rectorat et sont retenus (projet annuel de formation des élèves sentinelles et d'adultes référents)

Actions soutenues par l'Etat

- Soutien des actions (dispositif adultes relais et point relais oxygène) sous réserve des crédits disponibles et des priorités fixées par le gouvernement en matière de politique de la ville et des priorités fixées par le gouvernement concernant la politique de la ville, les points accueil écoute jeunes (BOP304), la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les dérives addictives (MILDECA).
- Animation de la commission de prévention de la radicalisation et d'aide aux familles.

Actions soutenues par l'Education Nationale

- Actions de promotion santé, service de santé scolaire et dépistage (soit dans les infirmeries de leurs établissements respectifs, soit en visites médicales pour les lycéens concernés par les travaux réglementés)
- Implication dans le dispositif « école inclusive » pour les élèves en situation de handicap : mise en place des projets d'accueil individualisé (PAI) ou projets personnalisés de scolarité (PPS), pour les élèves respectivement porteurs d'une maladie chronique ou d'un handicap ; mise en place d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AEESH) ; identification de référents scolarité participant aux équipes de suivi de scolarité

Actions soutenues par le Conseil Départemental (en lien avec le schéma départemental des solidarités)

- Poursuivre le partenariat et le soutien financier du centre santé jeunes (vaccination, planification familiale, modules santé sexuelle...) et du point relais oxygène
- implication dans la prévention de la radicalisation (formation personnel, référents par service)

Actions soutenues par du Conseil Régional

- Poursuivre le partenariat autour du volet santé des Missions Locales dans le cadre du centre santé jeunes

Actions soutenues par la Caisse d'Allocations Familiales

- Poursuivre le soutien financier du Point Relais Oxygène, du dispositif adultes relais et des actions collectives en direction des parents de jeunes
- Promotion de la mise en œuvre de réseau d'acteurs jeunesse sur les territoires (citoyenneté, insertion, santé, initiatives, pouvoir d'agir)

Actions soutenues par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Plate-forme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé avec conventions de partenariats (ville de Valence, PASS, Ecole de la 2e chance, Mission locale...)
- Parcours santé jeunes (RDV personnalisé sur les droits, le système de soins, et actions de prévention)
- Soutien financier du centre de Santé Jeunes
- Partenaire d'actions de prévention (collectifs thématiques, actions de prévention...)

Actions soutenues par le centre hospitalier de Valence, les hôpitaux privés Drôme Ardèche et le centre hospitalier Drôme Vivarais :

- Coordination des soins ville / hôpital, participation des professionnels de santé de ces structures aux actions de prévention, journées de dépistage, conférences, communication sur les actions de prévention valentinoises...



Indicateurs d'évaluation à la fin du CLS

- Enquête ou temps fort avec les professionnels du Centre Santé Jeunes et des autres structures travaillant auprès des publics jeunes pour évaluer l'efficacité, la qualité et la lisibilité du parcours de santé du jeune, quel que soit sa situation (étudiant, jeune travailleur, en situation précaire).

- Réflexion autour de la mise en place d'une enquête auprès des jeunes (étudiants, jeunes travailleurs, en situation précaire) pour évaluer leur connaissance sur leurs droits en santé, les lieux ressources, la perception de leur rôle en tant qu'acteur de leur santé...

Indicateurs de contexte

- Proportion de jeunes ayant un médecin traitant déclaré au Centre Santé Jeunes et à l'extérieur (libéral, maison de santé).
- Taux d'ALD chez les 16-25 ans
- Taux de prise en charge de jeunes en établissements psychiatriques ambulatoires et délais entre 1^{er} contact et RV
- Evolution des données concernant les consommations médicamenteuses (notamment psychotropes) chez les jeunes

Indicateurs d'activités/de suivi

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de jeunes bénéficiant d'un accompagnement dans ses démarches d'accès aux droits de santé (mise à jour carte vitale, mutuelle, déclaration médecin traitant...) au Centre Santé Jeunes, à la Mission Locale, à la CPAM (parcours santé jeunes).
- Nombre annuel de jeunes suivis par le Centre Santé Jeunes, le Point Relais Oxygène, la Maison des adolescents...
- Nombre de jeunes bénéficiant d'une prise en charge de prévention ou de soins au CeGIDD, au Centre de Planification Familiale, à Tempo-Oppelia, Anpaa...
- Nombre de jeunes étudiants reçus au Centre Santé Jeunes en vue d'aménagement d'études en lien avec une situation de handicap
- Nombre de modules santé proposés par le Centre Santé Jeunes.
- Nombre de modules de sensibilisation aux jeunes pairs, modules visant à valoriser les compétences psychosociales des jeunes et nombre de participants par modules
- Nombre de jeunes participants aux actions de dépistages (dispositif MT dents...)
- Suivi du dispositif adultes relais (nombre d'adultes formés, nombre de rencontres du point relais oxygène, conférences)
- Nombre d'actions individuelles et collectives de soutien aux parents d'adolescents et jeunes adultes.

Indicateurs qualitatifs

- Diversité des modules proposés par le Centre Santé Jeunes, interactivité avec les participants.
- Evaluation par les participants des modules proposés par le Centre Santé Jeunes (questionnaire).
- Suivi du dispositif adultes relais (diversité des profils des adultes relais formés, variétés des temps de rencontres, évaluation du dispositif par les adultes formés à l'issue de l'année de formation)
- Effectivité d'un collectif des usagers au sein du Centre Santé Jeunes, implication dans l'organisation de temps forts, de modules de sensibilisation à destination des jeunes (participations aux réunions...)

Bien vivre avec une maladie chronique

Référents Ville :

- > Infirmière Maison Relais Santé – direction santé Publique (DSP)
- > Chef de service promotion santé DSP
- > Médecin – directeur DSP

Contexte / Besoins

Les maladies chroniques sont des affections de longue durée qui, en règle générale, évoluent lentement.

Responsables de 63% des décès, les maladies chroniques (cardiopathies, accidents vasculaires cérébraux, cancers, affections respiratoires chroniques, diabète...) sont la toute première cause de mortalité dans le monde (Source : Organisation Mondiale de la Santé).

A Valence, les données de santé indiquent une problématique importante autour des maladies chroniques (diabète, cancers, maladies cardio-vasculaires, affections psychiatriques et respiratoires). En 2014, 16 700 habitants de Valence sont détenteurs d'une ALD (Affection Longue Durée). Les taux de prévalence et d'incidence d'ALD pour cancers, maladies cardiovasculaires, affections psychiatriques et respiratoires sont supérieurs à Valence par rapport à la région Auvergne-Rhône-Alpes et aux villes de plus de 30 000 habitants de la région. (voir Portait de territoire).

De nombreux acteurs institutionnels et associatifs sont mobilisés autour de cette thématique et depuis 2013 la Maison Relais Santé a été créée dans l'objectif de contribuer à soutenir et accompagner les valentinois atteints d'une maladie chronique. La MRS pilotée par la Ville de Valence, soutenue financièrement par les différents partenaires, regroupe de nombreuses associations d'usagers, réseaux de santé et s'articule avec différents collectifs santé.

La politique régionale de santé à travers son schéma régional de santé met l'accent sur plusieurs objectifs prioritaires visant à contenir et diminuer la présence de maladies chroniques sur le territoire grâce à la déclinaison territoriale des différents plans (plan national cancer, plan national des maladies neuro-dégénératives, stratégie nationale de santé sexuelle, plan hépatite).

Fort de ces constats et face à un besoin constant de coordination et de lien entre professionnels, les acteurs de santé du territoire ont exprimé la nécessité de poursuivre la coordination d'un réseau de partenaires autour des maladies chroniques, en s'appuyant autant que faire se peut sur la Maison Relais Santé. De plus, afin de prévenir l'apparition de maladies chroniques, les acteurs se sont accordés sur la nécessité de poursuivre les actions de prévention primaire (notamment faciliter un urbanisme/aménagement favorable à la santé¹⁵) et d'accès au dépistage pour en améliorer le recours (cf taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein plus bas dans certains quartiers). Concernant les personnes vivant avec une maladie chronique, les groupes de travail ont insisté sur l'importance de faciliter le recours aux programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP), l'offre d'activité physique adaptée, et lutter contre l'isolement des personnes et des aidants tout en impliquant les malades eux-mêmes dans les différents dispositifs ;

¹⁵ Evaluation d'Impact en Santé-Espace naturel d'Epervière

Objectif général

Améliorer l'accompagnement et la qualité de vie des malades chroniques et leur entourage, en complément du soin

1^{er} objectif spécifique : Coordonner un réseau de partenaires en lien avec les maladies chroniques

> Activités relatives au 1^{er} objectif

* **Articulation des acteurs autour de la Maison Relais Santé (MRS)**

La MRS, lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'accompagnement pour les personnes atteintes de maladies chroniques ou leur proche, est animée par une infirmière coordinatrice en lien avec les associations d'usagers, les réseaux de santé et les autres acteurs de santé. L'équipement « Maison Relais Santé » offre un espace de 220 m² (comportant des bureaux, des salles d'activités ou de réunions, un coin cuisine pour les ateliers) mutualisé entre plus de 25 associations et réseaux de santé.

Animation du comité de suivi de la MRS (associations, structures hospitalières de santé, professionnels de santé associatifs ou libéraux, ARS) pour veiller aux activités de ce service, proposer des évolutions ou actions nouvelles et assurer une complémentarité entre les acteurs.

* **Animation ou participation à des groupes de travail thématiques**: ces collectifs de partenaires de secteurs variés (sanitaire, social ou médicosocial) ont pour objectifs de rassembler les acteurs impliqués sur la thématique santé, d'actualiser les connaissances sur la thématiques et les missions de chacun, de co-construire des projets, ... exemples : collectif cancers féminins portés par la ville de Valence, collectif diabète porté par la CPAM, collectif autour du bus santé par le collectif sud...

* **Soutien à la mise en place du dispositif d'accompagnement vers la pratique de l'activité physique (DAPAP)**

2^e objectif spécifique : Renforcer la prévention et l'accès au dépistage des maladies chroniques

> Activités relatives au 2^e objectif

* Poursuite des **actions de prévention et de dépistage** pour le tout public : temps forts dans des lieux publics ou dans des structures de quartiers (ateliers d'échanges, journées de dépistages (diabète, insuffisance rénale, cancers, vih), conférences, stands d'information, modules de sport-santé, bus-santé...), et notamment en direction des scolaires ou des structures d'accueil d'enfants en fonction des thématiques.

* **Information et promotion du dépistage organisé des cancers** et mener une réflexion sur le suivi post dépistage, dans les cas positifs, notamment sur les questions d'annonce, de délais de prise en charge, d'orientation et d'informations....

* **Attention particulière portée aux publics les plus précaires** par l'adaptation de la communication et de la forme des actions de prévention et de dépistages dans une **démarche d'universalisme proportionnée**. *Lien vers fiche « Aller vers les plus publics les plus fragiles »*

* **Sensibilisation vers des professionnels de secteurs variés** (acteurs de proximité, médiathèques...) et des habitants volontaires, pour qu'ils puissent être **relais de message de prévention**.

* **Promotion de l'activité physique adaptée** : Communiquer sur les bienfaits de l'activité physique et sur l'existence du DAPAP (Dispositif d'accompagnement vers la Pratique d'une Activité Physique) porté par le comité départementale olympique et sportif de la Drôme. Faciliter le lien du DAPAP avec les acteurs du soin.

3^e objectif spécifique : Accompagner les personnes dans leur parcours de santé

> Activités relatives au 3^e objectif

* La Ville de Valence aux côtés de nombreux autres acteurs locaux participe à la prise en compte de la santé des personnes malades chroniques, en pilotant la Maison Relais Santé et en apportant son soutien aux associations de malades ou de leur entourage et aux réseaux de santé.

* Mise en place d'actions visant une **meilleure observance et éducation thérapeutique du patient**

* Accompagnement sur le **volet administratif et social** des personnes atteintes de maladie chronique, en lien si besoin avec la future maison de l'autonomie

* **Accueil, écoute et orientation des personnes dans leur parcours de santé**, notamment par l'infirmière coordinatrice

* Soutien de la **prise en charge globale coordonnée** par les acteurs du soin hospitalier (Hôpitaux privés Drôme Ardèche, du centre hospitalier de Valence et du centre hospitalier Drôme Vivarais dans leur orientation de virage ambulatoire) et libéraux (infirmières asalées, regroupement et exercice regroupé...), avec l'appui si besoin de dispositifs de prise en charge de situations complexes (DAPAP, médiation santé, Maison relais santé, Conseil Local de Santé Mentale, infirmières de santé publique du Département, collectif sud, mission de convergence des dispositifs d'appui à la coordination, MSP...)

* **Soutien aux démarches visant à favoriser l'accès aux soins des personnes les plus éloignées du soin** et plus souvent porteuses de maladies chroniques (Diaconat Protestant, PASS, SEMISS, MRS, ...) *Lien avec fiche « Aller vers les plus publics les plus fragiles »*

* Organisation de **rencontres entre les services intra et extra hospitaliers des centres hospitaliers, les professionnels de santé et les services médico-sociaux, le DAPAP** pour une meilleure connaissance mutuelle et un accompagnement dans le parcours de santé plus fluide

* Les maladies chroniques sont des affections qui entrent dans le cadre de la prise en charge télémédecine et télé expertise, aussi le suivi des avancées dans ce domaine serait pertinent pour orienter au mieux les usagers.

4^e objectif spécifique : Accompagner les personnes dans leur parcours de vie

> Activités relatives au 4^e objectif

* Poursuite du **soutien aux actions des associations** notamment par l'octroi de subventions, soutien en méthodologie de projet par l'infirmière coordinatrice, la mise à disposition de locaux à travers la MRS (groupes de paroles, ateliers, activités spécifiques...) et l'**accompagnement des bénévoles**,

* Poursuivre des **activités au sein de la Maison Relais Santé** (gestes de 1^{er} secours, ateliers de discussion et d'échanges, sport santé, recensement des nouvelles attentes, ...)

* **Accompagnement par les pairs** sur la vie quotidienne

* **Poursuite de la communication sur les actions de la MRS et des associations de bénévoles « pairs relais », en direction des professionnels et des citoyens** (porteurs de maladies chroniques ou leur entourage), pour que les malades apprennent à « bien vivre avec la maladie ».

5^e objectif spécifique : Soutenir les aidants

> Activités relatives au 5^e objectif

* Accompagnement et soutien aux associations de familles de malades,



* Poursuite des activités au sein de la Maison Relais Santé (en étudiant la possibilité de mettre en place des groupes d'aides aux aidants destinés à des aidants de personnes touchées par des pathologies différentes),

* Renforcement des liens avec les plateformes de répit

6^e objectif spécifique : Soutenir la démocratie sanitaire

> Activités relatives au 6^e objectif

* **Valorisation des compétences des usagers, patients et leurs proches** : les associer aux réunions en leur apportant les éléments nécessaires à cet engagement, valoriser et soutenir le rôle des patients experts en complément de l'accompagnement des professionnels de santé...

* **Accompagnement des bénévoles des associations** : une des missions de l'infirmière de la maison relais santé (écoute, aide à la prise de recul...), organisation de modules thématiques à la MRS ou orientation vers des actions d'appui à la mission de « pair aidant » (posture d'écoute, soutien pour un accompagnement de qualité...)

* Mise en place d'action de sensibilisation et des temps d'information sur les **droits en santé** pour les usagers (CH, CPAM, France santé (ex cissra)) : exposition, conférence, diffusion d'informations, sensibilisation des bénévoles d'associations...

Acteurs ressources du territoire

Institutions

Équipes Ville de Valence (Direction Santé Publique, Maison Relais Santé, service de Développement Social Urbain ...), Agence Régionale de Santé, Centre Communal d'Action Sociale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseil Départemental, Education nationale, Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales...

Associations

Association Française des Diabétiques 26-07, Association Grenobloise pour la Dialyse des Urémiques Chroniques, Diaconat Protestant, France Alzheimer, France rein Drôme Ardèche, Huntington, Institut Régionale d'Education et de la Promotion de la Santé, la Ligue contre le cancer, LADAPT, France Asso Santé, et autres associations de la Maison Relais Santé...

Réseaux de santé

Mutuelles

Structures hospitalières

Professionnels de santé libéraux

Comité Départemental Olympique et Sportif et autres acteurs de l'activité physique adaptée

Engagement des partenaires

Actions soutenues par la Ville de Valence

- Pilotage de la Maison Relais Santé, encadrement de l'infirmière coordinatrice
- Animation de groupes de travail thématiques
- Actions de promotion de la santé/dépistages

- Coordination d'actions de sensibilisation des professionnels de santé
- Médiation santé
- Editions et diffusion d'outils de communication en direction du tout public, des malades chroniques et de leur entourage
- Soutien à la mise en place d'actions d'aide aux aidants.

Actions soutenues par l'ARS et articulation avec le Plan Régional de Santé

- Financement et partenariat autour du poste d'infirmier dans le cadre de la Maison Relais Santé, poste médiation en santé.
- Financement du dispositif d'accompagnement vers la pratique de l'activité physique (DAPAP) avec la DDCS
- Co pilotage de la conférence des financeurs prévention de la perte d'autonomie.
- Financement des dispositifs Unité Transversale d'Education du Patient (UTEp) et de certains programmes Education Thérapeutique du Patient (ETP) autorisés
- Actions soutenues sur les priorités du PRS (maladies chroniques et parcours de soins)
- Actions sur la mission de convergence des dispositifs d'appui à la coordination

Actions soutenues par la CAF de la Drôme, dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf pour la période 2018-2023 : actions de soutien aux associations de familles de personnes malades.

Action soutenue par la Caisse d'allocations familiales de la Drôme, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf pour la période 2018-2022 : Actions de soutien aux familles confrontées à la maladie (projets parentalité).

Actions soutenues par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Partenariat dans le cadre de la Maison Relais Santé (lutte contre le renoncement aux soins)
- Partenariat dans le cadre d'actions de prévention santé et de dépistage
- Partenariat dans l'animation de groupes de travail thématiques (cancers, grippe, diabète, ...)

Actions soutenues par le centre hospitalier de Valence, les hôpitaux privés Drôme Ardèche et le centre hospitalier Drôme Vivarais

- Soutien au fonctionnement de la Maison Relais Santé, participation des professionnels de santé de ces structures aux actions de prévention, journées de dépistage, conférences, communication sur les actions de prévention valentinoises...

Actions soutenues par le Centre hospitalier de Valence

- Mise à disposition d'une infirmière pour la coordination de la maison relais santé, suite à la subvention de l'ARS

Actions soutenues par l'Education Nationale

- Actions de promotion santé, service de santé scolaire et dépistage (centre médico-scolaire),
- Mise en place des plans d'aides individualisés notamment pour les enfants porteurs d'une maladie chronique, mise en place d'auxiliaires de vie scolaire, ...

Actions soutenues par les services de la Préfecture

- Soutien des actions sous réserve des crédits disponibles et des priorités fixées par le gouvernement en matière de politique de la ville.
- Soutien du dispositif d'accompagnement vers la pratique de l'activité physique (DAPAP) Drôme porté par le Comité Départemental Olympique et Sportif CDOS 26 (co-financement avec la DDCS)

Indicateurs d'évaluation à la fin du CLS

- Taux de prévalence et d'incidence des Affections Longues Durées (ALD), notamment concernant le diabète, les maladies cardio-vasculaires et les pathologies mentales.
- Taux de participation au dépistage organisée des cancers (du sein, colorectal).
- Focus spécifique des différents indicateurs cités sur les quartiers politique de la ville et les IRIS les plus défavorisées quand cela est possible.
- Enquête ou temps forts de type retour d'expérience (RETEX) réunissant les acteurs intervenant dans le champ des maladies chroniques sur la pertinence, la qualité et la lisibilité des actions menées, de leur intégration dans le parcours de santé des personnes vivant avec une ou plusieurs maladie(s) chronique(s).
- Questionnaires d'évaluation auprès des participants de chaque groupe de travail, de conférences, de réunions de collectifs...
- Réflexion à porter sur les modalités d'évaluation (questionnaires, entretiens...) de la pertinence, la qualité et la lisibilité des actions menées par les publics concernés (lors d'actions Maison Relais Santé, du Centre Santé Jeunes...).

Indicateurs d'activités/de suivi

Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'associations représentées au sein de la Maison Relais Santé.
- Nombre de permanences d'associations menées au sein de la MRS et nombre de personnes reçues lors de celles-ci.
- Nombre de réunions, rencontres, conférences des différents collectifs.
- Nombre d'actions de prévention et de dépistage menées et nombre de participants à ces actions.
- Nombre d'actions et de participants pour la sensibilisation de professionnels relais variés et de pairs dans la diffusion de messages de prévention relatifs aux maladies chroniques.
- Nombre de modules sport-santé dans le cadre du déploiement de ce dispositif.
- Nombre d'usagers associés aux différentes réunions et du nombre de dispositifs de sensibilisation/formation de type formation « patient-expert ».
- Nombre de dispositifs de soutien aux aidants (plateforme de répit, certaines actions de la MRS...)

Indicateurs qualitatifs

- Diversité thématiques et des profils des participants aux différents groupes de travail, conférence, collectifs, actions de sensibilisation de professionnels relais...
- Questionnaires d'évaluation auprès des professionnels participants aux actions de sensibilisation aux messages de prévention à diffuser afin d'évaluer leurs connaissances et leurs représentations.
- Enquête de satisfaction auprès des personnes suivies dans leurs démarches à la Maison Relais Santé.
- Enquête de satisfaction auprès des bénévoles d'associations sur l'aide apportée par l'infirmière de la Maison Relais Santé.
- Variétés des modules et des profils ciblés dans le déploiement du dispositif sport-santé. Evaluation à 6 mois après la fin du cycle de la poursuite d'activité physique.
- Evaluer la place accordée aux usagers vivant avec une pathologie mentale dans les modules de sensibilisation aux questions de santé mentale (témoignages, action de pair aidance, transmission de « savoir d'expérience »...). : Nb de témoignages des usagers durant les modules de sensibilisation, Nb d'usagers se sentant satisfaits et impliqués suite aux différentes actions...

Aller vers les publics les plus fragiles

Référents Ville :

- > Médiatrice santé Direction Santé Publique (DSP)
- > Chef de service promotion de la santé DSP
- > Médecin directeur DSP

Contexte / Besoins

Les indicateurs sociodémographiques indiquent la présence de populations en situation de précarité dans la commune de Valence. **Le taux de chômage et la part de personnes affiliées à la CMU-C sont deux fois plus importants que dans le reste de la région** (taux de chômage : 19 % versus 11.9 % et CMU-C 15.9 % versus 7.9 %). Le diagnostic de santé réalisé en 2013 mettait d'ailleurs en avant une situation de fragilité socio-économique au sein de la commune. Or, il existe un lien établi entre précarité et état de santé. Le diagnostic confirme cette tendance avec un taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) un peu plus important que dans le département drômois ou la région. La grande majorité de ces décès pourrait être évitée grâce à des mesures de prévention¹⁶.

Ces inégalités de santé sont particulièrement observées dans certains **quartiers en politique de la Ville de Valence** où par exemple, la part des jeunes ayant bénéficié d'un examen bucco-dentaire gratuit (MT'Dents), sur ces quartiers, est plus faible qu'à Valence et que dans la Région. Le même constat est réalisé pour le dépistage organisé du cancer du sein chez les femmes de 50 à 74 ans. De plus le recours aux soins pour les médecins spécialistes et dentistes est moindre que sur les territoires de comparaison. Par ailleurs, les partenaires réunis autour de l'élaboration de ce CLS ont fait état de la présence sur le territoire de populations marginalisées (sans domicile fixe, jeunes en errance, migrants...) et en situation de grande précarité économique. Depuis quelques temps la présence de mineurs non accompagnés souvent issus de l'immigration est aussi observée. Au-delà des formes de « marginalisation » voire d'errance dans lesquelles vivent certains adultes précarisés, les professionnels repèrent des problématiques d'addiction (alcool mais aussi substances illicites,) et aussi des problématiques de santé mentale. Les besoins d'accompagnement vers les soins, en santé mentale ou santé somatique sont bien repérés chez une partie des personnes en précarité. Ce public est souvent éloigné depuis longtemps de toute démarche de prévention ou de recours aux professionnels de santé.

Les facteurs explicatifs de ces inégalités interviennent en amont de la prise en charge proprement médicale, ces catégories de population cumulent en effet les facteurs de risque des principales pathologies : expositions plus fréquentes aux risques environnementaux (toxiques cancérigènes dans le milieu professionnel, polluants atmosphériques dans la zone d'habitat), facteurs de risque comportementaux liés aux modes de vie (tabac, alcool, facteurs nutritionnels...), moindre accès aux dépistages précoces et diagnostics plus tardifs des pathologies graves....

C'est pourquoi la Ville de Valence, l'ARS et l'ensemble des partenaires souhaitent porter une attention aux inégalités sociales et territoriales de santé dès le début de la vie. En effet, l'ARS dans le cadre de son

¹⁶ La mortalité prématurée a été définie dans les années quatre-vingt-dix comme l'ensemble des décès survenus avant 65 ans. La « mortalité évitable » quant à elle, a été définie à partir d'une répartition en trois composantes : cause de décès liées aux comportements à risque, causes de décès liées au système de soins et autres causes de décès. La France se caractérise par des taux de décès prématurés très élevés alors que les niveaux de mortalité après 65 ans sont normaux. Concernant la « mortalité évitable », les indicateurs liés aux comportements à risque sont élevés en France, alors que les indicateurs liés au système de soins semblent très favorables (Source : Haut Conseil en Santé Publique).

Projet Régional de Santé souhaite réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en améliorant l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de vulnérabilité dès le plus jeune âge.

Aussi, les partenaires réunis autour de l'élaboration de ce CLS ont insisté sur la nécessité de d'assurer la présence de dispositifs de médiation (médiatrice santé dans les quartiers politique de la ville , infirmières de santé publique du Département....) pour faciliter l'accès aux soins de ces publics mais aussi la sensibilisation des professionnels à la spécificité de ces populations.

Dans ce contexte, le CLS souhaite contribuer à réduire les problématiques d'accès à la prévention et aux soins de ces publics, jeunes et adultes, en lien avec les partenaires déjà impliqués auprès de ces publics (Diaconat Protestant, Equipe Mobile Psychiatrie Précarité, Permanence d'Accès aux Soins de Santé, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Centre Santé Jeunes, centres médico-sociaux, services Protection Maternelle Infantile, les services hospitaliers, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Service d'Equipes Mobiles d'Interventions Sociales et de Soins, ...)



Objectif général

Porter une attention aux inégalités sociales et territoriales de santé dès le début et tout au long de la vie ; Agir sur les freins conditionnant une altération de l'état de santé pour les personnes en situation de vulnérabilité, notamment dans l'accès aux services de santé.

1^{er} objectif spécifique : Soutenir et valoriser les compétences des parents en situation de vulnérabilité afin de diminuer les inégalités dans le développement des compétences psycho-sociales des enfants

Lien vers la fiche « La santé des femmes enceintes et des enfants de 0 à 16 ans »

> Activités relatives au 1^{er} objectif

Pour les parents

* Soutien des démarches de prise en charge et d'orientation (repérage, accompagnement individuel ou collectif) des femmes enceintes en situation de vulnérabilité.

* Pérennisation des actions de soutien à la parentalité en direction des publics vulnérables (lieux d'accueil enfants parents, référents familles des Maisons pour tous, Maison des adolescents, diverses rencontres parents, réseau des adultes relais, Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

* Actions de proximité (démarche d'« aller vers ») et temps forts (grand public ou public de parents plus ciblé) sur la parentalité et la santé, en veillant à diversifier les lieux et les outils, les supports de médiation (massage nourrisson, psychomotricité, activité physique, contes, ateliers participatifs, promotion des gestes qui sauvent et du recours à bon escient à un professionnel de santé...), les thématiques, notamment : l'autorité et les limites, les écrans, le rythme de l'enfant, la nutrition, le développement de l'enfant, la prévention de la consommation de substances psychoactives, le développement des compétences psychosociales...

Pour les enfants

* Valorisation des démarches visant à favoriser la préscolarisation de tous les enfants notamment sur les quartiers politique de la Ville.

* Adaptation des actions de sensibilisation et de prévention mises en place, dès le plus jeune âge, auprès des publics les plus défavorisés (actions autour de la Fraich'Attitude, actions du Service de Réussite Educative, actions du Centre Médico-Psycho-Pédagogique CMPP situé à Fontbarlettes...).

* Promotion et amélioration de l'accès au dépistage dès le plus jeune âge (dispositif M'T dents de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Protection Maternelle et Infantile, dépistage des troubles du développement ou des troubles de l'apprentissage santé scolaire).

* Appui à la mise en place de modules de thématique santé à l'école, en lien avec l'Education Nationale avec une attention particulière aux écoles situées en quartier politique de la ville.

2^e objectif spécifique : Développer les démarches d'aller-vers pour engager un premier contact auprès des personnes les plus éloignées de la prévention et du soin

Lien avec fiche « Un parcours de santé coordonné »

> Activités relatives au 2^e objectif

Jeunes précaires

* Attention particulière portée aux mineurs non accompagnés en s'appuyant en particulier sur les acteurs relais (équipe du Centre Santé Jeunes, médiatrice santé : rencontres entre professionnels, échanges sur des situations individuelles, actions de prévention santé collectives, ...). (*Lien avec fiche « Santé des jeunes 16-25 ans »*)

* Soutien aux équipes de prévention spécialisée pour aborder la santé avec les jeunes qu'ils accompagnent (augmentation en compétence en méthodologie de projets santé).

Adultes précaires

* Soutien aux démarches « d'aller vers » en matière de prévention, dépistage et de soins auprès des personnes en situation de grande précarité et aux personnes migrantes (travail en réseau autour de situations individuelles, actions de prévention délocalisées, avec les Services d'Equipes Mobiles d'Interventions Sociales et de Soins, Accueil santé Diaconat Protestant, ARCADES, Centres médico-sociaux et infirmières de santé publique du Département, Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles, Tempo-Oppelia, ...)

Pour les habitants des quartiers politique de la Ville

* Poursuite de la médiation santé dans les quartiers politique de la ville afin d'orienter les personnes en situation de précarité dans le système de santé.

* Adaptation des actions de sensibilisation aux quartiers politique de la ville dans une démarche d'universalisme proportionnée (Octobre rose, sensibilisation au dépistage du cancer colorectal). *Lien avec fiche « Prévention et promotion de la santé tout au long de la vie »*

3^e objectif spécifique : Faciliter l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité

Lien avec fiche « Un parcours de santé coordonné »

> Activités relatives au 3^e objectif

* Soutien aux démarches d'accès aux droits de santé permettant l'entrée des personnes en situation de précarité dans le système de soins (dispositif de lutte contre le renoncement aux soins-CPAM, Permanence d'Accès aux Soins de Santé, Département, Accueil santé Diaconat Protestant ...).

* Expérimentation d'une mutuelle communale portée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'association d'assurés ACTIOM qui permettra un accès facilité aux droits en santé, et notamment en terme de couverture des frais de santé des publics en situation de précarité.

* Appui à la réflexion autour de l'évolution des accueils santé portés par le Diaconat Protestant et ses partenaires dans la prise en charge des personnes en situation de précarité (migrantes et sans domicile fixe), dans une démarche de prévention, de soins et de coordination, en articulation avec les dispositifs de santé existants.

* Attention spécifique à la prise en charge en santé mentale des personnes en situation de précarité, plus souvent impactées par les pathologies mentales (Permanence d'accès aux soins psychiatriques, équipe mobile psychiatrie précarité, Conseil Local de Santé Mentale en lien avec la cellule de veille). Pour les bénéficiaires du RSA : diagnostic neuro-psy et cognitif en lien avec l'accès à l'insertion professionnelle qui permet à la personne de prendre conscience de ses difficultés et d'accepter les soins ou la RQTH), convention annuelle de mise à disposition de personnel avec le CHDV pour une intervention d'équipe dédiée (psychologue et infirmière) aux

bénéficiaires du RSA, accompagnement social (SAVS) avec l'ADAPT pour les publics RSA qui conduit très souvent à l'accompagnement aux démarches de soins. *Lien avec fiche « Bien-être psychique »*

* Appui aux actions d'accompagnement des personnes en situation de précarité, vivant avec une ou plusieurs maladies chroniques (Travail en réseau autour de situations concrètes, mise en lien avec les associations d'usagers, accompagnement de groupes sur les actions de prévention à la Maison Relais Santé, Diaconat Protestant...). *Lien avec fiche « Bien vivre avec une maladie chronique »*

* Organisation de temps forts entre professionnels intervenants auprès des personnes en situation de précarité afin d'améliorer la coordination du réseau et la connaissance des dispositifs (Conseil Local de Santé Mentale, réseau des Adultes Relais, filière addictologie ...).

* Mener une réflexion sur les freins à l'accès aux soins des publics fragiles (identifier les difficultés ressenties pour trouver un médecin traitant ou avoir un rdv chez un spécialiste pour les publics relevant de la CMU, taux d'assurés CMU sans médecin traitant par expl, valoriser le rôle de conciliatrice de la CPAM...) et évaluer les pistes d'actions en direction des professionnels de santé (sensibilisation auprès des médecins généralistes et spécialistes...).

* Poursuite des activités en direction des jeunes du Centre Santé Jeunes, du Point Relais Oxygène, du réseau des Adultes Relais et de la Maison des Adolescents dans l'accompagnement des jeunes en situation précaire pour leurs démarches d'accès aux droits et aux soins : informations et pédagogie sur les démarches d'accès aux soins, orientation sociale éventuelle, orientation dans le réseau des soignants valentinois (*Lien avec fiche « Santé des jeunes 16-25 ans»*)

4^e objectif spécifique : Adapter la communication afin d'atteindre les publics les plus éloignés du soin

> Activités relatives au 4^e objectif

* Communication sur les divers dispositifs existants en matière d'accès aux droits en santé (plate-forme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé CPAM, Centres médico-sociaux du Département, Centre Santé Jeunes) par l'intermédiaire des acteurs relais intervenant au plus près des populations vulnérables.

5^e objectif spécifique : Contribuer à créer un environnement favorable pour tous, prenant en compte les inégalités territoriales en termes de santé-environnement *Lien avec la fiche « Santé environnement »*

> Activités relatives au 5^e objectif

* Poursuite des actions de lutte contre le logement insalubre et le saturnisme infantile. Promotion des actions de lutte contre la précarité énergétique mises en place par Valence Romans Agglo.

* Prise en compte des spécificités en santé, des habitants des quartiers en politique de la ville, dans les projets de rénovation urbaine et d'aménagements des voiries (promotion de la mobilité active, développement d'espaces verts...).



Institutions

Ville de Valence (Direction Santé Publique, service de Développement Social Urbain, service de prévention spécialisée, Centre Communal d'Action Sociale, Direction Education Jeunesse...), Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseil départemental, Agence Régionale de Santé, Education nationale, Préfecture, Caisse d'allocations Familiales, Mission Locale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche...

Associations

Auprès des personnes migrantes et en grande précarité (Diaconat Protestant, Alda, Restos du cœur, Croix Rouge française/Service d'Equipe Mobile d'Interventions Sociales et de Soins...), lieux d'accueil enfants-parents, associations en lien avec les addictions : Tempo-Oppelia, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie 26, Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé, Organisation Drômoise d'Insertion et d'Accompagnement Social, Uniscité, LADAPT, Planning familial, Sauvegarde de l'enfance, Associations tutélaires (Union Départementale des Associations Familiales, Associations d'usagers (Union Nationale et Amis des Familles de personnes Malades et/ou handicapées psychiques), Association Grenobloise pour la Dialyse des Urémiques Chroniques, France rein, Association Française des Diabétiques 26-07, Association Sclérose en plaques...), Institut Médico Educatif ADAPEI...

Structures hospitalières et réseaux de santé

Centre Hospitalier de Valence, Centre Hospitalier Drôme Vivarais, Hôpitaux Privés Drôme Ardèche, réseau Valériane, réseau Préo RePPOP, Collectif Sud...

Professionnels de santé libéraux et conseils de l'ordre et Unions régionales de professionnels de santé

Pôle Santé Hauts de Valence

Mutuelle

Engagement des partenaires

Actions soutenues par la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS)

- Maintien de l'activité des services de la direction santé publique, avec une attention particulière pour les publics les plus fragiles, et notamment en facilitant la mise en place d'actions de proximité en direction de publics vulnérables, dans une démarche d'universalisme proportionné
- Mise en place d'actions de soutien à la parentalité et d'actions parentalité- santé (Direction Santé publique, Direction Education Jeunesse, prévention spécialisée...)
- Poursuite de l'accompagnement via le suivi proposé par le centre santé jeunes, la médiatrice santé sur les quartiers politique de la ville, l'infirmière de la maison relais santé visant à maintenir l'accès aux droits et aux soins des publics vulnérables (avec financements ARS)
- Mise en place expérimentale d'une mutuelle communale en lien avec l'association Actiom (CCAS)
- Adaptation de la communication aux spécificités de chaque public : outils de communication, outils d'animation, plaquettes d'information...
- Organisation de rencontres thématiques entre professionnels pour permettre un meilleur maillage autour des personnes fragiles (dispositif adultes relais, conseil local de santé mentale, médiation santé)

Actions soutenues par l'ARS en lien avec le Plan régional de santé

- Soutien au financement de la médiation santé, du poste d'infirmière coordinatrice de la Maison Relais Santé
- Engagement sur les actions du Conseil Local de Santé Mentale, en lien avec le PTSM
- Soutien sur les actions du centre santé jeunes
- Soutien aux actions en direction des publics vulnérables en lien avec le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
- Réflexion sur plateforme territoriale d'appui et mission en cours de convergence des dispositifs d'appui à la coordination

Actions soutenues par le Conseil départemental et articulation avec le (futur) schéma des solidarités

- Dynamisation de l'offre de soins,
- Services de PMI : santé des femmes enceintes et des 0-6 ans et planification familiale
- Accompagnement des CMS sur le volet accès aux droits
- Mise en place de la Maison de l'Autonomie
- Portage des infirmières de santé publique
- Co-pilotage du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité

- Accompagnement santé des mineurs non accompagnés
- Dispositif Parler Bambin en établissement d'accueil du jeune enfant

Actions soutenues par le Conseil régional

- Centre Santé Jeunes : volet santé mission locale et médecine universitaire étudiants
- Projet de Maison de santé pluri professionnelle sur les quartiers politique de la Ville
- ...

Actions soutenues par le Centre hospitalier de Valence, le Centre hospitalier Drôme-Vivarais et les hôpitaux privés Drôme-Ardèche

- Permanences d'Accès aux Soins de Santé (somatique et psychiatrique)
- Coordination autour du parcours de soins des personnes entre les services hospitaliers et la médecine de ville
- Filière périnatalité
- ...

Actions soutenues par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Plate-forme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé, et convention ville/CPAM pour que la médiatrice, la MRS, le centre de santé jeunes puissent saisir la PFIDASS si nécessaire, et pour que la PFIDASS puisse orienter si nécessaire les personnes qu'elle accompagne vers ces structures
- Conventions CPAM/associations d'insertion et d'accompagnement des publics précaires sur la plate-forme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé, dans l'objectif de mailler le territoire
- Mise en place d'actions de proximité en direction des publics vulnérables,
- Participation au financement du Centre Santé Jeunes

Action(s) soutenue(s) par la Caisse d'allocations familiales

- Soutien aux actions d'accompagnement à la parentalité,
- Co-pilotage du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité

Action(s) soutenue(s) par l'Éducation nationale

- Mise en place d'actions de prévention santé en milieu scolaire

Action(s) soutenue(s) par l'État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

- Dispositifs existants de veille sociale, d'hébergement, et d'accompagnement des publics vers le logement, dans le cadre des priorités fixées par le gouvernement et les crédits disponibles sur le BOP177 et le BOP303



Indicateurs d'évaluation à la fin du CLS

- Enquête ou temps forts de type retour d'expérience (RETEX) réunissant les professionnels de santé, médico-sociaux et associatifs intervenants auprès des personnes en situation de précarité afin d'évaluer la lisibilité et l'efficacité des dispositifs dans le parcours des personnes concernées.
- Enquête ou temps fort auprès des professionnels de santé libéraux et hospitaliers afin d'évaluer le dispositif médiation santé porté par la ville de Valence dans la coordination de la prise en charge de parcours complexes.

Indicateurs de contexte

- Taux de chômage sur le bassin valentinois
- Taux de personnes bénéficiant du RSA sur le bassin valentinois.
- Taux d'habitants affiliés à la CMU/CMU-C sur le bassin valentinois.
- Taux d'habitants couverts par une complémentaire de santé (hors CMU-C).
- Part des familles monoparentales et de personnes vivant seules des ménages sur Valence.

- Taux de jeunes ayant bénéficié d'un examen bucco-dentaire gratuit dans le cadre du dispositif MT dents.
- Taux de participation au dépistage organisée des cancers (du sein, colorectal).
- Focus spécifique des différents indicateurs cités sur les quartiers politique de la ville et les IRIS les plus défavorisées quand cela est possible.

Indicateurs d'activités/de suivi

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de femmes et enfants consultants dans le cadre des missions Protection maternelle et infantile (PMI).
- Nombre d'actions en individuel et en collectif, de soutien à la parentalité, sur la thématique parentalité et santé, portées auprès des publics précaires.
- Nombre d'actions ayant bénéficié aux publics en situation de précarité dans le cadre des campagnes de prévention nationales.
- Nombre de personnes en situation de vulnérabilité suivies par la médiatrice santé de la ville de Valence
- Nombre de personnes affiliées à la mutuelle communale portée par le Centre Communal d'Action Sociale.

Indicateurs qualitatifs

- Diversité des thématiques des actions santé ayant bénéficié aux publics en situation de précarité
- Diversité des actions « d'aller-vers » en prévention, dépistage et soins pour les publics les plus éloignés du soin.
- Réflexion sur les modalités d'évaluation qualitatives des démarches d'adaptation des actions de prévention portées par la ville de Valence auprès des publics vulnérables (questionnaires auprès des participants, des professionnels de proximité)
- Nombre de professionnels de santé (médecins, infirmiers...), en exercice regroupé ou non, installés sur les quartiers politique de la ville.
- Réflexion sur les possibilités d'évaluation (type questionnaires de satisfaction) auprès des personnes en situation de précarité vis-à-vis des supports de communication santé.

La santé des personnes en situation de handicap

Référents Ville/ CCAS :

- > Médecin-directeur Direction Santé Publique Ville de Valence
- > Directeur direction Education Jeunesse ville de Valence
- > Directrice Centre Communal d'Action Sociale

Contexte / Besoins

En France, l'enquête Handicap, Incapacités et Dépendances de l'INSEE (HID 1999) estime à environ 23 millions le nombre de personnes concernées par le handicap en France.

À Valence, 1346 personnes sont allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) soit 3,9 % de la population contre 2,8 % dans la Drôme et 2,6 % dans la Région¹⁷.

La situation des personnes en situation de handicap est globalement défavorable : de nombreux facteurs psychologiques, comportementaux et sociaux connus pour influencer la santé semblent systématiquement moins favorables chez les personnes handicapées et les réponses à leurs besoins sont insuffisantes (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) 2012). Au-delà des soins ou de la prise en charge que nécessite le handicap, toutes ces personnes sont sujettes à différents problèmes de santé, parfois sans lien direct avec le handicap (bucco-dentaires, ophtalmologiques, gynécologiques, santé mentale, troubles alimentaires...). Ces difficultés plus ou moins importantes, sont mises en évidence dans différents rapports (Haute Autorité de santé, Insee, RHISAA).

Les partenaires valentinois ont insisté sur l'importance de développer des actions de prévention santé, adaptées aux personnes en situation de handicap, de poursuivre l'inclusion à l'école des enfants en situation de handicap et l'accompagnement individuel des adultes pour faciliter l'accès aux soins.

La politique régionale de santé à travers son schéma régional de santé met l'accent sur plusieurs objectifs prioritaires visant à améliorer l'état de santé des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, le PRS propose « une réponse accompagnée pour tous » qui vise à ne pas laisser les personnes seules face à leurs difficultés à trouver un accompagnement médico-social quel que soit leur handicap, la complexité ou la gravité de leur situation, ainsi qu' un parcours de santé tourné vers l'inclusion en milieu ordinaire et l'accès au droit commun.

Contenu

Objectif général

Promouvoir la santé des personnes en situation de handicap

1^{er} objectif spécifique : Développer des actions de prévention de proximité en direction des personnes en situation de handicap

> Activités relatives au 1^{er} objectif

* Mise en place d'actions de santé publique en s'appuyant notamment sur le Conseil Local de Santé Mentale pour le handicap psychique et lien avec le collectif Drôme handicap, les associations... sur des thématiques variées : promotion de l'activité physique pour personnes en situation de handicap vivant à domicile, prévention des maladies chroniques en lien avec la Maison Relais Santé...

* Attention portée à l'accessibilité des personnes quel que soit leur handicap dans les actions de prévention santé et campagnes de prévention proposées par la Ville de Valence ou les partenaires.

2^e objectif spécifique : Accompagner le développement des inclusions en milieu scolaire / universitaire ordinaire des enfants / jeunes en situation de handicap Lien avec les fiches « La santé de la femme enceinte et des enfants de 0 à 16 ans » et « Santé des jeunes 16-25 ans »

> Activités relatives au 2^e objectif

* Externalisation des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux au sein des écoles, appui des services médico-sociaux au sein des écoles (classe Autisme) pilotage Education Nationale

* Enjeu de positionner les services médico-sociaux proches pour permettre cette dynamique inclusive

* Travail sur la question des locaux et des espaces favorisant l'inclusion des enfants

* Actions sur le temps périscolaire et extrascolaire,

* Formation des personnels péri et extrascolaires à l'accueil d'enfants en situation de handicap

* Accompagnement des élèves en situation de handicap (Education Nationale) : mise en place des projets d'accueil individualisé (PAI) ou projets personnalisés de scolarité (PPS), pour les élèves respectivement porteurs d'une maladie chronique ou d'un handicap ; mise en place d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AEESH), identification de référents scolarité participant aux équipes de suivi de scolarité

* Centre Santé Jeunes : visites médicales pour prise en compte des besoins spécifiques des jeunes 16-25 ans en situation de handicap et des besoins d'accompagnement notamment dans le domaine médico-social, en lien avec MDPH / maison de l'Autonomie, service Handicap pour les étudiants et autres.

3^e objectif spécifique : Poursuivre l'accompagnement individuel des personnes adultes en situation de handicap

> Activités relatives au 3^e objectif

* Accompagnement dans le système de santé et dans leur parcours de soins des personnes souffrant de handicap mental, parfois isolées et en situation de précarité, (Conseil local de santé mentale...) *Lien avec fiche « Bien-être psychique » et fiche « Aller vers les publics les plus fragiles »*

* Lien avec la Future Maison Départementale de l'Autonomie (anciennement Maison départementale des personnes handicapées)

* Diffusion d'informations sur la plate-forme téléphonique Drôme Solidarités 04 75 79 70 09 - Dromesolidarités@ladrome.fr, pour une meilleure lisibilité sur la diversité des dispositifs d'accompagnement autour de la perte d'autonomie

* Relais de communication, en lien la Maison de l'Autonomie et l'ARS, au travers du site de la ville notamment, sur les services concourant au parcours de santé des personnes en situation de handicap (services hospitaliers, Centre de Soins de Suite et de Réadaptation de l'Adapt...), information et sensibilisation sur les prises en charge spécifiques : services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), foyers d'accueil médicalisés (FAM), centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), centres médico-psychopédagogiques (CMPP), instituts médico-éducatifs (IME), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)...

4^e objectif spécifique : Accompagnement des aidants

> Activités relatives au 4^e objectif

* Mise en place d'actions de sensibilisation ponctuelles pour le grand public et d'actions de proximité régulières afin de mieux connaître et comprendre la maladie d'un proche, de réfléchir sur les comportements à adopter face aux troubles de celui-ci, de prévenir l'épuisement de l'entourage et de se soutenir mutuellement entre aidants (au travers des actions de la Maison Relais Santé ou du Centre Communal d'Action Sociale)

* Mise en place et communication sur les temps d'échanges entre pairs (outils de communication de la ville)

* Soutien d'associations d'aidants (prêt de salles, soutien méthodologique...)

* Relais d'information sur les solutions de répits

5^e objectif spécifique : Favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap et lutter contre les idées reçues et la stigmatisation

> Activités relatives au 5^e objectif

* Attention portée à l'accessibilité et l'accompagnement des particuliers, des professionnels et des services vers une meilleure accessibilité à tout type de handicap. Afin d'assurer une cohérence en accessibilité à l'échelle de la commune, une Commission Communale pour l'Accessibilité déploie la mise en conformité des Établissements Recevant du Public (ERP) et les facilités de stationnement pour les personnes handicapées.

* Appui aux actions de sensibilisation des professionnels de l'éducation et de la petite enfance sur les questions relatives à la prise en charge et l'accompagnement des enfants quel que soit leur handicap (Education nationale...).

Acteurs ressources du territoire

Institutions

Ville de Valence (Direction Santé Publique, Direction Education Jeunesse, Centre Communal d'Action sociale...), Conseil Départemental (Centres Médicosociaux, Maison Départementale des Personnes Handicapées et future maison départementale de l'autonomie), Education Nationale, Agence Régionale de Santé, Etat, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales

Associations

Associations solidaires : Collectif Drôme handicap, Associations d'usagers de la Maison Relais Santé, ADHAP, Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé, Uniscité, Associations tutélaires, Roullons En Ville à Vélo, Organisation Drômoise d'Insertion et d'Accompagnement Social, LADAPT, Comité Départemental Olympique Sportif, France Asso Santé Ara, SOLIdaire pour l'HAbitat

Structures hospitalières

Professionnels de santé libéraux

Mutuelles

Réseaux de santé

Engagement des partenaires

Actions soutenues par la Ville de Valence

- Actions de prévention et animation de temps forts santé pour les personnes handicapées ou pour sensibiliser le grand public, notamment dans le cadre du conseil local de santé mentale, par exemple : semaines d'informations sur la santé mentale.
- Soutien à la mise en place d'actions d'aide aux aidants
- Soutien aux démarches de dépistage des enfants pour certains troubles impactant l'apprentissage scolaire (dispositif réussite éducative)
- Centre Santé Jeunes : visites médicales pour jeunes 16-25 ans en situation de handicap et lien avec les différents services pour personnes en situation de handicap
- Diffusion d'outils de communication et de messages de prévention en direction du tout public,
- Soutien pour les locaux favorisant l'inclusion des enfants
- Actions en direction des enfants en situation de handicap sur le temps périscolaire et extrascolaire,
- Formation des personnels péri et extrascolaires à l'accueil d'enfants en situation de handicap
- Attention à l'accessibilité des personnes quel que soit leur handicap dans les actions de prévention santé proposées par la ville de Valence.
- Portage de la commission communale pour l'accessibilité

Action(s) soutenue(s) par l'ARS et articulation avec le Plan Régional de Santé

- Soutien financier des actions répondant aux objectifs du PRS
- Régulation et recomposition de l'offre médico-sociale
- Accompagnement de l'évolution des pratiques professionnelles
- Accompagnement des mesures du PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées)

Actions soutenues par le Conseil Départemental

- Développement de la Maison de l'autonomie en lien avec le schéma départemental des solidarités qui va prendre le relais sur les missions actuelles de la Maison Départementale des Personnes Handicapées : accueil, information, accompagnement et conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.
- Développement d'actions santé en direction des personnes en situation de handicap, et d'aide aux aidants
- Poursuite de l'accompagnement individuel des personnes en situation de handicap par les équipes des Centres Médico Sociaux.

Actions soutenues par l'Education Nationale

- Mise en place d'actions sur la promotion du bien vivre ensemble
- Dépistage de troubles d'apprentissage chez les enfants scolarisés
- Implication dans le dispositif « école inclusive » pour les élèves en situation de handicap : mise en place des projets d'accueil individualisé (PAI) ou projets personnalisés de scolarité (PPS), pour les élèves respectivement porteurs d'une maladie chronique ou d'un handicap ; mise en place d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ; identification de référents scolarité participant aux équipes de suivi de scolarité

Actions soutenues par les services de l'Etat

- Soutien des actions prévues au PDALHPD, notamment :
- Inscription du territoire Valentinois dans les priorités de développement de places en pension de famille/résidence accueil
- Soutien au développement d'une action de type "un chez soi d'abord »

Action(s) soutenue(s) par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Partenariat dans le cadre d'actions de prévention santé et de dépistage

Actions soutenues par la CAF de la Drôme, dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf pour la période 2018-2023

Actions soutenues par le Centre Hospitalier de Valence, les hôpitaux privés Drôme Ardèche et le Centre Hospitalier Drôme Vivarais

- Participation des professionnels de santé de ces structures aux actions de prévention, journées de dépistage, conférences, communication sur les actions de prévention valentinoises...



Indicateurs d'évaluation à la fin du CLS

- Enquête ou organisation de temps forts type retour d'expérience (RETEX) auprès des professionnels de santé libéraux, salariés et hospitaliers prenant en charge des personnes en situation de handicap afin d'évaluer l'efficacité et la lisibilité des dispositifs entourant le parcours de soin des personnes en situation de handicap et sur la prise en compte des personnes en situation de handicap pour la mise en place des actions de promotions santé.
- Réflexion sur la mise en place d'une enquête auprès des personnes en situation de handicap et/ou des aidants sur la lisibilité et l'efficacité des différents dispositifs dans le parcours de santé et sur l'accessibilité des actions de prévention/promotion de la santé.

Indicateurs de contexte

- Nombre de personnes bénéficiant de l'AAH.

Indicateurs d'activités/de suivi

Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'actions réalisées en direction des personnes en situation de handicap psychique.
- Nombre d'actions de sensibilisation du tout public aux problématiques spécifiques auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap.
- Nombre de personnes suivies par la Maison départementale de l'autonomie, sur le territoire de Valence.

Indicateurs qualitatifs

- Diversité thématique et des profils des participants aux différentes actions de sensibilisations et temps forts autour du handicap.
- Réflexion à mener pour identifier, pour chaque action collective de prévention, les mesures prises pour favoriser l'accès aux personnes en situation de handicap (tout type de handicap)

La santé des aînés

Référents Ville/ CCAS :

- > Responsable Pôle Solidarités – Centre Communal d'Action Sociale CCAS
- > Directrice du CCAS
- > Médecin directeur Direction Santé Publique ville de Valence

Contexte / Besoins

La population de Valence est globalement plus âgée que dans le Département et la Région et ce phénomène devrait encore s'accroître d'ici à 2020 selon les projections de l'INSEE¹⁸.

En terme d'état de santé, les données épidémiologiques mettent en avant des taux d'Affection Longue Durée chez les plus de 65 ans supérieurs au département et à la région particulièrement pour le diabète, la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson et les affections psychiatriques¹⁹.

Le CCAS de la ville de Valence, acteur incontournable dans l'accompagnement des personnes âgées s'adresse plus spécifiquement à un public en perte d'autonomie due à l'âge ou à des difficultés sociales. Pour déployer ses actions, le CCAS est organisé en six pôles dédiés : le Pôle Solidarités, le Pôle Animation et Vie Sociale, le Pôle Hébergement, le Pôle Soins et Soutien à Domicile, le Pôle Restauration, le Pôle Ressources en support aux autres pôles.

Les professionnels mentionnent un enjeu fort autour des questions de repérage des situations d'isolement, particulièrement dans un contexte urbain comme celui de Valence. Or les situations d'isolement sont connues pour converger vers la perte d'autonomie et un état dépressif. Si certains acteurs sont très actifs dans ce champ les partenaires réunis autour de ce CLS ont insisté sur la nécessité de développer plus encore les dispositifs de veille et repérage de ces personnes âgées en situation d'isolement.

Comme sur d'autres territoires la lisibilité de l'offre et des services accessibles aux personnes âgées et leurs aidants n'est pas aisée. Les acteurs ont donc proposé de mieux faire connaître le dispositif départemental du numéro Drôme Solidarités et de développer les ressources d'informations centralisées pour les professionnels et les familles.

Concernant les parcours de soins des personnes âgées, bien que la filière gérontologique contribue à améliorer la fluidité de ces derniers, il reste encore des points à améliorer notamment sur les entrées et sorties d'hospitalisation, ce en lien avec tous les acteurs du domicile et de l'hôpital. Pour ce faire, de nouveaux outils et systèmes d'informations partagés se développent et doivent être promus et diffusés au sein des professionnels œuvrant auprès des personnes âgées.

Par ailleurs, le soutien aux aidants semble indispensable pour maintenir le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions la personne âgée à domicile. Pour ce faire, il convient de développer et consolider les solutions de repit, d'écoute et d'aide aux aidants, pour qu'ils puissent prendre soin de leur propre santé.

¹⁸ Voir focus par catégorie de populations dans le portrait de territoire

¹⁹ Idem

Enfin, la politique régionale de santé à travers son schéma régional de santé met l'accent sur plusieurs objectifs prioritaires visant à améliorer l'état de santé des personnes âgées et reprenant les constats précédemment mentionnés dans cette fiche.

En référence aux orientations du cadre d'orientation stratégique du projet régional de santé, trois grands enjeux ont été identifiés :

- Prévenir la dégradation de l'état de santé des personnes âgées ;
- Organiser la coordination territoriale autour de la personne âgée dans une logique de continuité du parcours ;
- Anticiper l'accompagnement et les modes d'intervention de demain.

C'est donc bien autour de ces préoccupations que les différents acteurs et partenaires valentinois se sont mobilisés pour améliorer l'état de santé des aînés.

Dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Drôme (CFPPA26) un diagnostic des besoins (mars 2018) a été réalisé et met en évidence pour les personnes de plus de 60 ans les besoins suivants relevés: isolement, mobilité, nutrition, accès à la culture, animation locale.

4 axes de travail ont été identifiés pour la CFPA26 : structurer la CFPPA26 / une couverture territoriale en matière de prévention / promotion du bien vieillir et décroisement / encourager l'aménagement précoce du domicile.



Objectif général

Promouvoir le bien vieillir et la santé des personnes âgées

1^{er} objectif spécifique : Participer aux instances de coordination autour de la santé des aînés

> Activités relatives au 1^{er} objectif

* Implication du CCAS dans la **filière gériatrique** qui permet une réflexion commune de la prise en charge sanitaire, médico-sociale et sociale des personnes âgées, de coordonner les partenaires autour de situations complexes et de faciliter la fluidité du parcours de soins des personnes âgées

* Participation du CCAS aux actions de la **Coordination Autonomie Prévention** (CAP), qui vise à coordonner les acteurs du Grand Valentinois dans la mise en place d'actions de prévention.

2^e objectif spécifique : Développer des actions de prévention de proximité en direction des personnes âgées (nutrition, prévention des chutes...)

> Activités relatives au 2^e objectif

* Relais des informations sur la santé des personnes âgées : nutrition, promotion du dépistage, prévention de la perte d'autonomie, sport santé...

* Mise en place d'actions de santé publique de proximité en lien avec de nombreux partenaires : Activ senior, CDPRV (Centre Départemental Pour Réussir son Vieillessement), associations, mutuelles... sur des thématiques variées : nutrition, maladies chroniques en lien avec la Maison Relais Santé, sport santé, actions intergénérationnelles, dispositif culture et santé, actions pour prévenir la fracture numérique pour les seniors en lien avec la Carsat (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) et le Département, articulation avec les appels à projets de la conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie, Mécénat entre le CCAS et EOVI MCD Mutuelle sur actions « bien manger, bien bouger », « les mystères de la mémoire »,

- * Partenariat avec Cap Form' Senior et différents partenaires pour développer un programme au service du « bien vieillir » : un village interactif regroupant les initiatives locales.
- * Développement de la démarche « Valence, ville amie des aînés ».
- * Collaboration entre le CCAS et France Alzheimer 26 07 pour la mise en place de journées, avec objectifs forts d'aide aux aidants. (ex : en 2018 une après- midi musicale avec malades et aidants impliquant 2 EHPAD (Marie France Préau et EDEN) et le SSIAD du CCAS de Valence).
- * Mise en place de temps forts avec de nombreux partenaires en lien avec les campagnes nationales telles que la semaine bleue.
- * Organisation de séances de vaccinations antigrippales dont les personnes âgées sont la principale population cible. Réflexion commune à poursuivre avec les EHPAD et les hôpitaux du territoire valentinois pour promouvoir la vaccination des personnes âgées en institution. *Lien avec fiche « Politique vaccinale »*

3^e objectif spécifique : Accompagner les personnes âgées à domicile, prévenir leur isolement, lutter contre la précarité et avoir une attention particulière pour leur santé

> Activités relatives au 3^e objectif

- * Communication sur les services concourant au parcours de santé des personnes âgées (services hospitaliers, CDPRV, ...), information et sensibilisation sur les prises en charge spécifiques (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, accueil de jour, ...), communication auprès du grand public sur les dispositifs visant à l'amélioration et l'adaptation du logement.
- * Diffusion d'informations sur la plate-forme téléphonique pour les personnes âgées Drôme Solidarités 04 75 79 70 09 - dromesolidarités@ladrome.fr, pour une meilleure lisibilité sur la diversité des dispositifs d'accompagnement autour de la perte d'autonomie.
- * Proposition et aide à l'utilisation auprès des personnes âgées et de leur famille de l'outil viatrajectoire pour leur demande d'admission en EHPAD
- * Proposition mutuelle communale via ACTIOM, ouvrant à tous la possibilité d'accéder aux soins fondamentaux.
- * Implication du CCAS dans l'information et l'orientation des seniors, en lien avec la mise en place de la Maison de l'Autonomie : développement du Guichet unique.
- * Soutien à la prise en charge globale et coordonnée de la personne âgée, plus souvent atteinte de poly-pathologies chroniques, avec des problèmes de précarité et de parcours de soins spécifiques, en facilitant la mise en lien des acteurs du soin hospitalier (Hôpitaux Privés Drôme-Ardèche, Centre Hospitalier de Valence, Centre hospitalier Drôme-Vivarais), libéraux, salariés (infirmières Asalée, infirmières de pratique avancées, regroupements de professionnels de santé) et les partenaires œuvrant autour des situations individuelles complexes (assistante sociale du CCAS, médiation santé sur les quartiers politique de la ville, Centres Médico Sociaux du Département, MAIA, ...). *Lien avec les fiches « Un parcours de santé coordonné » et « Bien vivre avec une maladie chronique ».*
- * Attention particulière portée aux personnes âgées souffrant de pathologies mentales et de démences en assurant le lien avec le Centre Hospitalier Drôme Vivarais, le réseau de partenaires, le Conseil Local de Santé Mentale *Lien avec fiche « Bien-être psychique »*
- * Equipe mobile de Psycho gériatrie du Centre Hospitalier Drôme Vivarais intervient sur le bassin valentinois. Son intervention se fait à la fois au domicile et à la fois en établissement pour personnes âgées dépendantes. L'équipe est composée d'un médecin psycho gériatre et de deux infirmières du CHDV. Un travail étroit est également fait avec l'équipe mobile de Gériatrie du CH de Valence.

* Appui aux démarches d'exercice médical mixte avec l'organisation de vacations en EHPAD.
Lien avec fiche « Un parcours de santé coordonné ».

* Attention portée à la formation et la sensibilisation des professionnels du CCAS qui interviennent auprès des personnes âgées pour qu'ils soient le relais des messages de prévention santé (nutrition, prévention des chutes, gripes, ...).

* Suivi des personnes isolées vulnérables dans un registre dédié ville de Valence / CCAS

* Poursuite de l'épicerie solidaire EPIVAL et d'aides ponctuelles pour le public de personnes âgées en situation de précarité.

* Création du « panier vermeil » à travers la collaboration du CCAS et de La Croix Rouge française, venant en complément des aides accordées aux seniors par EPIVAL.

* Soutien aux démarches visant à développer un dispositif de veille concernant les personnes âgées vivant à domicile du type « visite à domicile de convivialité ».

4^e objectif spécifique : Accompagner les personnes âgées en établissement

> Activités relatives au 4^e objectif

*Création d'un Pôle Séniors regroupant 199 résidents issus d'une structure publique et d'une structure privée qui souhaite développer des techniques novatrices et qualitatives : conciergerie numérique, téléassistance médicale...

*Développement programmé du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés et de l'Accueil de Jour de l'EHPAD publique du CCAS.

*Mise en place de projets au sein de l'EHPAD public du CCAS, dont projet « Culture et Santé » avec ARS et Musée de Valence.

* Implication du CCAS de Valence à travers 3 de ses pôles dans l'expérimentation de Mon Sisra : Pôles hébergement, Soins et Soutien à domicile et Solidarités

5^e objectif spécifique : Accompagner les aidants

> Activités relatives au 5^e objectif

* Mise en place d'actions de sensibilisation ponctuelles pour le grand public et d'actions de proximité régulières afin de mieux connaître et comprendre la maladie d'un proche, de réfléchir sur les comportements à adopter face aux troubles de celui-ci, de prévenir l'épuisement de l'entourage et de se soutenir mutuellement entre aidants.

* Mise en place et communication sur les temps d'échanges entre pairs pour soutenir les aidants afin de prévenir leur propre santé.

* Soutien d'associations d'aidants

* Relais d'information sur les solutions de répit
Le CCAS en lien avec France Alzheimer communique par ses réseaux sur les actions mises en place par l'association.

Institutions

Ville de Valence (Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et services de la ville de Valence (Maison Pour Tous, Direction Santé Publique avec la Maison Relais Santé notamment), Conseil départemental : Centres Médicosociaux, Maison départementale de l'autonomie...

Instances de coordination : MAIA, filière gérontologique, Coordination Autonomie Prévention (CAP), Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Drôme (CFPPA26) ...

Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales

Réseau de santé

Structures hospitalières

EHPAD publics et privés du territoire

Professionnels de santé libéraux

Structures d'accompagnement et d'hébergements

Associations : Activ senior, CDPRV (Centre Départemental Pour Réussir son Vieillessement), Comité Départemental Olympique et Sportif, Drôme Ardèche Prévention Cancer, France Asso santé ARA, France Alzheimer, Huntington, Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé, LADAPT, Organisation Drômoise d'Insertion et d'Accompagnement Social, associations de tutelles, Roulons En Ville à Vélo, Union Départementale des Associations Familiales, Uniscité...

Mutuelles

Caisses de retraite

Engagement des partenaires

Actions soutenues par la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS)

- Participation et implication dans les instances de coordination autour de la santé des personnes âgées
- Actions de prévention et animation de temps forts pour les personnes âgées
- Poursuite des actions du CCAS au travers les six pôles dédiés : le Pôle Solidarités, le Pôle Animation et Vie Sociale, le Pôle Hébergement, le Pôle Soins et Soutien à Domicile, le Pôle Restauration, le Pôle Ressources en support aux autres pôles
- Diffusion d'outils de communication et de messages de prévention en direction du tout public,
- Soutien à la mise en place d'actions d'aide aux aidants, orientation vers les dispositifs de répit
- Favoriser l'utilisation de l'outil viatrajectoire pour les demandes d'admission en EHPAD
- Implication de l'EHPAD, du Pôle Solidarités et du SSIAD dans l'expérimentation MON SISRA

Actions soutenues par l'ARS et articulation avec le Plan Régional de Santé :

- Partenariat autour de la filière gérontologique...
- Soutien financier des actions qui répondent aux priorités du projet régional de santé
- Co-pilotage de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Drôme (CFPPA26) et de la Coordination Autonomie Prévention (CAP)

Actions soutenues par le Conseil départemental

- Pilotage de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Drôme (CFPPA26) et de la Coordination Autonomie Prévention (CAP)
- Développement de la Maison de l'autonomie en lien avec le schéma départemental des solidarités.
- Développement d'actions en direction des personnes âgées avec la Ville de Valence et le CCAS

- Poursuite de l'accompagnement individuel des personnes âgées par les équipes des Centres Médicosociaux
- Soutien financier dans le cadre des appels à candidatures de la Conférence des Financeurs

Actions soutenues par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Partenariat dans le cadre d'actions de prévention santé et de dépistage
- Partenariat dans l'animation de groupes de travail thématiques (cancers, grippe, diabète, ...)
- Participation et implication dans les instances de coordination autour de la santé des personnes âgées

Actions soutenues par la CAF de la Drôme, dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf pour la période 2018-2023 : actions de soutien aux associations de familles de personnes malades et aux actions intergénérationnelles en lien avec la parentalité

Actions soutenues par le Centre Hospitalier de Valence, les hôpitaux privés Drôme Ardèche et le Centre Hospitalier Drôme Vivarais :

- Participation des professionnels de santé de ces structures aux actions de prévention, journées de dépistage, conférences, communication sur les actions de prévention valentinoises, ...
- L'équipe mobile de psycho-gériatrie est composée d'un médecin psycho gériatre et de deux infirmières du CHDV. Un travail étroit est également fait avec l'équipe mobile de Gériatrie du CH de Valence.

Action(s) soutenue(s) par le Centre Hospitalier de Valence :

- Animation de la filière gérontologique, développement de projets et groupes de travail
- Développement d'outils tels que « Mon Sisra »

Action(s) soutenue(s) par l'Éducation Nationale :

- Mise en place d'actions intergénérationnelles ?



Indicateurs d'évaluation à la fin du CLS

Indicateurs de contexte

- Taux de recours à l'APA pour les plus de 65 ans.
- Revenu médian des plus de 65 ans.
- Taux d'ALD toutes causes et plus spécifiquement sur les maladies neurodégénératives et psychiatriques chez les habitants de plus de 65 ans.
- Taux de recours aux soins infirmiers (ambulatoire et à domicile) pour les plus de 75 ans.
- Taux de couverture vaccinale antigrippale auprès des plus de 65 ans.

Indicateurs d'activités/de suivi

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de réunions de coordination du parcours de santé de la personne âgée auxquelles la Ville et le CCAS ont participé
- Nombre d'actions de prévention et promotion de la santé en direction du public âgé portée par la Ville, le CCAS de Valence.
- Nombre de temps forts, de campagne de prévention mis en place sur le territoire valentinois.
- Nombre de personnes âgées ayant bénéficié d'un accompagnement individuel par le Centre Communal d'Action Sociale.
- Nombre d'actions et nombre de personnes présentes lors de ces actions de sensibilisation aux problématiques spécifiques rencontrées par le public âgé s'adressant aux professionnels qui interviennent auprès de celui-ci. ...
- Nombre d'actions de sensibilisation du grand public aux problématiques spécifiques de santé publique des personnes âgées.

- Nombre d'actions et nombre de personnes présentes lors de ces actions de soutien aux aidants menées par la ville et les partenaires.
- Nombre de dispositifs de soutien aux aidants du type plateforme de répit sur le territoire de Valence.

Indicateurs qualitatifs

- Diversité thématique des actions de prévention et promotion de la santé, des temps forts, des actions de sensibilisation des professionnels et du grand public.
- Taux de satisfaction : Questionnaires de satisfaction auprès des personnes âgées ayant participé aux actions de prévention et promotion de la santé, en direction de ces derniers, sur le territoire de Valence.